



2016/2269(INI)

7.7.2017

AMENDEMENTS

1 - 402

Projet de rapport
Javi López
(PE606.008v01-00)

La lutte contre les inégalités comme moyen d'action pour stimuler la création
d'emplois et la croissance
(2016/2269(INI))

Amendement 1

Monika Vana

Proposition de résolution

Visa 7

Proposition de résolution

— vu le train de mesures sur les investissements sociaux adopté par la Commission le 20 février 2013,

Amendement

— vu le train de mesures sur les investissements sociaux adopté par la Commission le 20 février 2013, *y compris la recommandation intitulée «Investir dans l'enfance pour briser le cercle vicieux de l'inégalité»,*

Or. en

Amendement 2

Ivo Vajgl

Proposition de résolution

Visa 10 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

- *vu sa recommandation du 7 juillet 2016 à l'intention du Conseil sur la soixante-et-onzième session de l'Assemblée générale des Nations unies,*

Or. en

Amendement 3

Marian Harkin, Ivo Vajgl

Proposition de résolution

Visa 16 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

- *vu sa résolution du 14 juin 2017 sur la nécessité d'une stratégie de l'Union*

*européenne pour éradiquer et prévenir
l'écart entre les pensions des hommes et
des femmes,*

Or. en

Amendement 4
Monika Vana

Proposition de résolution
Visa 19 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

- *vu sa résolution du 14 mars 2017
sur l'égalité entre les femmes et les
hommes dans l'Union européenne en
2014-2015,*

Or. en

Amendement 5
Monika Vana

Proposition de résolution
Visa 19 ter (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

- *vu sa résolution du
16 janvier 2014 sur une stratégie de
l'Union européenne pour les personnes
sans-abri,*

Or. en

Amendement 6
**Javi López, Sergio Gutiérrez Prieto, Elena Gentile, Evelyn Regner, Siôn Simon, Jutta
Steinruck, Claudiu Ciprian Tănăsescu, Georgi Pirinski, Agnes Jongerius**

Proposition de résolution
Visa 28 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

- *vu le rapport Eurofound intitulé «Income inequalities and employment patterns in Europe before and after the great Recession» (Les inégalités de revenu et les configurations de l'emploi en Europe avant et après la crise de 2008),*

Or. en

Amendement 7

Javi López, Sergio Gutiérrez Prieto, Elena Gentile, Evelyn Regner, Siôn Simon, Jutta Steinruck, Claudiu Ciprian Tănăsescu, Georgi Pirinski, Agnes Jongerius

Proposition de résolution

Visa 28 ter (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

- *vu le rapport d'ensemble Eurofound intitulé «Sixth European Working Conditions Survey» (Sixième enquête européenne sur les conditions de travail),*

Or. en

Amendement 8

Javi López, Sergio Gutiérrez Prieto, Elena Gentile, Evelyn Regner, Siôn Simon, Jutta Steinruck, Claudiu Ciprian Tănăsescu, Georgi Pirinski, Agnes Jongerius

Proposition de résolution

Visa 28 quater (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

- *vu le rapport Eurofound intitulé «Social mobility in the EU» (Mobilité sociale dans l'Union européenne),*

Or. en

Amendement 9

Javi López, Sergio Gutiérrez Prieto, Elena Gentile, Evelyn Regner, Siôn Simon, Jutta Steinruck, Claudiu Ciprian Tănăsescu, Georgi Pirinski, Agnes Jongerius

Proposition de résolution

Visa 28 quinquies (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

- *vu le rapport Eurofound sur les nouvelles formes d'emploi,*

Or. en

Amendement 10

Javi López, Sergio Gutiérrez Prieto, Elena Gentile, Evelyn Regner, Siôn Simon, Jutta Steinruck, Claudiu Ciprian Tănăsescu, Georgi Pirinski, Agnes Jongerius

Proposition de résolution

Visa 28 sexies (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

- *vu la mise à jour d'Eurofound «Les écarts de rémunération entre les travailleurs détachés: la contestation du principe d'égalité de traitement», qui donne un aperçu détaillé des positions des gouvernements et des partenaires sociaux au sein de l'Europe en ce qui concerne le principe de rémunération égale pour un travail égal,*

Or. en

Amendement 11

Javi López, Sergio Gutiérrez Prieto, Elena Gentile, Evelyn Regner, Siôn Simon, Jutta Steinruck, Claudiu Ciprian Tănăsescu, Georgi Pirinski, Agnes Jongerius

Proposition de résolution

Visa 28 septies (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

- *vu le rapport Eurofound intitulé «Developments in working life in Europe: EurWORK annual review 2016» (Revue annuelle 2016 EurWORK sur les évolutions dans la vie professionnelle en Europe), et un chapitre consacré à un examen annuel Eurwork intitulé «Pay inequalities at the workplace and beyond – Evidence and debates around Europe»,*

Or. en

Amendement 12

Javi López, Sergio Gutiérrez Prieto, Elena Gentile, Evelyn Regner, Siôn Simon, Jutta Steinruck, Claudiu Ciprian Tănăsescu, Georgi Pirinski, Agnes Jongerius

Proposition de résolution

Visa 28 octies (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

- *vu le rapport Eurofound intitulé «Occupational change and wage inequality: European Jobs Monitor 2017» (Évolution de la structure professionnelle et inégalité de salaire: European Jobs Monitor 2017),*

Or. en

Amendement 13

Javi López, Sergio Gutiérrez Prieto, Elena Gentile, Evelyn Regner, Siôn Simon, Jutta Steinruck, Claudiu Ciprian Tănăsescu, Georgi Pirinski, Agnes Jongerius

Proposition de résolution

Visa 28 nonies (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

- *vu le rapport Eurofound intitulé «Women, men and working conditions in Europe» (Femmes, hommes et conditions*

de travail en Europe),

Or. en

Amendement 14

Javi López, Sergio Gutiérrez Prieto, Elena Gentile, Evelyn Regner, Siôn Simon, Jutta Steinruck, Claudiu Ciprian Tănăsescu, Georgi Pirinski, Agnes Jongerius

Proposition de résolution

Visa 29 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

- *vu l'agenda 2030 des Nations unies pour le développement durable et notamment son objectif de développement durable n° 10 «Réduire les inégalités dans les pays et d'un pays à l'autre»,*

Or. en

Amendement 15

Monika Vana

Proposition de résolution

Visa 29 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

- *vu l'agenda 2030 pour le développement durable et notamment son objectif de développement durable n° 10 «Réduire les inégalités dans les pays et d'un pays à l'autre»,*

Or. en

Amendement 16

Enrique Calvet Chambon, Marian Harkin, António Marinho e Pinto

Proposition de résolution

Considérant -A (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

-A. considérant que l'égalité et l'équité font partie des valeurs européennes et constituent la pierre angulaire du modèle social européen, de l'Union européenne et de ses États membres; que les objectifs des États membres et de l'Union sont de promouvoir l'emploi afin d'accroître son niveau, d'assurer sa durabilité et de lutter contre l'exclusion;

Or. en

Amendement 17

Monika Vana

Proposition de résolution

Considérant A

Proposition de résolution

Amendement

A. considérant que les inégalités sapent la confiance sociale et affaiblissent le crédit des institutions démocratiques;

A. considérant que les inégalités sapent la confiance sociale et **le bien-être social, et** affaiblissent le crédit des institutions démocratiques;

Or. en

Amendement 18

Enrique Calvet Chambon, António Marinho e Pinto, Jasenko Selimovic

Proposition de résolution

Considérant A

Proposition de résolution

Amendement

A. considérant que les inégalités **sapent la confiance sociale et affaiblissent le crédit des institutions démocratiques;**

A. considérant que les inégalités **peuvent saper les acquis sociaux et l'accès au marché du travail;**

Or. en

Amendement 19

Enrique Calvet Chambon, Marian Harkin, António Marinho e Pinto, Jasenko Selimovic

Proposition de résolution

Considérant A bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

A bis. considérant qu'il faut entendre par inégalités à la fois l'écart de revenu entre des individus et la perte de possibilités par des individus, ce qui freine le développement de leurs aptitudes et de leurs compétences, entrave leur épanouissement et, par conséquent, leur potentielle contribution dans la société;

Or. en

Amendement 20

Verónica Lope Fontagné

Proposition de résolution

Considérant A bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

A bis. considérant que la lutte contre les inégalités doit être menée du point de vue économique, social et territorial pour promouvoir un développement harmonieux au sein de l'Union;

Or. es

Amendement 21

Laura Agea, Rosa D'Amato, Dario Tamburrano, Tiziana Beghin, Marco Valli

Proposition de résolution

Considérant A bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

A bis. considérant que la crise économique et financière fait rage dans la zone euro depuis plus de 10 ans, au détriment de la demande;

Or. it

Amendement 22
Verónica Lope Fontagné

Proposition de résolution
Considérant B

Proposition de résolution

B. considérant que les *fortes inégalités* entravent la demande effective, nuisent à l'innovation et peuvent entraîner un accroissement de la fragilité financière;

Amendement

B. considérant que les *taux élevés de chômage* entravent la demande effective, nuisent à l'innovation, *accentuent les inégalités* et peuvent entraîner un accroissement de la fragilité financière;

Or. es

Amendement 23
Agnieszka Kozłowska-Rajewicz
au nom de la commission des droits de la femme et de l'égalité des genres

Proposition de résolution
Considérant B bis (nouveau)

Proposition de résolution

B bis. considérant que les inégalités élevées et grandissantes sapent non seulement les progrès réalisés en ce qui concerne l'éradication de la pauvreté, mais également les efforts visant à renforcer l'inclusion et la cohésion sociales;

Amendement

Or. en

Amendement 24

Enrique Calvet Chambon, Marian Harkin, António Marinho e Pinto, Jasenko Selimovic

Proposition de résolution

Considérant C

Proposition de résolution

C. considérant que les inégalités nuisent à la croissance et à la création d'emplois *de qualité*¹⁶, selon des institutions internationales telles que le FMI¹⁷ ou l'OCDE¹⁸;

¹⁶ FMI (2017) Document de travail n° 17/76, «Inequality Overhang»; Grigoli, Francesco; Robles, Adrian.

¹⁷ FMI (2015), «Causes and Consequences of Income Inequality: A Global Perspective. Note de travail des services du FMI, SDN/15/13, Washington, FMI, <http://www.imf.org/external/pubs/ft/sdn/2015/sdn1513.pdf>.

¹⁸ OCDE (2015), «Tous concernés: Pourquoi moins d'inégalité profite à tous», Éditions OCDE, Paris.

Amendement

C. considérant que les inégalités nuisent à la croissance et à la création d'emplois¹⁶, selon des institutions internationales telles que le FMI¹⁷ ou l'OCDE¹⁸;

¹⁶ FMI (2017) Document de travail n° 17/76, «Inequality Overhang»; Grigoli, Francesco; Robles, Adrian.

¹⁷ FMI (2015), «Causes and Consequences of Income Inequality: A Global Perspective. Note de travail des services du FMI, SDN/15/13, Washington, FMI, <http://www.imf.org/external/pubs/ft/sdn/2015/sdn1513.pdf>.

¹⁸ OCDE (2015), «Tous concernés: Pourquoi moins d'inégalité profite à tous», Éditions OCDE, Paris.

Or. en

Amendement 25

Agnieszka Kozłowska-Rajewicz

au nom de la commission des droits de la femme et de l'égalité des genres

Proposition de résolution

Considérant C bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

C bis. considérant qu'il convient d'accroître la participation des femmes au marché du travail au moyen de la mise en œuvre de la législation en vigueur relative à l'égalité entre les femmes et les hommes et de la modernisation du cadre politique actuel en vue d'améliorer l'équilibre entre

vie professionnelle et vie privée;

Or. en

Amendement 26

Enrique Calvet Chambon, Marian Harkin, António Marinho e Pinto, Jasenko Selimovic

Proposition de résolution

Considérant C bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

C bis. considérant que l'OCDE et le FMI ont affirmé que des inégalités très élevées et en pleine croissance engendrent des coûts directs, nuisent à la mobilité sociale et peuvent également freiner la croissance économique aujourd'hui comme à l'avenir;

Or. en

Amendement 27

Mara Bizzotto, Dominique Martin, Joëlle Mélin

Proposition de résolution

Considérant C bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

C bis. considérant que les dernières données Eurostat montrent que parmi les 19 millions de citoyens sans emploi qui résident dans l'Europe des Vingt-huit, pas moins de 15 millions vivent dans la zone euro;

Or. it

Amendement 28

Georgi Pirinski

Proposition de résolution
Considérant C bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

C bis. considérant qu'au lieu d'avancer dans la réalisation de l'objectif de la stratégie Europe 2020, nous avons enregistré un accroissement de la pauvreté et de l'exclusion sociale;

Or. en

Amendement 29
Csaba Sógor

Proposition de résolution
Considérant C bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

C bis. considérant que la responsabilité de l'emploi et de la politique sociale incombe essentiellement aux gouvernements nationaux;

Or. en

Amendement 30
Agnieszka Kozłowska-Rajewicz

au nom de la commission des droits de la femme et de l'égalité des genres

Proposition de résolution
Considérant C ter (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

C ter. considérant que les politiques d'austérité demandées par la Commission et mises en œuvre par les États membres, ajoutées à la crise économique de ces dernières années, ont accentué les inégalités et ont touché les femmes en particulier, aggravant ainsi leur pauvreté et les excluant de plus en plus du marché

du travail;

Or. en

Amendement 31

Enrique Calvet Chambon, Marian Harkin

Proposition de résolution

Considérant C ter (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

C ter. considérant que l'OCDE souligne que la réduction des inégalités d'un coefficient de Gini augmenterait la croissance cumulative de 0,8 % pendant les cinq années suivantes [1].

[1] Rapport de l'OCDE, «Tous concernés: pourquoi moins d'inégalité profite à tous», p. 67

Or. en

Amendement 32

Agnieszka Kozłowska-Rajewicz

au nom de la commission des droits de la femme et de l'égalité des genres

Proposition de résolution

Considérant C quater (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

C quater. considérant qu'il existe une corrélation positive entre l'amélioration de l'égalité entre les femmes et les hommes et le renforcement de la croissance économique, de l'inclusion, une plus forte création d'emploi et la prospérité économique;

Or. en

Amendement 33

Agnieszka Kozłowska-Rajewicz

au nom de la commission des droits de la femme et de l'égalité des genres

Proposition de résolution

Considérant C quinquies (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

C quinquies. considérant que l'égalité entre les hommes et les femmes constitue une arme pour lutter contre la pauvreté des femmes puisqu'elle a un impact positif sur la productivité et la croissance économique et conduit à une plus grande participation des femmes au marché du travail, avec tous les avantages sociaux et économiques que cela implique;

Or. en

Amendement 34

Agnieszka Kozłowska-Rajewicz

au nom de la commission des droits de la femme et de l'égalité des genres

Proposition de résolution

Considérant C sexies (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

C sexies. considérant que l'égalité entre les femmes et les hommes constitue un atout majeur sur le plan économique en ce qui concerne la promotion d'une croissance économique juste et inclusive, et que la réduction de l'inégalité au travail garantit non seulement l'égalité de traitement mais aussi l'efficacité et la compétitivité du marché du travail;

Or. en

Amendement 35

Enrique Calvet Chambon, Marian Harkin, António Marinho e Pinto

Proposition de résolution
Considérant D

Proposition de résolution

Amendement

D. considérant que l'accroissement des inégalités s'accompagne d'un déclin de la part du travail dans la richesse nationale et d'une diminution du taux de syndicalisation;

supprimé

Or. en

Amendement 36
Ádám Kósa, Heinz K. Becker

Proposition de résolution
Considérant D

Proposition de résolution

Amendement

D. considérant que l'accroissement des inégalités s'accompagne d'un déclin de la part du travail dans la richesse nationale et d'une diminution du taux de syndicalisation;

supprimé

Or. en

Amendement 37
Robert Rochefort

Proposition de résolution
Considérant D

Proposition de résolution

Amendement

D. considérant que l'accroissement des inégalités s'accompagne d'un déclin de la part du travail dans la richesse nationale *et d'une diminution du taux de syndicalisation;*

D. considérant que l'accroissement des inégalités s'accompagne d'un déclin de la part du travail dans la richesse nationale;

Amendement 38

Laura Agea, Rosa D'Amato, Dario Tamburrano, Tiziana Beghin, Marco Valli

Proposition de résolution

Considérant D bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

D bis. considérant que le rapport annuel d'Oxfam révèle que 8 personnes détiennent autant de richesses que la moitié la plus pauvre de la population mondiale, c'est-à-dire que 8 personnes détiennent autant de richesses que 3,25 milliards de personnes réunies (contre 62 en 2015), d'où découle la nécessité d'accélérer le rythme de la mise en œuvre de nouveaux instruments de redistribution des richesses permettant de combattre la pauvreté, comme le revenu universel;

Or. it

Amendement 39

Mara Bizzotto, Dominique Martin, Joëlle Mélin

Proposition de résolution

Considérant D bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

D bis. considérant que la radicalisation des formes d'emploi atypiques creuse les inégalités, accentue la précarité, renforce la pauvreté et a des conséquences à long terme sur la sécurité sociale des citoyens des États membres;

Or. it

Amendement 40

Enrique Calvet Chambon, António Marinho e Pinto, Jasenko Selimovic

Proposition de résolution

Considérant E

Proposition de résolution

E. considérant que l'accroissement des inégalités s'accompagne d'une diminution de la mobilité sociale, ***d'une réduction des capacités humaines et de restrictions de la liberté individuelle et collective;***

Amendement

E. considérant que l'accroissement des inégalités s'accompagne d'une diminution de la mobilité sociale;

Or. en

Amendement 41

Csaba Sógor

Proposition de résolution

Considérant E

Proposition de résolution

E. considérant que l'accroissement des inégalités s'accompagne d'une diminution de la mobilité sociale, d'une réduction des capacités humaines et de restrictions de ***la liberté individuelle et collective;***

Amendement

E. considérant que l'accroissement des inégalités s'accompagne d'une diminution de la mobilité sociale, d'une réduction des capacités humaines et de restrictions de ***l'épanouissement personnel;***

Or. en

Amendement 42

Javi López, Sergio Gutiérrez Prieto, Elena Gentile, Evelyn Regner, Siôn Simon, Jutta Steinruck, Claudiu Ciprian Tănăsescu, Georgi Pirinski, Agnes Jongerius

Proposition de résolution

Considérant E bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

E bis. considérant que la publication d'Eurofound (2017) sur la mobilité sociale dans l'Union européenne prouve que le milieu social continue de

déterminer l'espérance de vie dans la majorité des pays membres de l'Union européenne dont seulement quelques-uns (La Finlande, le Danemark, la Belgique et les Pays-Bas) enregistrent des niveaux élevés de mobilité sociale;

Or. en

Amendement 43
Sven Schulze

Proposition de résolution
Considérant E bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

E bis. considérant qu'outre les inégalités, la croissance des économies nationales des États membres dépend de nombreux autres facteurs et qu'il est difficile d'établir un lien de cause à effet entre les inégalités et la croissance économique;

Or. de

Amendement 44
Csaba Sógor

Proposition de résolution
Considérant E bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

E bis. considérant que les inégalités pourraient avoir une incidence négative sur la croissance si les personnes à faible revenu connaissent des problèmes de santé et enregistrent une faible productivité ou si elles ne bénéficient pas d'un accès adéquat à l'éducation;

Or. en

Amendement 45

Javi López, Sergio Gutiérrez Prieto, Elena Gentile, Evelyn Regner, Siôn Simon, Jutta Steinruck, Claudiu Ciprian Tănăsescu, Georgi Pirinski, Agnes Jongerius

Proposition de résolution

Considérant E ter (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

E ter. considérant que les multiples inégalités dans l'accès au travail et dans la vie professionnelle créent un risque pour la santé et le bien-être et les possibilités financières des individus;

Or. en

Amendement 46

Javi López, Sergio Gutiérrez Prieto, Elena Gentile, Evelyn Regner, Siôn Simon, Jutta Steinruck, Claudiu Ciprian Tănăsescu, Agnes Jongerius

Proposition de résolution

Considérant E quater (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

E quater. considérant que l'inégalité en matière de protection sociale est analysée dans le rapport Eurofound sur les nouvelles formes d'emploi¹ sexes; qu'un accent particulier y est mis sur la plus problématique de ces formes du point de vue de la protection sociale, notamment le travail occasionnel; que des exemples de législations excluant les travailleurs occasionnels sont fournis, ainsi que ceux qui les intègrent, généralement en compensant à partir du seuil de revenu; que le travail fondé sur des chèques et le partage stratégique de travailleurs sont des exemples d'emplois atypiques visant à remédier à l'insuffisance de la protection sociale dans le cadre d'un emploi occasionnel ou à temps partiel;

1 sexies

https://www.eurofound.europa.eu/sites/default/files/ef_publication/field_ef_document/ef1461en.pdf

Or. en

Amendement 47

Javi López, Sergio Gutiérrez Prieto, Elena Gentile, Evelyn Regner, Siôn Simon, Jutta Steinruck, Claudiu Ciprian Tănăsescu, Agnes Jongerius

Proposition de résolution

Considérant E quinquies (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

E quinquies. considérant que les inégalités de salaire occasionnées par les modifications des configurations professionnelles sont analysées dans le rapport Eurofound European Jobs Monitor 2017^{1 octies}, qui a conclu que les modifications enregistrées en ce qui concerne l'accroissement des inégalités de salaire entre 2005 et 2014 découlent principalement des changements dans la répartition des salaires à l'intérieur d'une même profession, en raison des processus de déréglementation du marché du travail et de la déstandardisation des contrats de travail; ainsi que de la polarisation de l'emploi et du perfectionnement professionnel, résultant des évolutions technologiques et de la polarisation des compétences, qui jouent un rôle moins important;

1 octies

https://www.eurofound.europa.eu/sites/default/files/ef_publication/field_ef_document/ef1710en.pdf

Or. en

Amendement 48

Javi López, Sergio Gutiérrez Prieto, Elena Gentile, Evelyn Regner, Jutta Steinruck, Claudiu Ciprian Tănăsescu, Georgi Pirinski, Agnes Jongerius

Proposition de résolution

Considérant F

Proposition de résolution

F. considérant que *l'accroissement des inégalités s'accompagne d'une dégradation de la santé et des résultats scolaires*;

Amendement

F. considérant que *les sociétés où les inégalités de revenu sont plus accentuées présentent des taux plus élevés de dégradation de la santé et de violence, des faibles résultats en mathématiques et en littéracie ainsi que des taux d'obésité, d'incarcération et d'homicide plus élevés; considérant que les maladies mentales et la qualité des relations sociales sont associées aux inégalités de revenu qui constituent un facteur de stress social indépendamment du niveau de vie moyen*^{1 septies};

^{1 septies} Wilkinson, R., Pickett, K. (2017) *Lancet Psychiatry*. Publié en ligne le 25 mai 2017.

Or. en

Amendement 49

Mara Bizzotto, Dominique Martin, Joëlle Mélin

Proposition de résolution

Considérant F

Proposition de résolution

F. considérant que l'accroissement des inégalités s'accompagne d'une *dégradation de la santé et des résultats scolaires*;

Amendement

F. considérant que l'accroissement des inégalités s'accompagne d'une *réduction radicale des droits sociaux des citoyens des États membres et de leur espérance de vie*;

Amendement 50
Marian Harkin, Ivo Vajgl

Proposition de résolution
Considérant F bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

F bis. considérant que les inégalités tout au long du cycle de vie sont reflétées dans les inégalités à un âge avancé telles que la baisse de l'espérance de vie en bonne santé, la pauvreté chez les personnes âgées, et un écart d'environ 40 % entre les hommes et les femmes en matière de pensions de retraite; que ceci empêche les personnes âgées de contribuer pleinement à la société et de soutenir la croissance et la qualité de vie au même titre que les bénévoles, les aidants, les consommateurs ou les mentors;

Or. en

Amendement 51
Robert Rochefort

Proposition de résolution
Considérant F bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

F bis. considérant qu'avoir un travail n'est plus un gage de protection contre la pauvreté et que des conditions de travail décentes sont nécessaires pour réduire les inégalités;

Or. fr

Amendement 52

Agnieszka Kozłowska-Rajewicz

au nom de la commission des droits de la femme et de l'égalité des genres

Proposition de résolution

Considérant F bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

F bis. considérant que des stratégies européennes d'éradication de la pauvreté sont nécessaires pour la réalisation d'un développement durable pour tous;

Or. en

Amendement 53

Monika Vana

au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution

Considérant F bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

F bis. considérant que des sociétés plus égalitaires exigent moins de dépenses sociales de l'État;

Or. en

Amendement 54

Csaba Sógor

Proposition de résolution

Considérant G

Proposition de résolution

Amendement

G. considérant que la sécurité économique est ***une condition préalable à l'épanouissement*** humain ***et à l'égalité entre les citoyens;***

G. considérant que la sécurité économique est ***un facteur important d'épanouissement*** humain;

Or. en

Amendement 55

Ivo Vajgl

Proposition de résolution

Considérant G bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

G bis. considérant que le 5 octobre 2015, le Conseil a adopté les conclusions du «Rapport 2015 sur l'adéquation des retraites: adéquation actuelle et future des revenus des personnes âgées dans l'UE», étant donné qu'«il est essentiel que les régimes de retraite publics et les autres systèmes de protection sociale comportent des garanties appropriées en faveur des femmes et des hommes dont les possibilités d'emploi ne leur permettent pas ou ne leur ont pas permis d'accumuler suffisamment de droits à la retraite; il peut s'agir notamment de pensions minimum ou d'autres dispositions en matière de revenu minimum au profit des personnes âgées»^{2 bis}

^{2 bis} ***COREPER I, «Garantir aux retraités des revenus adéquats dans une société vieillissante - Projet de conclusions du Conseil = Adoption», 12352/15, <http://data.consilium.europa.eu/doc/document/ST-12352-2015-INIT/fr/pdf>***

Or. en

Amendement 56

Georgi Pirinski, Javi López

Proposition de résolution

Considérant G bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

G bis. considérant que l'insuffisance du financement pour l'éducation publique constitue une cause majeure des futures disparités sociales et de l'accroissement des inégalités;

Or. en

Amendement 57
Georgi Pirinski, Javi López

Proposition de résolution
Considérant H

Proposition de résolution

H. considérant que les inégalités se sont accentuées dans les États membres entre 2008 et 2014 en matière de revenu disponible des ménages, principalement dans les pays méditerranéens tels que l'Espagne, la Grèce, le Portugal ou Chypre¹⁹;

¹⁹ Rapport Eurofound (2017) intitulé «Income inequalities and employment patterns in Europe before and after the great Recession» (Les inégalités de revenu et les configurations de l'emploi en Europe avant et après la crise de 2008).

Amendement

H. *considérant qu'entre 2005 et 2015, le coefficient de Gini pour l'Union européenne est passé de 30,1 à 31 et les inégalités de revenu entre les extrémités supérieure et inférieure des 20 % de la population sont passées de 4,7 à 5,2; considérant que les inégalités ont progressé beaucoup plus vite dans certains États membres à l'instar de la Bulgarie, la Roumanie et la Lituanie;* considérant que les inégalités se sont accentuées dans les États membres entre 2008 et 2014 en matière de revenu disponible des ménages, principalement dans les pays méditerranéens tels que l'Espagne, la Grèce, le Portugal ou Chypre¹⁹;

¹⁹ Rapport Eurofound (2017) intitulé «Income inequalities and employment patterns in Europe before and after the great Recession» (Les inégalités de revenu et les configurations de l'emploi en Europe avant et après la crise de 2008).

Or. en

Amendement 58
Verónica Lope Fontagné

Proposition de résolution
Considérant H

Proposition de résolution

H. considérant que les inégalités se sont accentuées dans les États membres entre 2008 et 2014 en matière de revenu disponible des ménages, principalement dans les pays méditerranéens tels que l'Espagne, la Grèce, le Portugal ou Chypre¹⁹;

¹⁹ Eurofound (2017), «Income inequalities and employment patterns in Europe before and after the Great Recession».

Amendement

H. considérant que les inégalités se sont accentuées dans les États membres entre 2008 et 2014 en matière de revenu disponible des ménages, principalement dans les pays méditerranéens tels que l'Espagne, la Grèce, le Portugal ou Chypre¹⁹, ***situation qui a changé dès lors que les politiques appliquées ont commencé à porter leurs fruits***;

¹⁹ Eurofound (2017), «Income inequalities and employment patterns in Europe before and after the Great Recession».

Or. es

Amendement 59
Ádám Kósa, Heinz K. Becker

Proposition de résolution
Considérant H

Proposition de résolution

H. considérant que les inégalités se sont accentuées dans ***les*** États membres entre 2008 et 2014 en matière de revenu disponible des ménages, ***principalement dans les pays méditerranéens tels que l'Espagne, la Grèce, le Portugal ou Chypre***¹⁹;

¹⁹ Rapport Eurofound (2017) intitulé «Income inequalities and employment patterns in Europe before and after the great Recession» (Les inégalités de revenu et les configurations de l'emploi en Europe

Amendement

H. considérant que les inégalités se sont accentuées dans ***certain***s États membres entre 2008 et 2014 en matière de revenu disponible des ménages¹⁹;

¹⁹ Rapport Eurofound (2017) intitulé «Income inequalities and employment patterns in Europe before and after the great Recession» (Les inégalités de revenu et les configurations de l'emploi en Europe

avant et après la crise de 2008).

avant et après la crise de 2008).

Or. en

Amendement 60

Sven Schulze

Proposition de résolution

Considérant H

Proposition de résolution

H. considérant que les inégalités se sont accentuées dans les États membres entre 2008 et 2014 en matière de revenu disponible des ménages, principalement dans les pays méditerranéens tels que l'Espagne, la Grèce, le Portugal ou Chypre¹⁹;

¹⁹ Eurofound (2017), «Income inequalities and employment patterns in Europe before and after the Great Recession».

Amendement

H. considérant que les inégalités ***engendrées par la crise financière mondiale*** se sont accentuées dans les États membres entre 2008 et 2014 en matière de revenu disponible des ménages, principalement dans les pays méditerranéens tels que l'Espagne, la Grèce, le Portugal ou Chypre¹⁹;

¹⁹ Eurofound (2017), «Income inequalities and employment patterns in Europe before and after the Great Recession».

Or. de

Amendement 61

Enrique Calvet Chambon, Marian Harkin, António Marinho e Pinto, Jasenko Selimovic

Proposition de résolution

Considérant H

Proposition de résolution

H. considérant que les inégalités se sont accentuées dans ***les*** États membres entre 2008 et 2014 en matière de revenu disponible des ménages, principalement dans les pays méditerranéens tels que l'Espagne, la Grèce, le Portugal ou Chypre¹⁹;

AM\1130483FR.docx

Amendement

H. considérant que les inégalités se sont accentuées dans ***plusieurs*** États membres entre 2008 et 2014 en matière de revenu disponible des ménages, principalement dans les pays méditerranéens tels que l'Espagne, la Grèce, le Portugal ou Chypre¹⁹;

¹⁹ Rapport Eurofound (2017) intitulé «Income inequalities and employment patterns in Europe before and after the great Recession» (Les inégalités de revenu et les configurations de l'emploi en Europe avant et après la crise de 2008).

¹⁹ Rapport Eurofound (2017) intitulé «Income inequalities and employment patterns in Europe before and after the great Recession» (Les inégalités de revenu et les configurations de l'emploi en Europe avant et après la crise de 2008).

Or. en

Amendement 62

Laura Agea, Rosa D'Amato, Dario Tamburrano, Tiziana Beghin, Marco Valli

Proposition de résolution

Considérant H

Proposition de résolution

H. considérant que les inégalités se sont accentuées dans les États membres entre 2008 et 2014 en matière de revenu disponible des ménages, principalement dans les pays méditerranéens tels que l'Espagne, la Grèce, le Portugal ou Chypre¹⁹;

¹⁹ Eurofound (2017), «Income inequalities and employment patterns in Europe before and after the Great Recession».

Amendement

H. considérant que les inégalités se sont accentuées dans les États membres entre 2008 et 2014 en matière de revenu disponible des ménages, principalement dans les pays méditerranéens tels que l'Espagne, ***l'Italie***, la Grèce, le Portugal ou Chypre¹⁹;

¹⁹ Eurofound (2017), «Income inequalities and employment patterns in Europe before and after the Great Recession».

Or. it

Amendement 63

Javi López, Sergio Gutiérrez Prieto, Elena Gentile, Evelyn Regner, Siôn Simon, Jutta Steinruck, Claudiu Ciprian Tănăsescu, Agnes Jongerius

Proposition de résolution

Considérant H bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

H bis. considérant que selon les études récentes, même si les inégalités de revenu entre pays ont régressé ces dernières

décennies, l'incidence mondiale de leur évolution est caractérisée par une hausse des gains de revenus réels des personnes situées vers le centre de l'échelle de distribution de revenus dans les économies émergentes d'Asie, des plus pauvres que la classe moyenne inférieure dans les pays occidentaux, et par les gains des 1 % les plus riches des pays développés contrairement à la stagnation des gains de revenus réels des personnes comprises entre les 40 et les 60 % de la répartition de revenus dans les pays développés^{1 bis};

*^{1 bis} Milanovic, Branko (2016) *Global Inequality. A new approach for the age of globalization**

Or. en

Amendement 64

Enrique Calvet Chambon, Marian Harkin, António Marinho e Pinto

Proposition de résolution

Considérant H bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

H bis. considérant que les disparités de croissance économique d'un État membre à l'autre et dans les États membres entraînent des déséquilibres économiques au sein de l'Union, ces tendances économiques inégales et excessives ont occasionné un chômage excessif et des poches de pauvreté;

Or. en

Amendement 65

Javi López, Sergio Gutiérrez Prieto, Elena Gentile, Evelyn Regner, Siôn Simon, Jutta Steinruck, Claudiu Ciprian Tănăsescu, Georgi Pirinski, Agnes Jongerius

Proposition de résolution
Considérant H ter (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

H ter. considérant que l'évolution mondiale des inégalités est compatible avec l'augmentation constante des inégalités dans les pays développés depuis les années 1980, lesquels ont enregistré, selon l'OCDE^{1 ter}, un accroissement des inégalités, indépendamment du cycle économique, sous réserve de certaines exceptions, ce qui augmente de trois points le coefficient de Gini qui passe de 0,29 à 0,32 entre 1980 et 2013, soit une augmentation de 10 % ces dernières décennies;

1 ter OCDE (2015), «Tous concernés: pourquoi moins d'inégalité profite à tous», Éditions OCDE, Paris.

Or. en

Amendement 66

Javi López, Sergio Gutiérrez Prieto, Elena Gentile, Evelyn Regner, Siôn Simon, Jutta Steinruck, Claudiu Ciprian Tănăsescu, Agnes Jongerius

Proposition de résolution
Considérant H quater (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

H quater. considérant qu'en moyenne, l'Union européenne et la zone euro dans son ensemble comptent davantage de sociétés égalitaires ayant enregistré un coefficient de Gini de 0,31 en 2013 comparativement aux pays développés tels que les États-Unis (0,39) ou le Japon (0,34); que pendant la première décennie du siècle nouveau et jusqu'au début de la crise de 2008,

l'Union européenne avait entamé un processus de convergence en matière d'inégalités caractérisé par l'accroissement des inégalités dans les pays à faible niveau tel que la France, l'Allemagne ou les pays nordiques, et la réduction des inégalités dans des pays avec des niveaux plus élevés tels que l'Italie, l'Espagne ou la Grèce; que l'on a enregistré une stagnation, voire un inversement de cette tendance dans la majorité des cas depuis 2007^{1 quater};

^{1 quater} Commission européenne (2015) Analytical Web Note 6/2015 «High and rising inequalities; what can be done about it (at EU level)?»

Or. en

Amendement 67

Javi López, Sergio Gutiérrez Prieto, Elena Gentile, Evelyn Regner, Siôn Simon, Jutta Steinruck, Claudiu Ciprian Tănăsescu, Agnes Jongerius

Proposition de résolution

Considérant H quinquies (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

H quinquies. considérant que les inégalités ont augmenté entre le milieu des années 1980 et la fin des années 2000, du point de vue des coefficients de Gini, dans plusieurs pays européens au sein de l'OCDE: l'Italie, le Royaume-Uni, mais aussi les pays continentaux (l'Allemagne, les Pays-Bas, le Luxembourg) et les pays nordiques (la Finlande, la Suède, la Norvège et le Danemark)^{1 quinquies};

^{1 quinquies} OCDE (2011) «Divided We Stand: Why Inequality Keeps Rising»

Or. en

Amendement 68

Javi López, Sergio Gutiérrez Prieto, Elena Gentile, Evelyn Regner, Siôn Simon, Jutta Steinruck, Claudiu Ciprian Tănăsescu, Georgi Pirinski, Agnes Jongerius

Proposition de résolution

Considérant H sexies (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

H sexies. considérant que la proportion de personnes exposées au risque de pauvreté monétaire est étroitement liée à l'inégalité de revenu et que la pauvreté monétaire n'a cessé d'accroître depuis 2005, tout en étant particulièrement marquée en Hongrie, en Suède et en Espagne;

Or. en

Amendement 69

Javi López, Sergio Gutiérrez Prieto, Elena Gentile, Evelyn Regner, Jutta Steinruck, Claudiu Ciprian Tănăsescu, Agnes Jongerius

Proposition de résolution

Considérant H septies (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

H septies. considérant que la méritocratie et l'égalité des chances sont des valeurs fondamentales de l'économie sociale de marché européenne; que la richesse est de loin moins bien répartie que les revenus disponibles des ménages; que le rôle joué par les héritages et les donations est central dans la situation patrimoniale des ménages et dans l'inégalité de richesse dans la zone euro^{1 nonies};

^{1 nonies} Westermeier, C., Tiefensee, A., Grabka, M. (2016) Inheritances in Europe: High Earners Reap the Most

Or. en

Amendement 70

Verónica Lope Fontagné

Proposition de résolution

Considérant I

Proposition de résolution

Amendement

I. considérant que le niveau d'inégalité est défini par les institutions et par les interventions politiques;

supprimé

Or. es

Amendement 71

Thomas Mann

Proposition de résolution

Considérant I

Proposition de résolution

Amendement

I. considérant que le niveau d'inégalité est défini par les institutions et par les interventions politiques;

supprimé

Or. de

Amendement 72

Csaba Sógor

Proposition de résolution

Considérant I

Proposition de résolution

Amendement

*I. considérant que le niveau d'inégalité est **défini par les institutions et***

*I. considérant que le niveau d'inégalité est **déterminé par de nombreux***

par les interventions politiques;

facteurs, dont l'économie mondiale, les variations régionales de la compétitivité, la qualité et le caractère inclusif des systèmes éducatifs et l'absence de réformes structurelles visant à améliorer l'accès aux marchés du travail et la mobilité sociale ascendante;

Or. en

Amendement 73

Mara Bizzotto, Dominique Martin, Joëlle Mélin

Proposition de résolution

Considérant I

Proposition de résolution

I. considérant que *le niveau d'inégalité* est *défini* par les institutions et *par les interventions politiques;*

Amendement

I. considérant que *la tendance à la hausse des inégalités* est *associée aux effets des décisions prises* par les institutions *européennes* et *que leur forte accentuation au sein des États membres est étroitement liée au choix de gouvernance économique et politique de l'Union;*

Or. it

Amendement 74

Laura Agea, Rosa D'Amato, Dario Tamburrano, Tiziana Beghin, Marco Valli

Proposition de résolution

Considérant I

Proposition de résolution

I. considérant que le niveau d'inégalité est *défini* par les institutions et par les interventions politiques;

Amendement

I. considérant que le niveau d'inégalité est *déterminé* par les institutions et par les interventions politiques;

Or. it

Amendement 75

Enrique Calvet Chambon, António Marinho e Pinto

Proposition de résolution

Considérant I

Proposition de résolution

I. considérant que le niveau d'inégalité *est* défini par *les institutions et* par les interventions politiques;

Amendement

I. considérant que le niveau d'inégalité *structurelle doit être* défini par les interventions politiques;

Or. en

Amendement 76

Helga Stevens

Proposition de résolution

Considérant I

Proposition de résolution

I. considérant que le niveau d'inégalité *est défini par les institutions et par les interventions politiques*;

Amendement

I. considérant que le niveau d'inégalité *est en partie le résultat d'une mauvaise politique*;

Or. nl

Amendement 77

Agnieszka Kozłowska-Rajewicz

au nom de la commission des droits de la femme et de l'égalité des genres

Proposition de résolution

Considérant I bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

I bis. considérant que les femmes sont touchées de manière disproportionnée par la crise, et que les emplois verts se sont avérés plus résistants à la crise que d'autres;

Or. en

Amendement 78

Monika Vana

au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution

Considérant I bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

I bis. considérant que les tendances en matière d'inégalités ne concordent pas nécessairement avec les tendances en ce qui concerne les formes absolues et extrêmes de pauvreté telles que le sans-abrisme;

Or. en

Amendement 79

Siôn Simon

Proposition de résolution

Considérant I bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

I bis. considérant que les bas salaires et les emplois précaires accentuent les inégalités de revenu;

Or. en

Amendement 80

Monika Vana

Proposition de résolution

Considérant I ter (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

I ter. considérant que les inégalités tout au long du cycle de vie sont reflétées dans les inégalités à un âge avancé telles que la baisse de l'espérance de vie en bonne santé, la pauvreté chez les personnes âgées, et un écart d'environ 40 % entre les hommes et les femmes en matière de pensions de retraite; que ceci empêche les personnes âgées de contribuer pleinement à la société et de soutenir la croissance et la qualité de vie au même titre que les bénévoles, les aidants, les consommateurs ou les mentors;

Or. en

Amendement 81
Siôn Simon

Proposition de résolution
Considérant I ter (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

I ter. considérant que le taux de risque de pauvreté au sein de l'Union était de 24,4 % en 2015 et de 26,9 % chez les enfants selon Eurostat;

Or. en

Amendement 82
Monika Vana
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Considérant I quater (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

I quater. considérant qu'il est essentiel d'apporter un soutien et un financement adéquats en faveur d'un logement durable et permanent afin de

garantir l'accès à l'emploi, à l'éducation et à la santé, ainsi que de renforcer l'intégration et l'acceptation au niveau local; que dans le cadre de l'action menée en faveur de l'intégration et de la réduction des inégalités, il importe de sauvegarder la qualité de vie dans les quartiers et de lutter contre la ségrégation;

Or. en

Amendement 83
Siôn Simon

Proposition de résolution
Considérant I quater (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

I quater. considérant que les femmes sont davantage exposées au risque de pauvreté et de précarité;

Or. en

Amendement 84
Jérôme Lavrilleux, Anne Sander, Elisabeth Morin-Chartier

Proposition de résolution
Paragraphe 1

Proposition de résolution

Amendement

1. affirme que les inégalités croissantes menacent l'avenir du projet européen, ébranlent sa légitimité et nuisent à la confiance accordée à l'Union en tant que moteur de progrès social;

1. affirme que les inégalités croissantes menacent l'avenir du projet européen, ébranlent sa légitimité et nuisent à la confiance accordée à l'Union en tant que moteur de progrès social, *dimension de l'Union qui doit être développée, notamment par la mise en place d'un pilier européen des droits sociaux et par la révision ciblée de la directive sur le détachement des travailleurs ;*

Amendement 85

Mara Bizzotto, Dominique Martin, Joëlle Mélin

Proposition de résolution

Paragraphe 1

Proposition de résolution

1. affirme que les inégalités croissantes *menacent l'avenir du projet européen, ébranlent sa légitimité et nuisent à la confiance accordée à l'Union en tant que moteur de progrès social;*

Amendement

1. affirme que les inégalités croissantes *au sein des États membres montrent clairement que les choix politiques de l'Union n'ont pas engendré de progrès des droits mais, au contraire, une restriction constante de ceux-ci, ainsi qu'une dévalorisation du travail et une accentuation de la pauvreté et de la précarité sociale;*

Or. it

Amendement 86

Helga Stevens

Proposition de résolution

Paragraphe 1

Proposition de résolution

1. affirme que les inégalités croissantes *menacent l'avenir du projet européen, ébranlent sa légitimité et nuisent à la confiance accordée à l'Union en tant que moteur de progrès social;*

Amendement

1. affirme que les inégalités *sont préoccupantes* et nuisent à la confiance accordée à l'Union en tant que moteur de progrès;

Or. nl

Amendement 87

Csaba Sógor

Proposition de résolution

Paragraphe 1

Proposition de résolution

1. affirme que les inégalités croissantes **menacent l'avenir du projet européen, ébranlent sa légitimité et nuisent** à la confiance accordée à l'Union en tant que moteur de progrès social;

Amendement

1. affirme que, **malgré le fait que les États membres soient principalement responsables de leurs politiques sociales et économiques**, les inégalités croissantes **pourraient, entre autres, nuire** à la confiance accordée à l'Union en tant que moteur de progrès **économique et** social;

Or. en

Amendement 88

Enrique Calvet Chambon, António Marinho e Pinto, Jasenko Selimovic

Proposition de résolution

Paragraphe 1

Proposition de résolution

1. affirme que les inégalités croissantes **menacent l'avenir du projet européen, ébranlent sa légitimité et nuisent** à la confiance accordée à l'Union en tant que moteur de progrès social;

Amendement

1. affirme que les inégalités croissantes **peuvent nuire** à la confiance accordée à l'Union en tant que moteur de progrès social;

Or. en

Amendement 89

Laura Agea, Rosa D'Amato, Dario Tamburrano, Tiziana Beghin, Marco Valli

Proposition de résolution

Paragraphe 1

Proposition de résolution

1. affirme que les inégalités croissantes **menacent** l'avenir du projet européen, ébranlent sa légitimité et nuisent à la confiance accordée à l'Union en tant que moteur de progrès social;

Amendement

1. affirme que les inégalités croissantes **entravent en permanence** l'avenir du projet européen, ébranlent sa légitimité et nuisent **et ont nui** à la confiance accordée à l'Union en tant que moteur de progrès social;

Amendement 90
Robert Rochefort

Proposition de résolution
Paragraphe 1

Proposition de résolution

1. affirme que les inégalités croissantes *menacent l'avenir du projet européen*, ébranlent sa légitimité et nuisent à la confiance *accordée à l'Union* en tant que moteur de progrès social;

Amendement

1. affirme que les inégalités croissantes *sont contraires aux principes et valeurs de l'Union*, ébranlent sa légitimité et nuisent à la confiance *qui lui est accordée* en tant que moteur de progrès social;

Amendement 91

Javi López, Sergio Gutiérrez Prieto, Elena Gentile, Evelyn Regner, Siôn Simon, Jutta Steinruck, Claudiu Ciprian Tănăsescu, Agnes Jongerius

Proposition de résolution
Paragraphe 1

Proposition de résolution

1. affirme que les inégalités croissantes menacent l'avenir du projet européen, ébranlent sa légitimité et nuisent à la confiance accordée à l'Union en tant que moteur de progrès social;

Amendement

1. affirme que les inégalités croissantes menacent l'avenir du projet européen, ébranlent sa légitimité et nuisent à la confiance accordée à l'Union en tant que moteur de progrès social^{2 bis};

^{2 bis} *Antonucci, L., Horvath, L., Krouwel, A. et Y. Kutyski (2017) «The malaise of the squeezed middle: Challenging the narrative of the left behind Brexiter» Competition & Change, Special Issue: Brexit: a year later, Vol. 21 (3), pp. pp. 211–229.*

Amendement 92
Thomas Mann

Proposition de résolution
Paragraphe 1

Proposition de résolution

1. affirme que les inégalités croissantes **menacent** l'avenir du projet européen, **ébranlent** sa légitimité et **nuisent** à la confiance accordée à l'Union en tant que moteur de progrès social;

Amendement

1. affirme que les inégalités croissantes **peuvent menacer** l'avenir du projet européen, **ébranler** sa légitimité et **nuire** à la confiance accordée à l'Union en tant que moteur de progrès social;

Or. de

Amendement 93
Sven Schulze

Proposition de résolution
Paragraphe 1

Proposition de résolution

1. affirme que les inégalités **croissantes** menacent l'avenir du projet européen, ébranlent sa légitimité et nuisent à la confiance accordée à l'Union en tant que moteur de progrès social;

Amendement

1. affirme que les inégalités menacent l'avenir du projet européen, ébranlent sa légitimité et nuisent à la confiance accordée à l'Union en tant que moteur de progrès social;

Or. de

Amendement 94
Enrique Calvet Chambon, António Marinho e Pinto

Proposition de résolution
Paragraphe 1 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

1 bis. rappelle que les inégalités devraient refléter la différence entre les efforts et les contributions des individus

dans la société; indique toutefois que les inégalités actuelles n'ont pas d'incidence négative nuisant à la stabilité politique, sociale et au progrès; souligne qu'encourager la convergence économique et améliorer la vie de tous les citoyens européens doivent continuer d'être les raisons d'être de l'Union européenne et le moteur d'une plus grande intégration;

Or. en

Amendement 95
Verónica Lope Fontagné

Proposition de résolution
Paragraphe 1 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

1 bis. insiste sur le fait qu'il est nécessaire que les politiques européennes tiennent compte des aspects économique, social et territorial pour garantir l'égalité des chances;

Or. es

Amendement 96
Agnieszka Kozłowska-Rajewicz
au nom de la commission des droits de la femme et de l'égalité des genres

Proposition de résolution
Paragraphe 1 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

1 bis. déplore les politiques d'austérité qui, avec la crise économique, contribuent à accroître le taux de pauvreté, en particulier chez les femmes;

Or. en

Amendement 97
Verónica Lope Fontagné

Proposition de résolution
Paragraphe 1 ter (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

1 ter. affirme que les régions qui souffrent de handicaps naturels ou démographiques graves ou permanents telles que les régions les plus septentrionales à très faible densité de population et les régions insulaires, transfrontalières et de montagne, ainsi dénommées par l'article 174 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne (traité FUE), ainsi que les régions inhabitées et ultrapériphériques rencontrent davantage de difficultés pour garantir l'accès aux services publics comme la santé et l'éducation et que, de ce fait, la fourniture de ces services s'avère généralement plus coûteuse pour les finances publiques et les citoyens sont en outre contraints de se déplacer sur de plus longues distances pour y avoir accès;

Or. es

Amendement 98
Agnieszka Kozłowska-Rajewicz

au nom de la commission des droits de la femme et de l'égalité des genres

Proposition de résolution
Paragraphe 1 ter (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

1 ter. demande à la Commission d'évaluer dans quelles mesures les inégalités croissantes peuvent avoir une incidence sur les points susmentionnés, et d'élaborer une stratégie visant à contrer

ces menaces;

Or. en

Amendement 99
Verónica Lope Fontagné

Proposition de résolution
Paragraphe 1 quater (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

1 quater. *insiste sur la nécessité de développer des investissements destinés à promouvoir la cohésion territoriale en vue de renforcer le tissu industriel des régions qui souffrent de handicaps naturels ou démographiques graves ou permanents, notamment en garantissant l'accès à l'internet à large bande;*

Or. es

Amendement 100
Verónica Lope Fontagné

Proposition de résolution
Paragraphe 2

Proposition de résolution

Amendement

2. est convaincu que la ***réduction des inégalités doit être une priorité institutionnelle au niveau européen, non seulement en vue de lutter contre la pauvreté ou de promouvoir la convergence, mais aussi en tant que condition préalable à la reprise économique, à la création d'emplois de qualité et à la prospérité partagée;***

2. est convaincu que la ***reprise économique et, conséquemment, la création d'emplois constituent le levier qui permet de réduire les inégalités,*** de lutter contre la pauvreté ou de promouvoir la convergence;

Or. es

Amendement 101
Helga Stevens

Proposition de résolution
Paragraphe 2

Proposition de résolution

2. est convaincu que la ***réduction des inégalités*** doit être une priorité ***institutionnelle au niveau européen***, non seulement en vue de lutter contre la pauvreté ***ou de promouvoir la convergence***, mais aussi en tant que condition préalable à la reprise économique, à la création d'emplois de qualité et à la prospérité partagée;

Amendement

2. est convaincu que la ***convergence vers le haut*** doit être une priorité ***européenne***, non seulement en vue de lutter contre la pauvreté, mais aussi en tant que condition préalable à la reprise économique, à la création d'emplois de qualité et à la prospérité partagée;

Or. nl

Amendement 102
Mara Bizzotto, Dominique Martin, Joëlle Mélin

Proposition de résolution
Paragraphe 2

Proposition de résolution

2. est convaincu que la réduction des inégalités doit être une priorité institutionnelle ***au niveau européen***, non seulement ***en vue de lutter contre la pauvreté ou de promouvoir la convergence***, mais aussi en tant que ***condition préalable à la reprise économique, à la création d'emplois de qualité et à la prospérité partagée***;

Amendement

2. est convaincu que la réduction des inégalités doit être une priorité institutionnelle ***à tous les niveaux de pouvoir***; ***souligne avec insistance que la politique de migration actuelle de l'Union non seulement favorise les inégalités, mais aussi augmente les niveaux de pauvreté, accentue la précarité, renforce le phénomène de travail illégal et génère de nouvelles formes d'esclavage***;

Or. it

Amendement 103
Georgi Pirinski

Proposition de résolution
Paragraphe 2

Proposition de résolution

2. est convaincu que la réduction des inégalités doit être une priorité institutionnelle au niveau européen, non seulement en vue de lutter contre la pauvreté ou de promouvoir la convergence, mais aussi en tant que condition préalable à la reprise économique, à la création d'emplois de qualité et à la prospérité partagée;

Amendement

2. est convaincu que la réduction des inégalités doit être une priorité institutionnelle au niveau européen, non seulement en vue de lutter contre la pauvreté ou de promouvoir la convergence, mais aussi en tant que condition préalable à la reprise économique, à la création d'emplois de qualité, **la cohésion sociale** et à la prospérité partagée;

Or. en

Amendement 104

Enrique Calvet Chambon, Marian Harkin, António Marinho e Pinto, Jasenko Selimovic

Proposition de résolution
Paragraphe 2

Proposition de résolution

2. est convaincu que la réduction des inégalités doit être une **priorité institutionnelle** au niveau européen, non seulement en vue de lutter contre la pauvreté ou de promouvoir la convergence, mais aussi en tant que condition préalable à la reprise économique, à la création d'emplois **de qualité** et à la prospérité partagée;

Amendement

2. est convaincu que la réduction des inégalités doit être **l'une des principales priorités** au niveau européen **en ce moment même**, non seulement en vue de lutter contre la pauvreté ou de promouvoir la convergence, mais aussi en tant que condition préalable à la reprise économique, à la création d'emplois et à la prospérité partagée;

Or. en

Amendement 105
Sven Schulze

Proposition de résolution
Paragraphe 2

Proposition de résolution

Amendement

2. est convaincu que la réduction des inégalités doit être une priorité ***institutionnelle au niveau européen***, non seulement en vue de lutter contre la pauvreté ou de promouvoir la convergence, mais aussi en tant que condition préalable à la reprise économique, à la création d'emplois de qualité et à la prospérité partagée;

2. est convaincu que la réduction des inégalités doit être une priorité, non seulement en vue de lutter contre la pauvreté ou de promouvoir la convergence, mais aussi en tant que condition préalable à la reprise économique, à la création d'emplois de qualité et à la prospérité partagée;

Or. de

Amendement 106
Ádám Kósa, Heinz K. Becker

Proposition de résolution
Paragraphe 2

Proposition de résolution

2. est convaincu que la réduction des inégalités doit être une ***priorité institutionnelle*** au niveau européen, non seulement en vue de lutter contre la pauvreté ou de promouvoir la convergence, mais aussi en tant que condition préalable à la reprise économique, à la création d'emplois de qualité et à la prospérité partagée;

Amendement

2. est convaincu que la réduction des inégalités doit être une ***question centrale*** au niveau européen, non seulement en vue de lutter contre la pauvreté ou de promouvoir la convergence, mais aussi en tant que condition préalable à la reprise économique, à la création d'emplois de qualité et à la prospérité partagée;

Or. en

Amendement 107
Csaba Sógor

Proposition de résolution
Paragraphe 2

Proposition de résolution

2. est convaincu que la réduction des inégalités doit être une priorité ***institutionnelle*** au niveau européen, non seulement en vue de lutter contre la

Amendement

2. est convaincu que la réduction des inégalités doit être une priorité au niveau européen, non seulement en vue de lutter contre la pauvreté ou de promouvoir la

pauvreté ou de promouvoir la convergence, mais aussi en tant que condition préalable à la reprise économique, à la création d'emplois de qualité et à la prospérité partagée;

convergence, mais aussi en tant que condition préalable à la reprise économique, à la création d'emplois de qualité et à la prospérité partagée;

Or. en

Amendement 108

Agnieszka Kozłowska-Rajewicz

au nom de la commission des droits de la femme et de l'égalité des genres

Proposition de résolution

Paragraphe 2 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

2 bis. demande l'introduction d'une stratégie européenne définissant les objectifs nationaux de réduction des inégalités;

Or. en

Amendement 109

Mara Bizzotto, Dominique Martin, Joëlle Mélin

Proposition de résolution

Paragraphe 3

Proposition de résolution

Amendement

3. souligne que la réduction des inégalités est indispensable pour promouvoir des démocraties plus justes et plus stables, ***exclure le populisme et l'extrémisme et garantir l'acceptation du projet européen par tous les citoyens;***

3. souligne que la réduction des inégalités est indispensable pour promouvoir des démocraties plus justes et plus stables; ***met en évidence que la lutte contre les inégalités économiques doit faire face à des difficultés qui portent principalement sur l'enseignement et l'éducation, sur les soins de santé et sur les droits sociaux, soit des domaines qui relèvent de la compétence exclusive des États membres;***

Amendement 110
Helga Stevens

Proposition de résolution
Paragraphe 3

Proposition de résolution

3. souligne que la réduction des inégalités est indispensable pour ***promouvoir des démocraties plus justes et plus stables***, exclure le populisme et l'extrémisme ***et garantir l'acceptation du projet européen par tous les citoyens***;

Amendement

3. souligne que la réduction des inégalités est indispensable pour exclure le populisme et l'extrémisme;

Amendement 111
Ádám Kósa, Heinz K. Becker

Proposition de résolution
Paragraphe 3

Proposition de résolution

3. souligne que la réduction des inégalités est indispensable pour promouvoir des démocraties plus justes et plus stables, exclure ***le populisme et*** l'extrémisme et garantir l'acceptation du projet européen par tous les citoyens;

Amendement

3. souligne que la réduction des inégalités est indispensable pour promouvoir des démocraties plus justes et plus stables, exclure l'extrémisme ***et le principe de deux poids deux mesures*** et garantir l'acceptation du projet européen par tous les citoyens;

Amendement 112
Enrique Calvet Chambon, Marian Harkin, António Marinho e Pinto, Jasenko Selimovic

Proposition de résolution
Paragraphe 3

Proposition de résolution

3. souligne que la réduction des inégalités *est indispensable pour* promouvoir des démocraties *plus justes et* plus stables, exclure le populisme et l'extrémisme et *garantir* l'acceptation du projet européen par tous les citoyens;

Amendement

3. souligne que la réduction des inégalités *peut permettre de* promouvoir des démocraties plus stables, *d'exclure* le populisme et l'extrémisme et *de veiller à* l'acceptation du projet européen par tous les citoyens;

Or. en

Amendement 113

Mara Bizzotto, Dominique Martin, Joëlle Mélin

Proposition de résolution

Paragraphe 4

Proposition de résolution

4. *rappelle à la Commission et aux États membres que l'Union doit respecter les engagements pris au titre des traités en matière de promotion du bien-être de ses populations, de plein emploi, de progrès social, de justice et de protection sociales, d'égalité entre les hommes et les femmes, de solidarité entre les générations et de protection des droits des enfants²⁰;*

Amendement

4. *souligne que le projet néolibéral et mercantiliste de l'Union tel qu'il est établi par les traités a considérablement accentué les inégalités à la fois entre les différents pays et au sein de ceux-ci;*

²⁰ Article 3 du traité sur l'Union européenne (traité UE) et préambule du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne (traité FUE).

Or. it

Amendement 114

Monika Vana

au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution

Paragraphe 4

Proposition de résolution

4. rappelle à la Commission et aux États membres que l'Union doit respecter les engagements pris au titre des traités en matière de promotion du bien-être de ses populations, de plein emploi, de progrès social, de justice et de protection sociales, d'égalité entre les hommes et les femmes, de solidarité entre les générations et de protection des droits des enfants²⁰;

²⁰ Article 3 du traité sur l'Union européenne (traité UE) et préambule du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne (traité FUE).

Amendement

4. rappelle à la Commission et aux États membres que l'Union doit respecter les engagements pris au titre des traités en matière de promotion du bien-être de ses populations, de plein emploi, de progrès social, de justice et de protection sociales, d'égalité entre les hommes et les femmes, de solidarité entre les générations et de protection des droits des enfants²⁰ ***ainsi que d'inclusion de toutes les personnes en situation de vulnérabilité ou en proie à la marginalisation***;

²⁰ Article 3 du traité sur l'Union européenne (traité UE) et préambule du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne (traité FUE).

Or. en

Amendement 115

Javi López, Sergio Gutiérrez Prieto, Elena Gentile, Evelyn Regner, Siôn Simon, Jutta Steinruck, Claudiu Ciprian Tănăsescu, Georgi Pirinski, Agnes Jongerius

Proposition de résolution Paragraphe 4

Proposition de résolution

4. rappelle à la Commission et aux États membres que l'Union doit respecter les engagements pris au titre des traités en matière de promotion du bien-être de ses populations, de plein emploi, de progrès social, de justice et de protection sociales, d'égalité entre les hommes et les femmes, de solidarité entre les générations et de protection des droits des enfants²⁰;

²⁰ Article 3 du traité sur l'Union

Amendement

4. rappelle à la Commission et aux États membres que l'Union doit respecter les engagements pris au titre des traités en matière de promotion du bien-être de ses populations, de plein emploi, de progrès social, de justice et de protection sociales, d'égalité entre les hommes et les femmes, ***d'égalité entre les citoyens issus de différents milieux socio-économiques***, de solidarité entre les générations et de protection des droits des enfants²⁰;

²⁰ Article 3 du traité sur l'Union

européenne (traité UE) et préambule du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne (traité FUE).

européenne (traité UE) et préambule du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne (traité FUE).

Or. en

Amendement 116
Helga Stevens

Proposition de résolution
Paragraphe 4

Proposition de résolution

4. rappelle à la **Commission et aux États membres** que l'Union doit respecter les engagements pris au titre des traités en matière de promotion du bien-être de ses populations, de plein emploi, de progrès social, de justice et de protection sociales, d'égalité entre les hommes et les femmes, de solidarité entre les générations et de protection des droits des enfants²⁰;

²⁰ Article 3 du traité sur l'Union européenne (traité UE) et préambule du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne (traité FUE).

Amendement

4. rappelle que l'Union a notamment pour objectif de promouvoir le bien-être de ses populations, qu'elle s'engage en faveur d'une économie de marché sociale hautement compétitive axée sur le plein emploi et le progrès social et qu'elle promeut la justice et la protection sociales, l'égalité entre les hommes et les femmes, la solidarité entre les générations et la protection des droits des enfants²⁰;

²⁰ Article 3 du traité sur l'Union européenne (traité UE) et préambule du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne (traité FUE).

Or. nl

Amendement 117
Csaba Sógor

Proposition de résolution
Paragraphe 4

Proposition de résolution

4. rappelle à la **Commission et aux États membres** que l'Union doit respecter les engagements pris au titre des traités en

Amendement

4. rappelle que l'Union doit respecter les engagements pris au titre des traités en matière de promotion du bien-être de ses

matière de promotion du bien-être de ses populations, de plein emploi, de progrès social, de justice et de protection sociales, d'égalité entre les hommes et les femmes, de solidarité entre les générations et de protection des droits des enfants²⁰;

²⁰ Article 3 du traité sur l'Union européenne (traité UE) et préambule du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne (traité FUE).

populations, de plein emploi, de progrès social, de justice et de protection sociales, d'égalité entre les hommes et les femmes, de solidarité entre les générations et de protection des droits des enfants²⁰;

²⁰ Article 3 du traité sur l'Union européenne (traité UE) et préambule du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne (traité FUE).

Or. en

Amendement 118

Enrique Calvet Chambon, António Marinho e Pinto

Proposition de résolution

Paragraphe 4 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

4 bis. est convaincu que la mesure sociale est à maintes reprises considérée comme une mesure palliative ou atténuante et devrait être assortie de politiques économiques et de réformes structurelles destinées à parvenir à une croissance économique durable et positive et à réduire structurellement la tendance inégalitaire à moyen et à long terme; est fermement convaincu que les politiques économiques sont la réponse à la question de savoir comment contrecarrer la tendance inégalitaire qui nuit à la croissance économique;

Or. en

Amendement 119

Javi López, Sergio Gutiérrez Prieto, Elena Gentile, Evelyn Regner, Siôn Simon, Jutta Steinruck, Claudiu Ciprian Tănăsescu, Agnes Jongerius

Proposition de résolution
Paragraphe 5

Proposition de résolution

5. demande à la Commission et aux États membres d'évaluer la performance et les résultats de la coordination des politiques économiques, en tenant compte de l'évolution des progrès sociaux et de la justice sociale dans l'Union; signale que le Semestre européen n'a ***permis ni*** d'atteindre ces objectifs, ***ni*** de réduire les inégalités;

Amendement

5. demande à la Commission et aux États membres d'évaluer la performance et les résultats de la coordination des politiques économiques, en tenant compte de l'évolution des progrès sociaux et de la justice sociale dans l'Union; signale que le Semestre européen n'a ***pas considéré comme prioritaire*** d'atteindre ces objectifs ***et*** de réduire les inégalités; ***demande instamment à la Commission d'entamer le processus de coordination des politiques afin de suivre, de prévenir et de corriger les tendances négatives susceptibles d'accroître les inégalités et d'affaiblir les progrès sociaux ou d'avoir une incidence négative sur la justice sociale, tout en mettant en place des mesures préventives et correctives lorsque celles-ci s'avèrent nécessaires;***

Or. en

Amendement 120
Helga Stevens

Proposition de résolution
Paragraphe 5

Proposition de résolution

5. demande à la Commission et aux États membres d'évaluer la performance et les résultats de la coordination des politiques économiques, ***en tenant compte de l'évolution des progrès sociaux et de la justice*** sociale dans l'Union; ***signale que le Semestre européen n'a permis ni d'atteindre ces objectifs, ni de réduire les inégalités;***

Amendement

5. demande à la Commission et aux États membres d'évaluer la performance et les résultats de la coordination des politiques économiques, ***y compris leur incidence sur la pauvreté et la mobilité*** sociale dans l'Union;

Or. nl

Amendement 121
Thomas Mann

Proposition de résolution
Paragraphe 5

Proposition de résolution

5. demande à la Commission et aux États membres d'évaluer la performance et les résultats de la coordination des politiques économiques, en tenant compte de l'évolution des progrès sociaux et de la justice sociale dans l'Union; ***signale que le Semestre européen n'a permis ni d'atteindre ces objectifs, ni de réduire les inégalités;***

Amendement

5. demande à la Commission et aux États membres d'évaluer la performance et les résultats de la coordination des politiques économiques, en tenant compte de l'évolution des progrès sociaux et de la justice sociale dans l'Union;

Or. de

Amendement 122
Enrique Calvet Chambon, Marian Harkin, António Marinho e Pinto, Jasenko Selimovic

Proposition de résolution
Paragraphe 5

Proposition de résolution

5. demande à la Commission et aux États membres d'évaluer la performance et les résultats de la coordination des politiques économiques, en tenant compte de l'évolution des progrès sociaux et de la justice sociale dans l'Union; ***signale que le Semestre européen n'a permis ni d'atteindre ces objectifs, ni de réduire les inégalités;***

Amendement

5. demande à la Commission et aux États membres d'évaluer la performance et les résultats de la coordination des politiques économiques, en tenant compte de l'évolution des progrès sociaux et de la justice sociale dans l'Union;

Or. en

Amendement 123
Mara Bizzotto, Dominique Martin, Joëlle Mélin

Proposition de résolution
Paragraphe 5

Proposition de résolution

5. *demande à la Commission et aux États membres d'évaluer la performance et les résultats de la coordination des politiques économiques, en tenant compte de l'évolution des progrès sociaux et de la justice sociale dans l'Union; signale que le Semestre européen n'a permis ni d'atteindre ces objectifs, ni de réduire les inégalités;*

Amendement

5. *souligne que le Semestre européen n'a en aucun cas favorisé l'amélioration de la justice sociale et qu'il est, au contraire, responsable de la disparition totale des droits des citoyens européens et de l'augmentation des inégalités au sein de l'Union;*

Or. it

Amendement 124

Laura Agea, Rosa D'Amato, Dario Tamburrano, Tiziana Beghin, Marco Valli

Proposition de résolution
Paragraphe 5

Proposition de résolution

5. *demande à la Commission et aux États membres d'évaluer la performance et les résultats de la coordination des politiques économiques, en tenant compte de l'évolution des progrès sociaux et de la justice sociale dans l'Union; signale que le Semestre européen n'a permis ni d'atteindre ces objectifs, ni de réduire les inégalités;*

Amendement

5. *demande à la Commission et aux États membres, compte tenu de l'échec de la coordination des politiques économiques, d'évaluer la performance et les résultats de l'évolution des progrès sociaux et de la justice sociale dans l'Union; signale que le Semestre européen et les réformes structurelles imposées par l'Union non seulement n'ont pas permis d'atteindre ces objectifs, mais ont aussi accentué les inégalités;*

Or. it

Amendement 125

Csaba Sógor

Proposition de résolution

Paragraphe 5

Proposition de résolution

5. demande à la Commission et aux États membres d'évaluer la performance et les résultats de la coordination des politiques économiques, en tenant compte de *l'évolution des progrès sociaux et de la justice sociale dans l'Union; signale que le Semestre européen n'a permis ni d'atteindre ces objectifs, ni de réduire les inégalités;*

Amendement

5. demande à la Commission et aux États membres d'évaluer la performance et les résultats de la coordination des politiques économiques, en tenant compte de *la baisse modeste et constante du taux de mise en œuvre des recommandations, atteignant 29 % en 2014;*

Or. en

Amendement 126

Georgi Pirinski

Proposition de résolution Paragraphe 5 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

5 bis. invite la Commission d'ici à la mi-2018 à présenter au Parlement européen et au Conseil une analyse et une comparaison de l'incidence et des résultats des recommandations par pays, des mesures prises dans le cadre du Semestre européen et au titre de divers programmes européens afin de faire face aux inégalités engendrées par la crise économique, ainsi que de définir les nouvelles mesures de lutte contre les inégalités;

Or. en

Amendement 127

Javi López, Sergio Gutiérrez Prieto, Elena Gentile, Evelyn Regner, Siôn Simon, Jutta Steinruck, Claudiu Ciprian Tănăsescu, Georgi Pirinski, Agnes Jongerius

Proposition de résolution

Paragraphe 5 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

5 bis. *considère que le tableau de bord social du rapport conjoint sur l'emploi doit jouer un rôle prépondérant dans le semestre européen en tant que «système d'alerte rapide» pour des déséquilibres sociaux excessifs au même titre que les systèmes macroéconomiques, et devrait être étendu à l'aide d'un indicateur supplémentaire en matière d'inégalités qui soit davantage axé sur la manière dont les inégalités de revenu entre pays et au sein d'un même pays permettent d'expliquer les niveaux d'inégalités enregistrés à l'échelle de l'Union européenne;*

Or. en

Amendement 128

Enrique Calvet Chambon, Marian Harkin, António Marinho e Pinto

Proposition de résolution

Paragraphe 5 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

5 bis. *invite la Commission et les États membres à élaborer un cadre concret de mesures allant des mesures sociales aux mesures économiques susceptibles de corriger les inégalités; est convaincu que les politiques spécifiques visant à lutter contre les inégalités économiques devraient être introduites dans le Semestre européen et dans les recommandations par pays;*

Or. en

Amendement 129

Thomas Mann

**Proposition de résolution
Paragraphe 6**

Proposition de résolution

Amendement

6. demande instamment à la Commission d'élargir la portée du Semestre européen et de la procédure concernant les déséquilibres macroéconomiques (PDM) par l'ajout de nouveaux indicateurs contraignants permettant d'estimer les déséquilibres individuels en matière d'inégalités afin d'établir un lien entre la coordination économique, l'emploi et les performances sociales;

supprimé

Or. de

**Amendement 130
Sven Schulze**

**Proposition de résolution
Paragraphe 6**

Proposition de résolution

Amendement

6. demande instamment à la Commission d'élargir la portée du Semestre européen et de la procédure concernant les déséquilibres macroéconomiques (PDM) par l'ajout de nouveaux indicateurs contraignants permettant d'estimer les déséquilibres individuels en matière d'inégalités afin d'établir un lien entre la coordination économique, l'emploi et les performances sociales;

supprimé

Or. de

Amendement 131

Mara Bizzotto, Dominique Martin, Joëlle Mélin

Proposition de résolution
Paragraphe 6

Proposition de résolution

Amendement

6. *demande instamment à la Commission d'élargir la portée du Semestre européen et de la procédure concernant les déséquilibres macroéconomiques (PDM) par l'ajout de nouveaux indicateurs contraignants permettant d'estimer les déséquilibres individuels en matière d'inégalités afin d'établir un lien entre la coordination économique, l'emploi et les performances sociales;*

supprimé

Or. it

Amendement 132

Javi López, Sergio Gutiérrez Prieto, Elena Gentile, Evelyn Regner, Siôn Simon, Jutta Steinruck, Claudiu Ciprian Tănăsescu, Georgi Pirinski, Agnes Jongerius

Proposition de résolution
Paragraphe 6

Proposition de résolution

Amendement

6. demande instamment à la Commission d'élargir la portée du Semestre européen et de la procédure concernant les déséquilibres macroéconomiques (PDM) par l'ajout de nouveaux indicateurs contraignants permettant d'estimer les déséquilibres *individuels en matière d'inégalités* afin d'établir un lien entre la coordination économique, l'emploi et les performances sociales;

6. demande instamment à la Commission d'élargir la portée du Semestre européen et de la procédure concernant les déséquilibres macroéconomiques (PDM), *à partir de 2018*, par l'ajout de nouveaux indicateurs contraignants *à son tableau de bord, assortis de seuils spécifiques par pays, permettant d'estimer les déséquilibres par pays mesurés en fonction de la répartition des revenus et des richesses, ce qui doit englober des rapports individuels d'examen approfondi si des déséquilibres sont détectés*, afin d'établir un lien entre la coordination économique, l'emploi et les performances sociales, *d'identifier et de*

corriger les déficits sociaux et d'emploi affectant la croissance économique potentielle;

Or. en

Amendement 133

Enrique Calvet Chambon, Marian Harkin, António Marinho e Pinto

Proposition de résolution

Paragraphe 6

Proposition de résolution

6. *demande instamment* à la Commission *d'élargir* la portée du Semestre européen et *de* la procédure concernant les déséquilibres macroéconomiques (PDM) *par l'ajout de nouveaux indicateurs contraignants permettant d'estimer les déséquilibres individuels* en matière d'inégalités *afin d'établir un lien entre la coordination économique, l'emploi et les performances sociales;*

Amendement

6. *invite* la Commission à *inclure dans* la portée du Semestre européen et *dans l'analyse en profondeur contenue dans* la procédure concernant les déséquilibres macroéconomiques (PDM) *une estimation des* déséquilibres en matière d'inégalités ;

Or. en

Amendement 134

Ádám Kósa, Heinz K. Becker

Proposition de résolution

Paragraphe 6

Proposition de résolution

6. demande instamment à la Commission *d'élargir* la portée du Semestre européen et de la procédure concernant les déséquilibres macroéconomiques (PDM) *par l'ajout de nouveaux* indicateurs *contraignants* permettant d'estimer les déséquilibres individuels en matière d'inégalités afin

Amendement

6. demande instamment à la Commission *de respecter la compétences des États membres et* la portée du Semestre européen et de la procédure concernant les déséquilibres macroéconomiques (PDM) *par le suivi complet des* indicateurs permettant d'estimer les déséquilibres individuels en

d'établir un lien entre la coordination économique, l'emploi et les performances sociales;

matière d'inégalités afin d'établir un lien entre la coordination économique, l'emploi et les performances sociales;

Or. en

Amendement 135
Robert Rochefort

Proposition de résolution
Paragraphe 6

Proposition de résolution

6. demande instamment à la Commission d'élargir la portée du Semestre européen et de la procédure concernant les déséquilibres macroéconomiques (PDM) par l'ajout ***de nouveaux indicateurs contraignants*** permettant ***d'estimer les déséquilibres individuels en matière d'inégalités*** afin d'établir un lien entre la coordination économique, l'emploi et les performances sociales;

Amendement

6. demande instamment à la Commission d'élargir la portée du Semestre européen et de la procédure concernant les déséquilibres macroéconomiques (PDM) par l'ajout ***d'indicateurs*** permettant ***de mieux estimer les inégalités*** afin d'établir un lien entre la coordination économique, l'emploi et les performances sociales;

Or. fr

Amendement 136
Sergio Gutiérrez Prieto

Proposition de résolution
Paragraphe 6 bis (nouveau)

Proposition de résolution

6 bis. invite la Commission à créer un groupe de travail avec les représentants des institutions européennes, les gouvernements nationaux, les partenaires sociaux et les parties prenantes concernées afin de déterminer les indicateurs précis d'inégalité économique qui serviraient à contrôler la situation

Amendement

(l'indice de Gini, les indices de Palma, l'indice de Theil, la part des salaires, le ratio du salaire minimum par rapport au PIB par habitant ou au salaire moyen, etc.);

Or. en

Amendement 137

Monika Vana

au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution

Paragraphe 6 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

6 bis. prie instamment la Commission d'encourager les États membres à investir de façon ambitieuse dans la protection sociale, les services et les infrastructures par l'utilisation stratégique et plus ciblée des Fonds structurels et d'investissements européens et du Fonds européen pour les investissements stratégiques afin de répondre aux besoins sociaux et économiques des États membres et des régions;

Or. en

Amendement 138

Georgi Pirinski

Proposition de résolution

Paragraphe 6 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

6 bis. invite la Commission à utiliser les données statistiques sociales pour obtenir une idée précise et à jour des différences de revenu et de richesse, de cohésion sociale et d'inclusion sociale d'un pays à

l'autre et au sein d'un même pays et pour fonder ses propositions et ses recommandations sur des données solides en vue de la prise de décisions politiques;

Or. en

Amendement 139
Sergio Gutiérrez Prieto

Proposition de résolution
Paragraphe 6 ter (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

6 ter. demande, par conséquent, à la Commission de rééquilibrer la gouvernance économique afin de veiller à ce que les indicateurs et les objectifs sociaux et économiques soient mis sur un pied d'égalité dans l'activité de surveillance de la Commission, ce qui doit déboucher sur l'élaboration et l'application d'une procédure concernant les déséquilibres sociaux (PDS), laquelle doit permettre de définir les recommandations par pays au titre du Semestre européen; souligne qu'il convient d'inclure au nombre des recommandations les propositions visant à réduire substantiellement les inégalités, tel que défini par Tony Atkinson;

Or. en

Amendement 140
Javi López, Sergio Gutiérrez Prieto, Elena Gentile, Evelyn Regner, Siôn Simon, Jutta Steinruck, Claudiu Ciprian Tănăsescu, Georgi Pirinski, Agnes Jongerius

Proposition de résolution
Paragraphe 7

Proposition de résolution

Amendement

7. réitère son appel à mettre en place un véritable socle européen des droits sociaux et à donner une dimension sociale plus profonde et plus juste à l'Union économique et monétaire (UEM), en consacrant les moyens législatifs, institutionnels et financiers nécessaires à la garantie d'un vrai progrès social;

7. **signale l'absence d'un agenda social solide en Europe**; réitère son appel à mettre en place un véritable socle européen des droits sociaux et à donner une dimension sociale plus profonde et plus juste à l'Union économique et monétaire (UEM); **prie instamment la Commission d'aller bien au-delà de la description rigoureuse des scénarios dans le «document de réflexion sur la dimension sociale de l'Europe» et de la simple énumération des principes en matière d'emploi et des principes sociaux dans sa recommandation sur le «Pilier européen des droits sociaux»**; invite la Commission à présenter sans tarder une «feuille de route» concrète **«complétant la dimension sociale de l'Union économique et monétaire (UEM)**, en consacrant les moyens législatifs, institutionnels et financiers nécessaires à la garantie d'un vrai progrès social;

Or. en

Amendement 141

Thomas Mann

Proposition de résolution

Paragraphe 7

Proposition de résolution

7. **réitère son appel à mettre en place un véritable socle européen des droits sociaux et à donner une dimension sociale plus profonde et plus juste à l'Union économique et monétaire (UEM), en consacrant les moyens législatifs, institutionnels et financiers nécessaires à la garantie d'un vrai** progrès social;

Amendement

7. **salue le développement de la dimension sociale de l'Union économique et monétaire (UEM), susceptible de garantir un** progrès social;

Or. de

Amendement 142
Ádám Kósa, Heinz K. Becker

Proposition de résolution
Paragraphe 7

Proposition de résolution

7. réitère son appel à mettre en place un véritable socle européen des droits sociaux et à donner une dimension sociale plus profonde et plus juste à l'Union économique et monétaire (UEM), en consacrant les moyens législatifs, institutionnels et financiers nécessaires à la garantie d'un vrai progrès social;

Amendement

7. réitère son appel à mettre en place un véritable socle européen des droits sociaux et à donner une dimension sociale plus profonde et plus juste à l'Union économique et monétaire (UEM), **en prenant en considération la part des compétences énoncée dans les traités**, en consacrant les moyens législatifs, institutionnels et financiers nécessaires à la garantie d'un vrai progrès social;

Or. en

Amendement 143
Helga Stevens

Proposition de résolution
Paragraphe 7

Proposition de résolution

7. **réitère son appel à mettre en place un socle européen des droits sociaux et à donner une dimension sociale plus profonde et plus juste à l'Union économique et monétaire (UEM), en consacrant les moyens législatifs, institutionnels et financiers nécessaires à la garantie d'un vrai progrès social;**

Amendement

7. **plaide pour la mise en place d'un socle européen des droits sociaux qui favorise la convergence vers le haut et puisse guider la croissance de chaque État membre; demande néanmoins le respect nécessaire des principes de subsidiarité et de proportionnalité; insiste sur le fait qu'il convient de laisser toujours aux États membres une marge de manœuvre suffisante pour mener une politique sociale adaptée;**

Or. nl

Amendement 144

Jérôme Lavrilleux, Anne Sander, Elisabeth Morin-Chartier

Proposition de résolution
Paragraphe 7

Proposition de résolution

7. réitère son appel à mettre en place un véritable socle européen des droits sociaux et à donner une dimension sociale plus profonde et plus juste à l'Union économique et monétaire (UEM), en consacrant les moyens législatifs, institutionnels et financiers nécessaires à la garantie d'un vrai progrès social;

Amendement

7. réitère son appel à mettre en place un véritable socle européen des droits sociaux et à donner une dimension sociale plus profonde et plus juste à l'Union économique et monétaire (UEM), en consacrant les moyens législatifs, institutionnels et financiers nécessaires à la garantie d'un vrai progrès social ***en tant que prochaine étape de l'intégration européenne*** ;

Or. fr

Amendement 145

Enrique Calvet Chambon, Marian Harkin, António Marinho e Pinto

Proposition de résolution
Paragraphe 7

Proposition de résolution

7. réitère son appel à mettre en place un ***véritable*** socle européen des droits sociaux et à donner une dimension sociale plus profonde et plus juste à l'Union économique et monétaire (UEM), en consacrant les moyens législatifs, institutionnels et financiers nécessaires à la garantie d'un ***vrai*** progrès social;

Amendement

7. réitère son appel à mettre en place un socle européen des droits sociaux et à donner une dimension sociale plus profonde et plus juste à l'Union économique et monétaire (UEM), en consacrant les moyens législatifs, institutionnels et financiers nécessaires à la garantie d'un progrès social ***pour ses citoyens afin de garantir un traitement équitable dans notre union des marchés***;

Or. en

Amendement 146
Sven Schulze

Proposition de résolution
Paragraphe 7

Proposition de résolution

7. *réitère son appel à mettre en place un véritable socle européen des droits sociaux et à donner une dimension sociale plus profonde et plus juste à l'Union économique et monétaire (UEM), en consacrant les moyens législatifs, institutionnels et financiers nécessaires à la garantie d'un vrai progrès social;*

Amendement

7. *prend acte des récentes propositions de la Commission visant à mettre en place un socle européen des droits sociaux et à donner une dimension sociale plus profonde et plus juste à l'Union économique et monétaire (UEM), ainsi que des propositions législatives qu'elles comportent;*

Or. de

Amendement 147
Mara Bizzotto, Dominique Martin, Joëlle Mélin

Proposition de résolution
Paragraphe 7

Proposition de résolution

7. *réitère son appel à mettre en place un véritable socle européen des droits sociaux et à donner une dimension sociale plus profonde et plus juste à l'Union économique et monétaire (UEM), en consacrant les moyens législatifs, institutionnels et financiers nécessaires à la garantie d'un vrai progrès social;*

Amendement

7. *souligne que l'euro et le marché unique ne permettent plus d'isoler les marchés du travail nationaux respectifs au moyen de l'instrument du taux de change flexible, et que les pays les plus touchés par la crise sont, par conséquent, contraints d'appliquer des politiques de déflation salariale;*

Or. it

Amendement 148
Laura Agea, Rosa D'Amato, Dario Tamburrano, Tiziana Beghin, Marco Valli

Proposition de résolution
Paragraphe 7

Proposition de résolution

7. réitère son appel à mettre en place un véritable socle européen des droits

Amendement

7. réitère son appel à mettre en place un véritable socle européen des droits

sociaux et à donner une dimension sociale plus profonde et plus juste à l'Union *économique et monétaire (UEM)*, en consacrant les moyens législatifs, institutionnels et financiers nécessaires à la garantie d'un vrai progrès social;

sociaux et à donner une dimension sociale plus profonde et plus juste à l'Union, en consacrant les moyens législatifs, institutionnels et financiers nécessaires à la garantie d'un vrai progrès social;

Or. it

Amendement 149
Csaba Sógor

Proposition de résolution
Paragraphe 7

Proposition de résolution

7. réitère son appel à mettre en place un *véritable* socle européen des droits sociaux et à donner une dimension sociale plus profonde et plus juste à l'Union économique et monétaire (UEM), en consacrant les moyens législatifs, institutionnels et financiers nécessaires à la garantie d'un vrai progrès social;

Amendement

7. réitère son appel à mettre en place un socle européen des droits sociaux et à donner une dimension sociale plus profonde et plus juste à l'Union économique et monétaire (UEM), en consacrant les moyens législatifs, institutionnels et financiers nécessaires à la garantie d'un vrai progrès social;

Or. en

Amendement 150
Sergio Gutiérrez Prieto

Proposition de résolution
Paragraphe 7 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

7 bis. invite la Commission à inclure la réduction des inégalités entre les groupes de revenus parmi les objectifs du Pilier européen des droits sociaux qui doit élargir sa portée pour englober les conditions de travail de tous les groupes de revenus, considérer les incidences des ajustements de salaires sur les groupes à

faibles revenus ou à revenus intermédiaires, atténuer, intervenir et compenser les effets de la restructuration des fonctions essentielles de l'État, telles que les inégalités en matière de santé, d'éducation, de retraite ainsi que d'ordre social, et faire face aux effets de la restructuration de l'État-providence sur les inégalités;

Or. en

Amendement 151

Agnieszka Kozłowska-Rajewicz

au nom de la commission des droits de la femme et de l'égalité des genres

Proposition de résolution

Paragraphe 7 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

7 bis. observe que la Commission a répondu à sa demande d'un meilleur équilibre entre la vie professionnelle et la vie privée en faveur des femmes et des hommes qui vivent et travaillent dans l'Union, au moyen de propositions non législatives et d'une proposition législative définissant différents types de congés afin de relever les défis du XXI^e siècle; souligne que les propositions formulées par la Commission constituent une bonne base sur laquelle stimuler l'équilibre entre la vie professionnelle et la vie privée et des conditions de travail flexibles pour les femmes et les hommes en vue de réduire les inégalités en ce qui concerne les emplois rémunérés et non rémunérés;

Or. en

Amendement 152

Monika Vana

au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Paragraphe 8

Proposition de résolution

8. invite la Commission à **élargir** la portée de la stratégie Europe 2020 afin d'inclure la lutte contre les inégalités parmi ses objectifs, **qui devraient être alignés sur les objectifs de développement durable des Nations unies**;

Amendement

8. invite la Commission à **renforcer l'action qu'elle mène de concert avec les États membres pour atteindre tous les objectifs fixés par la stratégie Europe 2020, dont la réduction de la pauvreté et de l'exclusion sociale de 20 millions, et à aligner** la portée de la stratégie Europe 2020 afin d'inclure la lutte contre les inégalités parmi ses objectifs **sur l'agenda 2030 de développement durable et d'inclure par conséquent un objectif relatif à l'extrême pauvreté**;

Or. en

Amendement 153

Javi López, Sergio Gutiérrez Prieto, Elena Gentile, Evelyn Regner, Siôn Simon, Jutta Steinruck, Claudiu Ciprian Tănăsescu, Georgi Pirinski, Agnes Jongerius

Proposition de résolution
Paragraphe 8

Proposition de résolution

8. invite la Commission à élargir la portée de la stratégie Europe 2020 afin d'inclure la lutte contre les inégalités parmi ses objectifs, qui **devraient être alignés sur les objectifs** de développement durable des Nations unies;

Amendement

8. invite la Commission à élargir la portée de la stratégie Europe 2020 afin d'inclure la lutte contre les inégalités, **outre l'accent mis sur la lutte contre la pauvreté**, parmi ses objectifs **et d'accomplir des progrès dans son application**, qui **devrait être alignée sur l'agenda 2030** de développement durable des Nations unies;

Or. en

Amendement 154

Laura Agea, Rosa D'Amato, Dario Tamburrano, Tiziana Beghin, Marco Valli

Proposition de résolution
Paragraphe 8

Proposition de résolution

8. invite la Commission à élargir la portée de la stratégie Europe 2020 afin d'inclure la lutte contre les inégalités parmi ses objectifs, qui devraient être alignés sur les objectifs de développement durable des Nations unies;

Amendement

8. invite la Commission à élargir la portée de la stratégie Europe 2020 afin d'inclure la lutte contre les inégalités parmi ses objectifs, ***qui sont encore loin d'être atteints et*** qui devraient être alignés sur les objectifs de développement durable des Nations unies;

Or. it

Amendement 155
Ádám Kósa, Heinz K. Becker

Proposition de résolution
Paragraphe 8

Proposition de résolution

8. invite la Commission à ***élargir*** la portée de la stratégie Europe 2020 afin ***d'inclure la lutte*** contre les inégalités ***parmi ses objectifs***, qui devraient être alignés sur les objectifs de développement durable des Nations unies;

Amendement

8. invite la Commission à ***prendre pleinement en compte*** la portée de la stratégie Europe 2020 afin ***de lutter*** contre les inégalités, qui devraient être alignés sur les objectifs de développement durable ***pertinents*** des Nations unies;

Or. en

Amendement 156
Enrique Calvet Chambon, Marian Harkin, António Marinho e Pinto, Jasenko Selimovic

Proposition de résolution
Paragraphe 8 bis (nouveau)

Proposition de résolution

8 bis. invite les États membres à poursuivre leurs efforts et à encourager un cadre approprié de mesures qui garantit l'éducation et la santé publiques,

Amendement

les infrastructures publiques appropriées et les services sociaux, entres autres, favorisant l'égalité de chances. Un tel cadre devrait garantir un «ascenseur social» hautement performant;

Or. en

Amendement 157

Laura Agea, Rosa D'Amato, Dario Tamburrano, Tiziana Beghin, Marco Valli

Proposition de résolution

Paragraphe 8 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

8 bis. demande à la Commission et aux États membres d'adopter des mesures visant à combattre la baisse des salaires et à appliquer les garanties en faveur des travailleurs afin de relancer la demande intérieure et de faciliter la redistribution des richesses au sein de l'Union;

Or. it

Amendement 158

Javi López, Sergio Gutiérrez Prieto, Elena Gentile, Evelyn Regner, Siôn Simon, Jutta Steinruck, Claudiu Ciprian Tănăsescu, Georgi Pirinski, Agnes Jongerius

Proposition de résolution

Paragraphe 8 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

8 bis. demande à la Commission d'ancrer profondément la mise en œuvre des objectifs de la stratégie Europe 2020 dans la procédure du semestre européen, en adaptant les recommandations par pays aux déviations observées pays après pays dans le tableau de bord d'Eurostat sur les indicateurs clés d'Europe 2020;

Or. en

Amendement 159
Georgi Pirinski

Proposition de résolution
Paragraphe 8 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

8 bis. souligne que le budget de l'Union devrait accorder la plus haute priorité à la mise en œuvre des politiques appropriées de réduction des inégalités et de renforcement de la cohésion sociale;

Or. en

Amendement 160
Sven Schulze

Proposition de résolution
Paragraphe 9

Proposition de résolution

Amendement

9. réclame de nouveau la création d'un protocole social européen pour garantir la préséance des droits fondamentaux sur les libertés économiques;

supprimé

Or. de

Amendement 161
Thomas Mann

Proposition de résolution
Paragraphe 9

Proposition de résolution

Amendement

**9. réclame de nouveau la création
d'un protocole social européen pour
garantir la préséance des droits
fondamentaux sur les libertés
économiques;** *supprimé*

Or. de

**Amendement 162
Robert Rochefort**

**Proposition de résolution
Paragraphe 9**

Proposition de résolution

Amendement

**9. réclame de nouveau la création
d'un protocole social européen pour
garantir la préséance des droits
fondamentaux sur les libertés
économiques;** *supprimé*

Or. fr

**Amendement 163
Helga Stevens**

**Proposition de résolution
Paragraphe 9**

Proposition de résolution

Amendement

**9. réclame de nouveau la création
d'un protocole social européen pour
garantir la préséance des droits
fondamentaux sur les libertés
économiques;** *supprimé*

Or. nl

**Amendement 164
Enrique Calvet Chambon**

Proposition de résolution
Paragraphe 9

Proposition de résolution

Amendement

9. *réclame de nouveau la création d'un protocole social européen pour garantir la préséance des droits fondamentaux sur les libertés économiques;*

supprimé

Or. en

Amendement 165
Ádám Kósa, Heinz K. Becker

Proposition de résolution
Paragraphe 9

Proposition de résolution

Amendement

9. *réclame de nouveau la création d'un protocole social européen pour garantir la préséance des droits fondamentaux sur les libertés économiques;*

9. *réclame de nouveau la bonne mise en œuvre des acquis sociaux européens et le respect des droits sociaux consacrés par la charte des droits fondamentaux de l'Union;*

Or. en

Amendement 166
Javi López, Sergio Gutiérrez Prieto, Elena Gentile, Evelyn Regner, Jutta Steinruck, Claudiu Ciprian Tănăsescu, Georgi Pirinski, Agnes Jongerius

Proposition de résolution
Paragraphe 9

Proposition de résolution

Amendement

9. *réclame de nouveau la création d'un protocole social européen pour garantir la préséance des droits fondamentaux sur les libertés économiques;*

9. *réclame de nouveau la création d'un protocole social européen pour garantir la préséance des droits sociaux fondamentaux sur les libertés économiques;*

Or. en

Amendement 167

Enrique Calvet Chambon, Marian Harkin, António Marinho e Pinto, Jasenko Selimovic

Proposition de résolution

Paragraphe 9 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

9 bis. demande que les tendances économiques soient plus égales sans toutefois entraver les incitations à la libre concurrence, à l'esprit d'entreprise et à l'innovation;

Or. en

Amendement 168

Enrique Calvet Chambon, Marian Harkin, António Marinho e Pinto

Proposition de résolution

Paragraphe 9 ter (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

9 ter. invite la Commission européenne et les États membres à compléter l'indice de Gini servant de mesure des inégalités avec le ratio de Palma qui montre l'évolution de la relation entre les 10 % de personnes les plus riches et les 40 % de personnes les plus pauvres;

Or. en

Amendement 169

Enrique Calvet Chambon, Marian Harkin, António Marinho e Pinto, Jasenko Selimovic

Proposition de résolution

Sous-titre 2

Proposition de résolution

Stimuler la création d'emplois *de qualité*

Amendement

Stimuler la création d'emplois *décents*

Or. en

Amendement 170

Enrique Calvet Chambon, Marian Harkin, António Marinho e Pinto, Jasenko Selimovic

Proposition de résolution

Paragraphe 10

Proposition de résolution

10. s'inquiète de l'évolution des inégalités dans l'Union après la crise, principalement due à l'augmentation du chômage²¹;

Amendement

10. s'inquiète de l'évolution des inégalités dans l'Union après la crise, principalement due à l'augmentation du chômage²¹; ***considère le chômage comme la principale source d'inégalités économiques; souligne qu'en dépit du fait qu'elles relèvent de la compétence des États membres, les politiques de création d'emplois constituent le meilleur moyen d'accroître la productivité et la concurrence; est dès lors convaincu que les politiques de création d'emplois visant les principales poches de chômage permettront non seulement d'harmoniser les taux de chômage à travers l'Union, mais aussi de réduire les différences dans la répartition des revenus;***

²¹ Rapport Eurofound (2017) intitulé «Income inequalities and employment patterns in Europe before and after the great Recession» (Les inégalités de revenu et les configurations de l'emploi en Europe avant et après la crise de 2008).

²¹ Rapport Eurofound (2017) intitulé «Income inequalities and employment patterns in Europe before and after the great Recession» (Les inégalités de revenu et les configurations de l'emploi en Europe avant et après la crise de 2008).

Or. en

Amendement 171

Mara Bizzotto, Dominique Martin, Joëlle Mélin

Proposition de résolution
Paragraphe 10

Proposition de résolution

10. *s'inquiète de l'évolution* des inégalités dans l'Union *après la crise, principalement due à l'augmentation du chômage*²¹;

²¹ Eurofound (2017), «*Income inequalities and employment patterns in Europe before and after the Great Recession*».

Amendement

10. *est préoccupé par les conséquences de l'accroissement* des inégalités dans l'Union; *insiste sur la responsabilité de l'Union, qui, au moyen de ses traités notamment, a empêché les États membres d'appliquer des politiques économiques anticycliques permettant de préserver le pouvoir d'achat des salariés, de favoriser la demande intérieure et de créer des emplois décents*;

Or. it

Amendement 172
Ádám Kósa, Heinz K. Becker

Proposition de résolution
Paragraphe 10

Proposition de résolution

10. s'inquiète *de l'évolution des* inégalités dans l'Union après la crise, *principalement* due à l'augmentation du chômage²¹;

²¹ Rapport Eurofound (2017) intitulé «*Income inequalities and employment patterns in Europe before and after the great Recession*» (Les inégalités de revenu et les configurations de l'emploi en Europe avant et après la crise de 2008).

Amendement

10. s'inquiète *des changements en matière d'*inégalités dans l'Union après la crise, due *également* à l'augmentation du chômage²¹;

²¹ Rapport Eurofound (2017) intitulé «*Income inequalities and employment patterns in Europe before and after the great Recession*» (Les inégalités de revenu et les configurations de l'emploi en Europe avant et après la crise de 2008).

Amendement 173

Agnieszka Kozłowska-Rajewicz

au nom de la commission des droits de la femme et de l'égalité des genres

Proposition de résolution

Paragraphe 10 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

10 bis. fait observer que, bien que les femmes représentent la majorité des diplômés universitaires dans l'Union européenne (60 %), leur taux d'emploi et leur promotion professionnelle ne reflètent pas leur plein potentiel; souligne que la réalisation d'une croissance économique inclusive et à long terme nécessite de combler l'écart entre le niveau d'éducation des femmes et leur position sur le marché du travail, notamment en mettant fin à la ségrégation horizontale et verticale au travail;

Or. en

Amendement 174

Csaba Sógor

Proposition de résolution

Paragraphe 10 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

10 bis. considère qu'en supprimant les obstacles restants dans le marché interne, l'Union européenne pourrait générer des gains de revenus au profit de ses citoyens;

Or. en

Amendement 175
Siôn Simon

Proposition de résolution
Paragraphe 10 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

10 bis. rappelle toutefois que les emplois doivent être décents pour réduire les inégalités;

Or. en

Amendement 176
Siôn Simon

Proposition de résolution
Paragraphe 10 ter (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

10 ter. rappelle que le Parlement européen définit le travail décent comme celui qui fournit:

- un salaire minimal, garantissant également la liberté d'association;***
- les conventions collectives, conformément aux pratiques des États membres;***
- la participation des travailleurs à la vie de l'entreprise, conformément aux pratiques des États membres;***
- le respect des négociations collectives;***
- l'égalité de traitement des travailleurs sur le même lieu de travail;***
- la protection de la santé et de la sécurité au travail;***
- la protection de la sécurité sociale pour les travailleurs et pour leurs ayants droit;***
- les dispositions relatives aux temps de travail et de repos;***

- la protection contre le licenciement;
- l'accès à l'éducation, à la formation et à l'apprentissage tout au long de la vie;
- le soutien à l'équilibre entre vie professionnelle et vie privée pour tous les travailleurs; souligne que, pour faire respecter ces droits, il est aussi essentiel d'améliorer la mise en œuvre du droit du travail et du droit social¹;

¹ Rapport sur les conditions de travail et l'emploi précaire ((2016/2221(INI))

Or. en

Amendement 177

Agnieszka Kozłowska-Rajewicz

au nom de la commission des droits de la femme et de l'égalité des genres

Proposition de résolution

Paragraphe 10 ter (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

10 ter. invite la Commission à produire des statistiques sur la hausse du chômage au sein de l'Union, lesquelles expriment les inégalités en âge et en genre, mais indiquent également les individus vivant dans les zones rurales et urbaines;

Or. en

Amendement 178

Agnieszka Kozłowska-Rajewicz

au nom de la commission des droits de la femme et de l'égalité des genres

Proposition de résolution

Paragraphe 10 quater (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

10 quater. souligne que la prévention et l'élimination des écarts de retraite entre les hommes et les femmes et la réduction de la pauvreté des femmes âgées, dépendent en premier lieu de la création de conditions permettant aux femmes de cotiser aux régimes de pensions à parts égales, grâce à leur meilleure intégration sur le marché du travail et à la protection de l'égalité des chances en matière de rémunération, de promotion professionnelle et de possibilités d'obtenir un travail à plein temps;

Or. en

Amendement 179

Agnieszka Kozłowska-Rajewicz

au nom de la commission des droits de la femme et de l'égalité des genres

Proposition de résolution

Paragraphe 10 quinquies (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

10 quinquies. souligne que l'entrepreneuriat féminin est un pilier central de l'économie de l'Union, essentiel dans la lutte contre les inégalités et la promotion de l'indépendance financière des femmes, il convient dès lors de l'encourager et de l'appuyer, par le biais notamment de l'éducation et de la formation professionnelle, de la promotion de la propriété féminine, des réseaux d'entrepreneurs, l'accès à l'investissement et au crédit, et la promotion de la représentation des femmes dans les organes de direction;

Or. en

Amendement 180

Agnieszka Kozłowska-Rajewicz

au nom de la commission des droits de la femme et de l'égalité des genres

Proposition de résolution
Paragraphe 10 sexies (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

10 sexies. souligne l'importance d'encourager et de soutenir davantage l'entrepreneuriat numérique chez les femmes, étant donné qu'elles ne représentent que 19 % des entrepreneurs dans ce secteur; fait observer que la numérisation du marché du travail offre de nouvelles possibilités pour l'entrepreneuriat des femmes, y compris l'entrepreneuriat numérique à petite échelle, qui n'exige pas dans la majorité des cas un capital initial considérable, et de s'acquitter de ses engagements dans le cadre de l'économie sociale afin de consolider la cohésion sociale; recommande, à cet égard, que les États membres stimulent les compétences numériques, l'éducation au numérique et l'inclusion numérique des femmes et des filles, dans le secteur des TIC et au-delà, étant donné que de plus en plus d'emplois exigent des compétences numériques, dans la mesure où l'inclusion numérique pourrait être un moyen de lutte contre les inégalités de salaire existantes entre les femmes et les hommes, puisque les salaires offerts pour des emplois nécessitant des compétences numériques ont tendance à être généralement plus élevés;

Or. en

Amendement 181

Agnieszka Kozłowska-Rajewicz

au nom de la commission des droits de la femme et de l'égalité des genres

Proposition de résolution
Paragraphe 10 septies (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

10 septies. encourage les États membres à envisager l'introduction, dès le plus jeune âge, des formations aux TIC adaptées à chaque groupe d'âge, en encourageant particulièrement les filles à s'intéresser au domaine du numérique et à développer des compétences en la matière ainsi qu'en les protégeant contre les stéréotypes restrictifs et négatifs;

Or. en

Amendement 182
Helga Stevens

Proposition de résolution
Paragraphe 11

Proposition de résolution

Amendement

11. invite la Commission à relever le niveau de financement de l'initiative pour l'emploi des jeunes (IEJ) pour la période 2017-2020 à au moins 21 milliards d'euros, y compris pour les jeunes de moins de 30 ans; invite la Commission à améliorer la mise en œuvre de la garantie pour la jeunesse, en tenant compte des récentes conclusions du rapport de la Cour des comptes européenne sur l'utilisation de l'IEJ;

11. invite la Commission à améliorer la mise en œuvre de la garantie pour la jeunesse, en tenant compte des récentes conclusions du rapport de la Cour des comptes européenne sur l'utilisation de l'IEJ;

Or. nl

Amendement 183
Mara Bizzotto, Dominique Martin, Joëlle Mélin

Proposition de résolution
Paragraphe 11

Proposition de résolution

Amendement

11. *invite la Commission à relever le niveau de financement de l'initiative pour l'emploi des jeunes (IEJ) pour la période 2017-2020 à au moins 21 milliards d'euros, y compris pour les jeunes de moins de 30 ans; invite la Commission à améliorer la mise en œuvre de la garantie pour la jeunesse, en tenant compte des récentes conclusions du rapport de la Cour des comptes européenne sur l'utilisation de l'IEJ;*

11. invite la Commission à améliorer la mise en œuvre de la garantie pour la jeunesse, en tenant compte des récentes conclusions du rapport de la Cour des comptes européenne sur l'utilisation de l'IEJ;

Or. it

Amendement 184

Monika Vana

au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution

Paragraphe 11

Proposition de résolution

11. invite la Commission à relever le niveau de financement de l'initiative pour l'emploi des jeunes (IEJ) pour la période 2017-2020 à au moins 21 milliards d'euros, y compris pour les jeunes de moins de 30 ans; invite la Commission à améliorer la mise en œuvre de la garantie pour la jeunesse, en tenant compte des récentes conclusions du rapport de la Cour des comptes européenne sur l'utilisation de l'IEJ;

Amendement

11. invite la Commission à relever le niveau de financement de l'initiative pour l'emploi des jeunes (IEJ) pour la période 2017-2020 à au moins 21 milliards d'euros, y compris pour les jeunes de moins de 30 ans; invite la Commission à améliorer la mise en œuvre de la garantie pour la jeunesse, *en se centrant davantage sur les groupes les plus vulnérables qui doivent souvent faire face à des besoins complexes*, en tenant compte des récentes conclusions du rapport de la Cour des comptes européenne sur l'utilisation de l'IEJ;

Or. en

Amendement 185

Ádám Kósa, Heinz K. Becker

Proposition de résolution

Paragraphe 11

Proposition de résolution

11. invite la Commission à **relever le** niveau de financement de l'initiative pour l'emploi des jeunes (IEJ) pour la période 2017-2020 à au moins 21 milliards d'euros, y compris pour les jeunes de moins de 30 ans; invite la Commission à améliorer la mise en œuvre de la garantie pour la jeunesse, en tenant compte des récentes conclusions du rapport de la Cour des comptes européenne sur l'utilisation de l'IEJ;

Amendement

11. invite la Commission à **proposer un** niveau **plus élevé** de financement de l'initiative pour l'emploi des jeunes (IEJ) pour la période 2017-2020 à au moins 21 milliards d'euros, y compris pour **mieux atteindre** les jeunes de moins de 30 ans; invite la Commission à **contribuer** à améliorer la mise en œuvre de la garantie pour la jeunesse, en tenant compte des récentes conclusions **pertinentes** du rapport de la Cour des comptes européenne sur l'utilisation de l'IEJ;

Or. en

Amendement 186 Sven Schulze

Proposition de résolution Paragraphe 11

Proposition de résolution

11. invite la Commission à **relever le** niveau de financement de l'initiative pour l'emploi des jeunes (IEJ) pour la période 2017-2020 **à au moins 21 milliards d'euros, y compris pour les jeunes de moins de 30 ans**; invite la Commission à améliorer la mise en œuvre de la garantie pour la jeunesse, en tenant compte des récentes conclusions du rapport de la Cour des comptes européenne sur l'utilisation de l'IEJ;

Amendement

11. invite la Commission à **examiner le** niveau de financement de l'initiative pour l'emploi des jeunes (IEJ) pour la période 2017-2020 **au regard des ressources financières et du cercle des bénéficiaires**; invite la Commission à améliorer la mise en œuvre de la garantie pour la jeunesse, en tenant compte des récentes conclusions du rapport de la Cour des comptes européenne sur l'utilisation de l'IEJ **et en remédiant aux lacunes constatées**;

Or. de

Amendement 187

Enrique Calvet Chambon, António Marinho e Pinto

**Proposition de résolution
Paragraphe 11**

Proposition de résolution

11. *invite la Commission à relever le niveau de* financement de l'initiative pour l'emploi des jeunes (IEJ) pour la période **2017-2020 à au moins 21 milliards d'euros, y compris pour les jeunes de moins de 30 ans**; invite la Commission à améliorer la mise en œuvre de la garantie pour la jeunesse, en tenant compte des récentes conclusions du rapport de la Cour des comptes européenne sur l'utilisation de l'IEJ;

Amendement

11. *souligne la nécessité d'un* financement **d'au moins 700 millions d'euros en faveur** de l'initiative pour l'emploi des jeunes (IEJ) pour la période **2018-2020, tel que convenu dans le cadre de la révision à mi-parcours du cadre financier pluriannuel (CFP)**; invite la Commission à améliorer la mise en œuvre de la garantie pour la jeunesse, en tenant compte des récentes conclusions du rapport de la Cour des comptes européenne sur l'utilisation de l'IEJ;

Or. en

Amendement 188

Laura Agea, Rosa D'Amato, Dario Tamburrano, Tiziana Beghin, Marco Valli

**Proposition de résolution
Paragraphe 11**

Proposition de résolution

11. invite la Commission à **relever** le niveau de financement de l'initiative pour l'emploi des jeunes (IEJ) pour la période **2017-2020 à au moins 21 milliards d'euros**, y compris pour les jeunes de moins de 30 ans; invite la Commission à améliorer la mise en œuvre de la garantie pour la jeunesse, en tenant compte des récentes conclusions du rapport de la Cour des comptes européenne **sur l'utilisation de l'IEJ**;

Amendement

11. invite la Commission à **évaluer** le niveau de financement de l'initiative pour l'emploi des jeunes (IEJ) pour la période 2017-2020, y compris pour les jeunes de moins de 30 ans; invite la Commission à améliorer la mise en œuvre de la garantie pour la jeunesse, en tenant compte des récentes conclusions du rapport de la Cour des comptes européenne, **ainsi qu'à procéder à un suivi strict et permanent des fonds utilisés afin de veiller à une transparence maximale**;

Or. it

Amendement 189
Robert Rochefort

Proposition de résolution
Paragraphe 11

Proposition de résolution

11. invite la Commission à relever le niveau de financement de l'initiative pour l'emploi des jeunes (IEJ) pour la période 2017-2020 à au moins 21 milliards d'euros, y compris pour les jeunes de moins de **30** ans; invite la Commission à améliorer la mise en œuvre de la garantie pour la jeunesse, en tenant compte des récentes conclusions du rapport de la Cour des comptes européenne sur l'utilisation de l'IEJ;

Amendement

11. invite la Commission à relever le niveau de financement de l'initiative pour l'emploi des jeunes (IEJ) pour la période 2017-2020 à au moins 21 milliards d'euros, y compris pour les jeunes de moins de **25** ans; invite la Commission à améliorer la mise en œuvre de la garantie pour la jeunesse, en tenant compte des récentes conclusions du rapport de la Cour des comptes européenne sur l'utilisation de l'IEJ;

Or. fr

Amendement 190
Sergio Gutiérrez Prieto

Proposition de résolution
Paragraphe 11 bis (nouveau)

Proposition de résolution

11 bis. invite la Commission à définir de nouveaux régimes de protection des jeunes en transition de l'éducation ou l'enseignement supérieur à l'emploi, tels que, le régime européen de protection des jeunes, afin de compenser l'exclusion des jeunes des régimes contributifs de protection sociale en vigueur en Europe^{1 bis}

Amendement

^{1 bis} ***Antonucci, L. (2015) «Towards EU youth policies? The limits of current welfare states and the potential for a «Youth Transition Fund» (YTF)» dans Reuter, C. (ed) Progressive Structural Reforms. Proposals for European reforms***

to reduce inequalities and promote jobs, growth and social investment, Brussels: Solidar, pp. 59-71.

Or. en

Amendement 191

Agnieszka Kozłowska-Rajewicz

au nom de la commission des droits de la femme et de l'égalité des genres

Proposition de résolution

Paragraphe 11 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

11 bis. invite la Commission à accorder une attention particulière aux jeunes de moins de 30 ans étant donné qu'ils sont souvent oubliés, particulièrement s'ils vivent dans des régions à fort taux de chômage; fait observer que cette négligence affecte en particulier les jeunes femmes vivant dans ces régions;

Or. en

Amendement 192

Helga Stevens

Proposition de résolution

Paragraphe 11 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

11 bis. souligne que les programmes tels que la garantie pour la jeunesse et l'initiative pour l'emploi des jeunes ne peuvent se substituer aux efforts que les États membres doivent déployer pour lutter contre le chômage et pour travailler à une intégration durable sur le marché du travail;

Or. nl

Amendement 193
Georgi Pirinski

Proposition de résolution
Paragraphe 11 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

11 bis. reconnaît que l'éducation accessible et de qualité est un facteur décisif de suppression des inégalités; demande par conséquent l'augmentation des investissements dans l'éducation publique et l'apprentissage tout au long de la vie;

Or. en

Amendement 194

Agnieszka Kozłowska-Rajewicz

au nom de la commission des droits de la femme et de l'égalité des genres

Proposition de résolution
Paragraphe 11 ter (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

11 ter. invite la Commission et les États membres à souligner la nécessité de promouvoir les emplois verts, de stimuler les emplois dans les régions rurales et en déclin, et à les rendre plus attrayants aux yeux des femmes;

Or. en

Amendement 195
Helga Stevens

Proposition de résolution
Paragraphe 11 ter (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

11 ter. insiste sur la nécessité d'assurer un meilleur suivi des jeunes qui quittent la garantie pour la jeunesse ou l'initiative pour l'emploi des jeunes en vue d'une intégration durable et efficace sur le marché du travail;

Or. nl

Amendement 196

Mara Bizzotto, Dominique Martin, Joëlle Mélin

Proposition de résolution

Paragraphe 12

Proposition de résolution

Amendement

12. invite la Commission à garantir, au moyen du Fonds social européen et de la procédure du Semestre européen, la mise en œuvre complète, au niveau national, des réformes définies dans la recommandation du Conseil relative à l'intégration des chômeurs de longue durée sur le marché du travail;

supprimé

Or. it

Amendement 197

Georgi Pirinski

Proposition de résolution

Paragraphe 12

Proposition de résolution

Amendement

12. invite la Commission à garantir, au moyen du Fonds social européen et de la procédure du Semestre européen, la mise en œuvre complète, au niveau national, des ***réformes*** définies dans la recommandation du Conseil relative à l'intégration des

12. invite la Commission à garantir, au moyen du Fonds social européen et de la procédure du Semestre européen, la mise en œuvre complète, au niveau national, des ***mesures*** définies dans la recommandation du Conseil relative à l'intégration des

chômeurs de longue durée sur le marché du travail;

chômeurs de longue durée sur le marché du travail;

Or. en

Amendement 198
Enrique Calvet Chambon

Proposition de résolution
Paragraphe 12 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

12 bis. insiste sur le fait que les inégalités structurelles et leur tendance à la hausse dépendent fondamentalement des politiques économiques structurelles;

invite, par conséquent, la Commission à veiller à ce que les États membres améliorent l'approche et la portée de la politique de redistribution de leur système d'imposition;

met en évidence, partant, la nécessité d'adopter une politique d'investissements à l'échelle européenne (notamment aux niveaux des grandes infrastructures et de l'État) dont les effets positifs se traduiraient par la réduction des inégalités (par exemple, le déploiement de l'internet, l'amélioration des communications, l'aménagement des transports, la rénovation du parc immobilier, etc.);

est aussi d'avis que les conséquences que les politiques sectorielles visant à réduire les inégalités auront à l'avenir ne sauraient être niées, plus particulièrement celles de la politique énergétique, qui doit être élaborée dans tous ses aspects en tenant compte de son potentiel égalitaire; estime que ce constat est également valable pour la politique d'investissements et d'innovation en matière de santé et de production de médicaments;

Amendement 199

Enrique Calvet Chambon, Marian Harkin, António Marinho e Pinto, Jasenko Selimovic

Proposition de résolution

Paragraphe 12 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

12 bis. invite la Commission et les États membres à compléter l'Union économique et monétaire avec un véritable marché du travail européen; est convaincu que le bon fonctionnement des marchés du travail et des systèmes de sécurité sociale est essentiel pour garantir le succès de l'union monétaire européenne et que ces initiatives font partie d'un plus vaste processus de convergence visant des structures économiques plus résilientes au sein de la zone euro;

Or. en

Amendement 200

Sergio Gutiérrez Prieto

Proposition de résolution

Paragraphe 12 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

12 bis. invite la Commission à présenter un livre vert sur la possibilité de promouvoir, au niveau national avec la soutien européen, des programmes d'emplois publics garantis alignés sur la proposition initiale d'Atkinson;^{1^{er}}

^{1^{er}} Atkinson, A. (2015) *Inégalités. Que*

faire?

Or. en

Amendement 201

Monika Vana

au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution

Paragraphe 12 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

12 bis. invite la Commission à travailler de concert avec les États membres afin d'élaborer des stratégies de création d'emplois visant à favoriser les investissements stratégiques dans les emplois verts, dans les secteurs social, sanitaire et des soins, et dans l'économie sociale dont le potentiel d'emploi est inexploité;

Or. en

Amendement 202

Monika Vana

au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution

Paragraphe 12 ter (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

12 ter. invite la Commission et les États membres à investir davantage dans l'apprentissage tout au long de la vie, tel que le parcours de renforcement des compétences, afin de permettre à tous de s'adapter aux exigences changeantes des marchés du travail d'aujourd'hui; souligne que la validation et la reconnaissance de l'apprentissage formel et informel sont des outils essentiels pour

permettre à ce que les compétences acquises soient valorisées dans les marchés du travail; insiste que les possibilités d'apprentissage tout au long de la vie devraient être encouragées tout au long du cycle de vie, y compris à la vieillesse, à utiliser leur plein potentiel pour lutter contre les inégalités;

Or. en

Amendement 203

Enrique Calvet Chambon, Marian Harkin, António Marinho e Pinto, Jasenko Selimovic

Proposition de résolution

Paragraphe 12 ter (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

12 ter. invite les États membres à veiller à ce que l'éducation et la formation soient mieux adaptées aux besoins du marché du travail dans l'Union, à accroître les possibilités de mobilité, à améliorer les stratégies de recrutement et de formation - en particulier en ce qui concerne «la formation en cours d'emploi» et au moyen d'investissements ciblés qui stimuleront la création d'emplois et accroîtront la demande en matière d'emplois;

Or. en

Amendement 204

Enrique Calvet Chambon, Marian Harkin, António Marinho e Pinto, Jasenko Selimovic

Proposition de résolution

Paragraphe 12 quater (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

12 quater. rappelle que la requalification est un élément essentiel

permettant de réintégrer les personnes dans le marché du travail, elle permet de lutter contre le chômage de longue durée et de mieux adapter les compétences aux emplois disponibles; soutient fermement, par ailleurs, l'anticipation des futurs besoins en compétences ainsi que la promotion de l'esprit d'entreprise et de la responsabilité individuelle afin de satisfaire la demande du marché du travail;

Or. en

Amendement 205

Monika Vana

au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution

Paragraphe 12 quater (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

12 quater. invite la Commission et les États membres à travailler de concert pour lutter contre les discriminations pendant le recrutement et les procédures de recrutement discriminatoires qui empêchent les personnes d'entrer dans le marché du travail pour des motifs de genre, d'identité ou d'expression sexuelles, d'orientation sexuelle, de caractéristiques sexuelles, d'ethnicité, d'handicap, d'âge;

Or. en

Amendement 206

Sven Schulze

Proposition de résolution

Paragraphe 13

Proposition de résolution

Amendement

13. exprime son inquiétude devant l'augmentation du nombre de contrats de travail et de formes d'emploi atypiques liés à des conditions de travail précaires, à de plus faibles salaires, à l'exploitation, aux plus faibles niveaux de protection sociale et à l'augmentation des inégalités;

supprimé

Or. de

Amendement 207

Javi López, Sergio Gutiérrez Prieto, Elena Gentile, Evelyn Regner, Siôn Simon, Jutta Steinruck, Claudiu Ciprian Tănăsescu, Georgi Pirinski, Agnes Jongerius

Proposition de résolution

Paragraphe 13

Proposition de résolution

Amendement

13. exprime son inquiétude devant l'augmentation du nombre de contrats de travail et de formes d'emploi atypiques liés à des conditions de travail précaires, à de plus faibles salaires, à l'exploitation, aux plus faibles niveaux de protection sociale et à l'augmentation des inégalités;

13. exprime son inquiétude devant l'augmentation du nombre de contrats de travail et de formes d'emploi atypiques, ***tels que le travail temporaire à temps partiel involontaire, le travail à la demande, et le recours aux travailleurs intérimaires pour remplacer les travailleurs en grève ou l'utilisation de contrats à durée déterminée pour des tâches permanentes***, liés à des conditions de travail précaires, ***le travail non déclaré***, à de plus faibles salaires, à l'exploitation, aux plus faibles niveaux de protection sociale et à l'augmentation des inégalités ***notamment chez les jeunes travailleurs***;

Or. en

Amendement 208

Monika Vana

au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution

Paragraphe 13

Proposition de résolution

13. exprime son inquiétude devant l'augmentation du nombre de contrats de travail et de formes d'emploi atypiques liés à des conditions de travail précaires, à de plus faibles salaires, à l'exploitation, aux plus faibles niveaux de protection sociale **et à l'augmentation des inégalités;**

Amendement

13. exprime son inquiétude devant l'augmentation du nombre de contrats de travail et de formes d'emploi atypiques liés à des conditions de travail précaires, à de plus faibles salaires, à l'exploitation, aux plus faibles niveaux de protection sociale, **aux inégalités croissantes, et à l'accroissement rapide du nombre de personnes touchées par divers formes de pauvreté et d'extrême pauvreté telles que le sans-abrisme;**

Or. en

Amendement 209

Ádám Kósa, Heinz K. Becker

Proposition de résolution

Paragraphe 13

Proposition de résolution

13. **exprime son inquiétude devant l'augmentation du nombre de contrats de travail et de formes d'emploi atypiques liés à des conditions de travail précaires, à de plus faibles salaires, à l'exploitation, aux plus faibles niveaux de protection sociale et à l'augmentation des inégalités;**

Amendement

13. **fait observer que l'emploi atypique est en pleine croissance et rappelle qu'il convient d'accorder une protection sociale appropriée à tous les travailleurs;**

Or. en

Amendement 210

Enrique Calvet Chambon, Marian Harkin, António Marinho e Pinto, Jasenko Selimovic

Proposition de résolution

Paragraphe 13

Proposition de résolution

13. exprime son inquiétude devant

PE607.984v01-00

Amendement

13. exprime son inquiétude devant

102/196

AM\1130483FR.docx

***l'augmentation du nombre de contrats de travail et de formes d'emploi atypiques** liés à des conditions de travail précaires, **à de plus faibles salaires**, à l'exploitation, **aux plus faibles niveaux de** protection sociale et à l'augmentation des inégalités;*

***l'augmentation des emplois non déclarés** liés à des conditions de travail précaires, à l'exploitation, **à l'absence de** protection sociale et à l'augmentation des inégalités;*

Or. en

Amendement 211
Helga Stevens

Proposition de résolution
Paragraphe 13

Proposition de résolution

13. exprime son inquiétude devant l'augmentation du nombre de contrats de travail et de formes d'emploi atypiques liés à des conditions de travail précaires, **à de plus faibles salaires**, à l'exploitation, **aux plus faibles niveaux de protection sociale et à l'augmentation des inégalités**;

Amendement

13. exprime son inquiétude devant l'augmentation du nombre de contrats de travail **non réguliers involontaires** et de formes d'emploi atypiques liés à des conditions de travail précaires **et** à l'exploitation;

Or. nl

Amendement 212
Csaba Sógor

Proposition de résolution
Paragraphe 13

Proposition de résolution

13. exprime son inquiétude devant l'augmentation du nombre de contrats de travail et de formes d'emploi atypiques liés à des conditions de travail précaires, à de plus faibles salaires, à l'exploitation, aux plus faibles niveaux de protection sociale et à l'augmentation des inégalités;

Amendement

13. exprime son inquiétude devant l'augmentation du nombre de contrats de travail et de formes d'emploi atypiques, **dont certains pourraient être** liés à des conditions de travail précaires, à de plus faibles salaires, à l'exploitation, aux plus faibles niveaux de protection sociale et à l'augmentation des inégalités;

Amendement 213
Robert Rochefort

Proposition de résolution
Paragraphe 13

Proposition de résolution

13. exprime son inquiétude devant l'augmentation du nombre de contrats de travail et de formes d'emploi atypiques liés à des conditions de travail précaires, à de plus faibles salaires, à l'exploitation, aux plus faibles niveaux de protection sociale et à l'augmentation des inégalités;

Amendement

13. exprime son inquiétude devant l'augmentation du nombre de contrats de travail et de formes d'emploi atypiques, **parfois** liés à des conditions de travail précaires, à de plus faibles salaires, à l'exploitation, aux plus faibles niveaux de protection sociale et à l'augmentation des inégalités;

Or. fr

Amendement 214
Jérôme Lavrilleux, Elisabeth Morin-Chartier, Anne Sander

Proposition de résolution
Paragraphe 13

Proposition de résolution

13. exprime son inquiétude devant l'augmentation du nombre de contrats de travail et de formes d'emploi atypiques **liés** à des conditions de travail précaires, à de plus faibles salaires, à l'exploitation, **aux** plus faibles niveaux de protection sociale et à l'augmentation des inégalités;

Amendement

13. exprime son inquiétude devant l'augmentation du nombre de contrats de travail et de formes d'emploi atypiques **qui peuvent entraîner** des conditions de travail précaires, de plus faibles salaires, l'exploitation, **de** plus faibles niveaux de protection sociale et l'augmentation des inégalités;

Or. fr

Amendement 215
Jérôme Lavrilleux, Anne Sander, Elisabeth Morin-Chartier

Proposition de résolution
Paragraphe 13 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

13 bis. note la définition d'Eurofound du travail atypique, qui se réfère à des relations de travail qui ne seraient pas conformes au modèle typique ou standard d'un emploi à plein temps, régulier et à durée indéterminée avec un employeur unique ;

Or. fr

Amendement 216

Javi López, Sergio Gutiérrez Prieto, Elena Gentile, Evelyn Regner, Siôn Simon, Jutta Steinruck, Claudiu Ciprian Tănăsescu, Georgi Pirinski, Agnes Jongerius

Proposition de résolution
Paragraphe 13 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

13 bis. considère que la détérioration de la qualité des emplois à travers l'Europe est insoutenable et des mesures doivent être prises pour améliorer les salaires minimums vitaux, la sécurité de l'emploi, l'accès à l'éducation, l'apprentissage tout au long de la vie ainsi que la santé et la sécurité au travail;

Or. en

Amendement 217
Helga Stevens

Proposition de résolution
Paragraphe 13 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

13 bis. souligne que le travail à temps partiel peut constituer une alternative

intéressante à l'inactivité; observe, à cet égard, que le travail à temps partiel peut stimuler certains groupes actuellement sous-représentés à participer au marché du travail;

Or. nl

Amendement 218
Siôn Simon

Proposition de résolution
Paragraphe 13 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

13 bis. considère que certaines formes d'emplois telles que les contrats sans horaires et les stages non rémunérés ne garantissent pas des conditions de vie décentes;

Or. en

Amendement 219
Georgi Pirinski

Proposition de résolution
Paragraphe 13 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

13 bis. demande à la Commission et aux États membres d'intensifier leurs efforts contre l'économie parallèle et le travail non déclaré;

Or. en

Amendement 220
Javi López, Sergio Gutiérrez Prieto, Elena Gentile, Evelyn Regner, Siôn Simon, Jutta Steinruck, Claudiu Ciprian Tănăsescu, Georgi Pirinski, Agnes Jongerius

Proposition de résolution
Paragraphe 13 ter (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

13 ter. *considère important d'imposer des limites aux formes de travail et d'interdire les contrats sans horaires et les stages non rémunérés, le recours aux travailleurs intérimaires en vue de remplacer les travailleurs en grève ou l'utilisation des contrats à durée déterminée pour des tâches permanentes;*

Or. en

Amendement 221
Helga Stevens

Proposition de résolution
Paragraphe 13 ter (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

13 ter. *observe que le travail à temps partiel va de pair avec une organisation du temps de travail plus flexible et plus favorable à la vie familiale;*

Or. nl

Amendement 222
Javi López, Sergio Gutiérrez Prieto, Elena Gentile, Evelyn Regner, Siôn Simon, Jutta Steinruck, Claudiu Ciprian Tănăsescu, Georgi Pirinski, Agnes Jongerius

Proposition de résolution
Paragraphe 13 quater (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

13 quater. *invite la Commission à appuyer la réalisation de recherches complémentaires en ce qui concerne le suivi et l'amélioration de la création*

d'emplois de qualité, basées sur la recherche d'Eurofound et de confier à Eurofound la mise en œuvre du projet pilote sur le contrôle de la qualité des emplois afin de garantir la compétitivité de l'Europe;

Or. en

Amendement 223
Helga Stevens

Proposition de résolution
Paragraphe 13 quater (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

13 quater. insiste sur le fait que les formules à temps partiel permettent par exemple aux jeunes d'acquérir une première expérience sur le marché du travail pendant leurs études, et aux parents de combiner vie professionnelle et vie familiale;

Or. nl

Amendement 224
Sven Schulze

Proposition de résolution
Paragraphe 14

Proposition de résolution

Amendement

14. invite la Commission à présenter une proposition de directive-cadre sur des conditions de travail décentes pour toute forme d'emploi, qui garantisse à chaque travailleur un ensemble fondamental de droits exécutoires, élimine la discrimination basée sur le statut contractuel, garantisse un nombre minimal d'heures de travail et favorise

supprimé

des horaires de travail décents et le droit de négocier ses horaires;

Or. de

Amendement 225
Dieter-Lebrecht Koch

Proposition de résolution
Paragraphe 14

Proposition de résolution

Amendement

14. invite la Commission à présenter une proposition de directive-cadre sur des conditions de travail décentes pour toute forme d'emploi, qui garantisse à chaque travailleur un ensemble fondamental de droits exécutoires, élimine la discrimination basée sur le statut contractuel, garantisse un nombre minimal d'heures de travail et favorise des horaires de travail décents et le droit de négocier ses horaires;

supprimé

Or. de

Amendement 226
Helga Stevens

Proposition de résolution
Paragraphe 14

Proposition de résolution

Amendement

14. invite la Commission à présenter une proposition de directive-cadre sur des conditions de travail décentes pour toute forme d'emploi, qui garantisse à chaque travailleur un ensemble fondamental de droits exécutoires, élimine la discrimination basée sur le statut contractuel, garantisse un nombre minimal d'heures de travail et favorise

supprimé

des horaires de travail décents et le droit de négocier ses horaires;

Or. nl

Amendement 227

Javi López, Sergio Gutiérrez Prieto, Elena Gentile, Evelyn Regner, Siôn Simon, Jutta Steinruck, Claudiu Ciprian Tănăsescu, Georgi Pirinski, Agnes Jongerius

**Proposition de résolution
Paragraphe 14**

Proposition de résolution

14. invite la Commission à présenter une proposition de directive-cadre sur des conditions de travail décentes pour toute forme d'emploi, qui garantisse à chaque travailleur un ensemble fondamental de droits exécutoires, élimine la discrimination basée sur le statut contractuel, garantisse un nombre minimal d'heures de travail et favorise des horaires de travail décents et le droit de négocier ses horaires;

Amendement

14. invite la Commission à présenter une proposition de directive-cadre sur des conditions de travail décentes pour toute forme d'emploi, qui garantisse à chaque travailleur un ensemble fondamental de droits exécutoires, élimine la discrimination basée sur le statut contractuel, *équilibre les dispositions atypiques pour correspondre aux conditions des travailleurs occupant des emplois conventionnels*, garantisse un nombre minimal d'heures de travail et favorise des horaires de travail décents et le droit de négocier ses horaires; *invite la Commission à veiller à ce que les travailleurs occupant des emplois atypiques puissent faire valoir leurs droits, avoir accès à la syndicalisation et à la couverture des négociations collectives au même titre que d'autres travailleurs;*

Or. en

Amendement 228

Monika Vana

au nom du groupe Verts/ALE

**Proposition de résolution
Paragraphe 14**

Proposition de résolution

14. invite la Commission à présenter une proposition de directive-cadre sur des conditions de travail décentes pour toute forme d'emploi, qui garantisse à chaque travailleur un ensemble fondamental de droits exécutoires, élimine la discrimination basée sur le statut contractuel, garantisse un nombre minimal d'heures de travail et favorise des horaires de travail décents et le droit de négocier ses horaires;

Amendement

14. invite la Commission à présenter une proposition de directive-cadre sur des conditions de travail décentes pour toute forme d'emploi, qui garantisse à chaque travailleur un ensemble fondamental de droits exécutoires, élimine la discrimination basée sur le statut contractuel, garantisse un nombre minimal d'heures de travail et favorise des horaires de travail décents et le droit de négocier ses horaires; ***invite la Commission, par l'intermédiaire du Semestre européen et des SIR, à recommander aux États membres de prendre des mesures pour élever le niveau de salaire, en règle générale, pour atteindre progressivement 60 % du salaire médian national;***

Or. en

Amendement 229

Enrique Calvet Chambon, Marian Harkin, António Marinho e Pinto, Jasenko Selimovic

**Proposition de résolution
Paragraphe 14**

Proposition de résolution

14. invite ***la Commission à présenter une proposition de directive-cadre*** sur des conditions de travail décentes pour toute forme d'emploi, ***qui garantisse à chaque travailleur un ensemble fondamental de droits exécutoires, élimine la discrimination basée sur le statut contractuel, garantisse un nombre minimal d'heures de travail et favorise des horaires de travail décents et le droit de négocier ses horaires;***

Amendement

14. invite ***les partenaires sociaux à examiner s'il est nécessaire d'adopter une approche commune*** sur des conditions de travail décentes pour toute forme d'emploi;

Or. en

Amendement 230

Mara Bizzotto, Dominique Martin, Joëlle Mélin

Proposition de résolution

Paragraphe 14

Proposition de résolution

14. invite *la Commission à présenter une proposition de directive-cadre sur des conditions de travail décentes pour toute forme d'emploi, qui garantisse* à chaque travailleur un ensemble fondamental de droits exécutoires, *élimine* la discrimination basée sur le statut contractuel, *garantisse* un nombre minimal d'heures de travail et *favorise* des horaires de travail décents et le droit de négocier ses horaires;

Amendement

14. invite *les États membres à garantir* à chaque travailleur un ensemble fondamental de droits exécutoires, *en éliminant* la discrimination basée sur le statut contractuel, *en garantissant* un nombre minimal d'heures de travail et *en favorisant* des horaires de travail décents et le droit de négocier ses horaires;

Or. it

Amendement 231

Ádám Kósa, Heinz K. Becker

Proposition de résolution

Paragraphe 14

Proposition de résolution

14. invite la Commission à présenter une proposition de directive-cadre sur des conditions de travail décentes pour toute forme d'emploi, qui garantisse à chaque travailleur un ensemble fondamental de droits exécutoires, élimine la discrimination basée sur le statut contractuel, garantisse un nombre minimal d'heures de travail et favorise des horaires de travail décents et le droit de négocier ses horaires;

Amendement

14. invite la Commission à présenter une proposition de directive-cadre sur des conditions de travail décentes pour toute forme d'emploi, qui garantisse à chaque travailleur un ensemble fondamental de droits exécutoires, élimine la discrimination *illégal*e basée sur le statut contractuel, garantisse un nombre minimal *et flexible* d'heures de travail et favorise des horaires de travail décents et le droit de négocier ses horaires;

Or. en

Amendement 232
Robert Rochefort

Proposition de résolution
Paragraphe 14

Proposition de résolution

14. invite la Commission à présenter une proposition de directive-cadre sur des conditions de travail décentes pour toute forme d'emploi, qui garantisse à chaque travailleur un ensemble fondamental de droits exécutoires, élimine la discrimination basée sur le statut contractuel, garantisse un nombre minimal d'heures de travail et favorise des horaires de travail décents *et le droit de négocier ses horaires*;

Amendement

14. invite la Commission à présenter une proposition de directive-cadre sur des conditions de travail décentes pour toute forme d'emploi, qui garantisse à chaque travailleur un ensemble fondamental de droits exécutoires, élimine la discrimination basée sur le statut contractuel, garantisse un nombre minimal d'heures de travail et favorise des horaires de travail décents;

Or. fr

Amendement 233
Helga Stevens

Proposition de résolution
Paragraphe 15

Proposition de résolution

15. *est convaincu qu'une classification commune précise des emplois au niveau européen qui repose sur l'exécution du travail permettra de réduire la précarité*;

Amendement

supprimé

Or. nl

Amendement 234
Robert Rochefort

Proposition de résolution
Paragraphe 15

Proposition de résolution

Amendement

15. *est convaincu qu'une classification commune précise des emplois au niveau européen qui repose sur l'exécution du travail permettra de réduire la précarité;*

supprimé

Or. fr

Amendement 235

Ádám Kósa, Heinz K. Becker

Proposition de résolution

Paragraphe 15

Proposition de résolution

Amendement

15. *est convaincu qu'une classification commune précise des emplois au niveau européen qui repose sur l'exécution du travail permettra de réduire la précarité;*

15. *est convaincu qu'un registre commun précis de classification des emplois au niveau européen pourrait être exploré afin de réduire la précarité en se basant sur des faits et des données scientifiques;*

Or. en

Amendement 236

Robert Rochefort

Proposition de résolution

Paragraphe 15 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

15 bis. est convaincu que l'application du principe de rémunération identique pour un même travail effectué au même endroit permettra de réduire les inégalités entre travailleurs;

Or. fr

Amendement 237
Robert Rochefort

Proposition de résolution
Paragraphe 16

Proposition de résolution

16. *s'inquiète des effets négatifs entraînés par l'automatisation croissante en raison des retards pris dans l'adaptation de la législation, ce qui menace d'exercer une pression à la baisse sur les systèmes de protection sociale et sur les salaires, touchant tout particulièrement les travailleurs peu et moyennement qualifiés;*

Amendement

16. *souligne les évolutions provoquées par l'automatisation croissante et déplore à cet effet les retards pris dans l'adaptation de la législation, souligne les nouvelles opportunités d'emplois offertes par l'automatisation croissante et invite donc la Commission et les États membres à tirer profit de cette évolution afin de lutter contre le chômage, insiste dans ce contexte sur l'importance de maintenir les systèmes de protection sociale et les salaires à des niveaux suffisants;*

Or. fr

Amendement 238
Sven Schulze

Proposition de résolution
Paragraphe 16

Proposition de résolution

16. *s'inquiète des effets négatifs entraînés par l'automatisation croissante en raison des retards pris dans l'adaptation de la législation, ce qui menace d'exercer une pression à la baisse sur les systèmes de protection sociale et sur les salaires, touchant tout particulièrement les travailleurs peu et moyennement qualifiés;*

Amendement

16. *souligne les effets positifs de la numérisation croissante; insiste sur la nécessité d'intégrer les emplois qui en découlent dans les systèmes de protection sociale afin d'éviter l'érosion de telles structures;*

Or. de

Amendement 239

Laura Agea, Rosa D'Amato, Dario Tamburrano, Tiziana Beghin, Marco Valli

Proposition de résolution

Paragraphe 16

Proposition de résolution

16. s'inquiète des effets négatifs entraînés par l'automatisation ***croissante en raison des retards pris dans l'adaptation de la législation, ce qui menace d'exercer une*** pression à la baisse sur les systèmes de protection sociale et sur les salaires, touchant tout particulièrement les travailleurs peu et moyennement qualifiés;

Amendement

16. s'inquiète des effets négatifs entraînés par l'automatisation, ***étant donné que l'introduction d'une taxe sur les robots et d'un revenu garanti pour tous les citoyens serait le seul moyen de contenir la*** pression à la baisse ***exercée par l'automatisation elle-même*** sur les systèmes de protection sociale et sur les salaires, touchant tout particulièrement les travailleurs peu et moyennement qualifiés;

Or. it

Amendement 240

Enrique Calvet Chambon, Marian Harkin, António Marinho e Pinto, Jasenko Selimovic

Proposition de résolution

Paragraphe 16

Proposition de résolution

16. ***s'inquiète des effets négatifs*** entraînés par l'automatisation croissante ***en raison des retards pris dans l'adaptation de la législation, ce qui menace d'exercer une pression à la baisse sur les*** systèmes de protection sociale et sur les salaires, touchant tout particulièrement les travailleurs peu et moyennement qualifiés;

Amendement

16. ***reconnait les*** effets entraînés par l'automatisation croissante ***et la nécessité de garantir l'adéquation des*** systèmes de protection sociale et sur les salaires, touchant tout particulièrement les travailleurs peu et moyennement qualifiés;

Or. en

Amendement 241

Ádám Kósa, Heinz K. Becker

Proposition de résolution

Paragraphe 16

Proposition de résolution

16. s'inquiète des effets ***négatifs*** entraînés par l'automatisation croissante en raison des retards pris dans l'adaptation de la législation, ce qui ***menace*** d'exercer une pression à la baisse sur les systèmes de protection sociale et sur les salaires, ***touchant tout particulièrement les travailleurs peu et moyennement qualifiés***;

Amendement

16. s'inquiète des ***différents*** effets entraînés par l'automatisation croissante ***et de ses aspects*** en raison des retards pris dans l'adaptation de la législation, ce qui ***pourrait menacer*** d'exercer une pression à la baisse sur les systèmes de protection sociale et sur les salaires;

Or. en

Amendement 242

Helga Stevens

Proposition de résolution

Paragraphe 16

Proposition de résolution

16. ***s'inquiète des effets négatifs entraînés par l'automatisation croissante en raison des retards pris dans l'adaptation de la législation, ce qui menace d'exercer une pression à la baisse sur les systèmes de protection sociale et sur les salaires, touchant tout particulièrement les travailleurs peu et moyennement qualifiés***;

Amendement

16. ***insiste sur le fait qu'il convient de définir l'incidence future escomptée en ce qui concerne des domaines dans lesquels se produira une automatisation totale ou partielle; estime cependant que cette évolution ne peut aboutir à une politique réactionnaire, mais plaide pour une politique fondée sur la recherche, la réflexion et la sélectivité***;

Or. nl

Amendement 243

Georgi Pirinski, Javi López

Proposition de résolution

Paragraphe 16 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

16 bis. demande l'adoption d'une démarche globale à l'égard des politiques relatives aux salaires minimums dans les États membres afin d'obtenir un taux minimum d'au moins 60 % du salaire moyen pour pouvoir faire revenir les personnes inactives et découragées dans le marché du travail;

Or. en

Amendement 244

Javi López, Sergio Gutiérrez Prieto, Elena Gentile, Evelyn Regner, Siôn Simon, Jutta Steinruck, Claudiu Ciprian Tănăsescu, Georgi Pirinski, Agnes Jongerius

Proposition de résolution

Paragraphe 16 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

16 bis. considère que l'Agenda pour des compétences nouvelles doit fournir un régime de garantie des compétences pour assurer à tous les travailleurs un accès abordable à l'apprentissage tout au long de la vie et l'adaptation à la numérisation et aux changements technologiques permanents;

Or. en

Amendement 245

Helga Stevens

Proposition de résolution

Paragraphe 16 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

16 bis. souligne que sur un marché du travail en mutation, il est essentiel d'acquérir et de renforcer la bonne combinaison d'aptitudes et de compétences;

Amendement 246
Sven Schulze

Proposition de résolution
Paragraphe 17

Proposition de résolution

17. demande aux États membres d'adopter une approche commune concernant l'introduction d'un régime de revenu minimum destiné à aider les personnes dont le revenu est insuffisant, à faciliter l'accès aux services fondamentaux, à combattre la pauvreté et à favoriser l'intégration sociale;

Amendement

supprimé

Or. de

Amendement 247
Monika Vana
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Paragraphe 17

Proposition de résolution

17. demande aux États membres d'adopter une approche commune concernant l'introduction d'un régime de revenu minimum destiné à aider les personnes dont le revenu est insuffisant, à faciliter l'accès aux services fondamentaux, à combattre la pauvreté et à favoriser l'intégration sociale;

Amendement

17. invite la Commission à proposer une directive-cadre définissant une approche commune à adopter dans les États membres concernant l'introduction d'un régime de revenu minimum, y compris les niveaux d'adéquation et les moyens d'améliorer les non-recours par les bénéficiaires, destiné à aider les personnes dont le revenu est insuffisant tout au long du cycle de vie, à faciliter l'accès aux services fondamentaux, à combattre la pauvreté et à favoriser l'intégration sociale; souligne que les budgets de l'outil de référence, qui indiquent le coût d'une vie décente dans

diverses régions, les conditions de logement, la composition du ménage et les âges des différents membres, devraient être utilisés pour évaluer l'adéquation des systèmes de revenu minimum fournis par les États membres;

Or. en

Amendement 248

Ivo Vajgl

Proposition de résolution

Paragraphe 17

Proposition de résolution

17. demande aux États membres d'adopter une approche commune concernant l'introduction d'un régime de revenu minimum destiné à aider les personnes dont le revenu est insuffisant, à faciliter l'accès aux services fondamentaux, à combattre la pauvreté et à favoriser l'intégration sociale;

Amendement

17. demande aux États membres d'adopter une approche commune concernant l'introduction d'un régime de revenu minimum destiné à aider les personnes dont le revenu est insuffisant, à faciliter l'accès aux services fondamentaux, à combattre la pauvreté et à favoriser l'intégration sociale; *souligne que les budgets de l'outil de référence, qui indiquent le coût d'une vie décente dans diverses régions, les conditions de logement, la composition du ménage et les âges des différents membres, devraient être utilisés pour évaluer l'adéquation des systèmes de revenu minimum fournis par les États membres;*

Or. en

Amendement 249

Javi López, Sergio Gutiérrez Prieto, Elena Gentile, Evelyn Regner, Siôn Simon, Jutta Steinruck, Claudiu Ciprian Tănăsescu, Georgi Pirinski, Agnes Jongerius

Proposition de résolution

Paragraphe 17

Proposition de résolution

17. demande aux États membres d'adopter une approche commune concernant l'introduction d'un régime de revenu minimum destiné à aider les personnes dont le revenu est insuffisant, à **faciliter l'accès aux services fondamentaux**, à combattre la pauvreté et à favoriser l'intégration sociale;

Amendement

17. demande aux États membres d'adopter une approche commune concernant l'introduction d'un régime de revenu minimum destiné à aider les personnes dont le revenu est insuffisant, à **assurer l'égalité d'accès aux services de haute qualité, abordables ainsi qu'aux services sociaux, sanitaires, éducatifs et récréatifs**, à combattre la pauvreté et à favoriser l'intégration sociale;

Or. en

Amendement 250
Helga Stevens

Proposition de résolution
Paragraphe 17

Proposition de résolution

17. demande **aux États membres d'adopter une approche commune concernant l'introduction d'un régime** de revenu minimum **destiné à aider les personnes dont le revenu est insuffisant**, à **faciliter l'accès aux services fondamentaux**, à combattre la pauvreté et à favoriser l'intégration sociale;

Amendement

17. demande **l'adoption par les États membres de régimes** de revenu minimum **destinés** à combattre la pauvreté et à favoriser l'intégration sociale; **souligne néanmoins que la sécurité sociale relève avant tout de la compétence des États membres;**

Or. nl

Amendement 251
Thomas Mann

Proposition de résolution
Paragraphe 17

Proposition de résolution

17. demande aux États membres **d'adopter une approche commune**

Amendement

17. demande aux États membres **d'aider** les personnes dont le revenu est

concernant l'introduction d'un régime de revenu minimum destiné à aider les personnes dont le revenu est insuffisant, à faciliter l'accès aux services fondamentaux, à combattre la pauvreté et à favoriser l'intégration sociale;

insuffisant, *de* faciliter l'accès aux services fondamentaux, *de* combattre la pauvreté et *de* favoriser l'intégration sociale *lors de l'introduction d'un salaire minimum;*

Or. de

Amendement 252

Ádám Kósa, Heinz K. Becker

Proposition de résolution

Paragraphe 17

Proposition de résolution

17. demande aux États membres d'adopter une approche commune *concernant l'introduction d'un régime de revenu minimum destiné à aider les personnes dont le revenu est insuffisant, à faciliter l'accès aux services fondamentaux, à combattre la pauvreté et à favoriser l'intégration sociale;*

Amendement

17. *tout en respectant la compétence des États membres*, demande aux États membres d'adopter une approche commune *relative à* un régime de revenu minimum destiné à aider les personnes dont le revenu est insuffisant, à faciliter l'accès aux services fondamentaux, à combattre la pauvreté et à favoriser l'intégration sociale;

Or. en

Amendement 253

Enrique Calvet Chambon, Marian Harkin, António Marinho e Pinto

Proposition de résolution

Paragraphe 17

Proposition de résolution

17. demande aux États membres d'*adopter une approche commune* concernant *l'introduction d'un régime de revenu minimum destiné à aider les personnes dont le revenu est insuffisant, à faciliter l'accès aux services fondamentaux, à combattre la pauvreté et à*

Amendement

17. demande aux États membres d'*échanger les meilleures pratiques* concernant *un régime de revenu minimum approprié* destiné à aider les personnes dont le revenu est insuffisant, à faciliter l'accès aux services fondamentaux, à combattre la pauvreté et à favoriser

favoriser l'intégration sociale;

l'intégration sociale;

Or. en

Amendement 254
Ivo Vajgl

Proposition de résolution
Paragraphe 17 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

17 bis. s'inquiète des niveaux élevés de non-recours des systèmes de revenu minimum, le cas échéant, et qui souligne les nombreux obstacles comme les procédures intrusives et la honte liée à la candidature aux systèmes de revenu minimum; considère que ce non-recours est un obstacle majeur à l'inclusion sociale des personnes qui seront habilitées à recevoir un revenu minimum et des services de soutien; invite la Commission à réaliser une analyse approfondie du phénomène de non-recours et à proposer des orientations sur la manière de le réduire;

Or. en

Amendement 255
Enrique Calvet Chambon, Marian Harkin, António Marinho e Pinto

Proposition de résolution
Paragraphe 17 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

17 bis. est convaincu que l'étape majeure à franchir pour éviter les tendances économiques inégales est la création d'un cadre en matière de politiques de revenus à l'échelle de l'Europe qui privilégie les individus à faible revenu, et une politique

de revenu minimum en dernier recours pour les individus avant qu'ils ne tombent dans la pauvreté conformément au principe de subsidiarité;

Or. en

Amendement 256
Sven Schulze

Proposition de résolution
Paragraphe 18

Proposition de résolution

Amendement

18. invite la Commission et les États membres à mettre en place un régime européen d'assurance contre le chômage en complément des systèmes de prestations existant au niveau national; estime qu'un tel stabilisateur automatique peut jouer un rôle important dans la réduction des inégalités entre les pays et dans la neutralisation des conséquences de l'absorption des chocs asymétriques;

supprimé

Or. de

Amendement 257
Helga Stevens

Proposition de résolution
Paragraphe 18

Proposition de résolution

Amendement

18. invite la Commission et les États membres à mettre en place un régime européen d'assurance contre le chômage en complément des systèmes de prestations existant au niveau national; estime qu'un tel stabilisateur automatique peut jouer un rôle important dans la réduction des inégalités entre les pays et

supprimé

*dans la neutralisation des conséquences
de l'absorption des chocs asymétriques;*

Or. nl

Amendement 258
Dominique Martin, Joëlle Mélin

Proposition de résolution
Paragraphe 18

Proposition de résolution

Amendement

18. invite la Commission et les États membres à mettre en place un régime européen d'assurance contre le chômage en complément des systèmes de prestations existant au niveau national; estime qu'un tel stabilisateur automatique peut jouer un rôle important dans la réduction des inégalités entre les pays et dans la neutralisation des conséquences de l'absorption des chocs asymétriques;

supprimé

Or. fr

Amendement 259
Monika Vana

Proposition de résolution
Paragraphe 18

Proposition de résolution

Amendement

18. invite la Commission et les États membres à mettre en place un régime européen d'assurance contre le chômage en complément des systèmes de prestations existant au niveau national; estime qu'un tel stabilisateur automatique peut jouer un rôle important dans la réduction des inégalités entre les pays et dans la neutralisation des conséquences de l'absorption des chocs asymétriques;

18. invite la Commission et les États membres à mettre en place un régime européen d'assurance contre le chômage en complément des systèmes de prestations **de chômage** existant au niveau national; estime qu'un tel stabilisateur automatique peut jouer un rôle important dans la réduction des inégalités entre les pays et dans la neutralisation des conséquences de l'absorption des chocs asymétriques; **des**

études montrent que l'effet de stabilisation marginal du système européen de prestations de chômage sur les pays sévèrement touchés par une récession pourrait être bien au-delà de 20 %^{1 bis}; un système européen d'assurance chômage ferait partie des normes sociales minimales à l'échelle de l'Union européenne afin de faire face aux effets sociaux négatifs du chômage, ouvrant la voie à une union sociale;

^{1 bis} Miroslav Beblavý, Gabriele Marconi et Ilaria Maselli (Centre d'études de la politique européenne), Un système européen de prestations de chômage, août 2015

Or. en

Amendement 260
Thomas Mann

Proposition de résolution
Paragraphe 18

Proposition de résolution

18. *invite la Commission et les États membres à mettre en place un régime européen d'assurance contre le chômage en complément des systèmes de prestations existant au niveau national; estime qu'un tel stabilisateur automatique peut jouer un rôle important dans la réduction des inégalités entre les pays et dans la neutralisation des conséquences de l'absorption des chocs asymétriques;*

Amendement

18. *s'oppose à l'élaboration d'un régime européen d'assurance contre le chômage;*

Or. de

Amendement 261
Ádám Kósa, Heinz K. Becker

Proposition de résolution
Paragraphe 18

Proposition de résolution

18. invite la Commission et les États membres à ***mettre en place un*** régime européen d'assurance contre le chômage en complément des systèmes de prestations existant au niveau national; estime qu'un tel stabilisateur ***automatique*** peut jouer un rôle important dans la réduction des inégalités entre les pays et dans la neutralisation des conséquences de l'absorption des chocs asymétriques;

Amendement

18. invite la Commission et les États membres à ***explorer la possibilité d'un*** régime européen d'assurance contre le chômage en complément des systèmes de prestations existant au niveau national; estime qu'un tel stabilisateur ***efficace et contrôlable*** peut jouer un rôle important dans la réduction des inégalités entre les pays et dans la neutralisation des conséquences de l'absorption des chocs asymétriques;

Or. en

Amendement 262

Enrique Calvet Chambon, Marian Harkin, António Marinho e Pinto

Proposition de résolution
Paragraphe 18

Proposition de résolution

18. invite la Commission et les États membres à ***mettre en place un*** régime européen d'assurance contre le chômage en complément des systèmes de prestations existant au niveau national; estime qu'un tel stabilisateur automatique peut jouer un rôle important dans ***la réduction des inégalités entre les pays et dans la neutralisation*** des conséquences de l'absorption des chocs asymétriques;

Amendement

18. invite la Commission et les États membres à ***étudier la faisabilité d'un*** régime européen d'assurance contre le chômage ***qui prévient l'aléa moral et le parasitisme*** en complément des systèmes de prestations existant au niveau national; estime qu'un tel stabilisateur automatique peut jouer un rôle important dans ***l'amortissement*** des conséquences de l'absorption des chocs asymétriques;

Or. en

Amendement 263
Robert Rochefort

Proposition de résolution
Paragraphe 18

Proposition de résolution

18. invite **la Commission et** les États membres à **mettre en place un régime européen** d'assurance contre le chômage en complément des systèmes de prestations existant au niveau national; estime qu'un tel stabilisateur automatique peut jouer un rôle important dans la réduction des inégalités entre les pays et dans la neutralisation des conséquences de l'absorption des chocs asymétriques;

Amendement

18. invite les États membres à **progressivement harmoniser leurs régimes** d'assurance contre le chômage en complément des systèmes de prestations existant au niveau national; estime qu'un tel stabilisateur automatique peut jouer un rôle important dans la réduction des inégalités entre les pays et dans la neutralisation des conséquences de l'absorption des chocs asymétriques;

Or. fr

Amendement 264
Dominique Martin, Joëlle Mélin

Proposition de résolution
Paragraphe 19

Proposition de résolution

19. invite **la Commission à définir un indice de salaire minimum vital pour chaque État membre et à recommander l'instauration de planchers salariaux nationaux au moyen de la législation ou de la négociation collective et avec la participation des partenaires sociaux, qui constitueraient la base des objectifs obligatoires des programmes de réforme nationaux;**

Amendement

supprimé

Or. fr

Amendement 265
Helga Stevens

Proposition de résolution
Paragraphe 19

Proposition de résolution

Amendement

19. invite la Commission à définir un indice de salaire minimum vital pour chaque État membre et à recommander l'instauration de plafonds salariaux nationaux au moyen de la législation ou de la négociation collective et avec la participation des partenaires sociaux, qui constitueraient la base des objectifs obligatoires des programmes de réforme nationaux;

supprimé

Or. nl

Amendement 266

Ádám Kósa, Heinz K. Becker

Proposition de résolution

Paragraphe 19

Proposition de résolution

Amendement

19. invite la Commission à définir un indice de salaire minimum vital pour chaque État membre et à recommander l'instauration de plafonds salariaux nationaux au moyen de la législation ou de la négociation collective et avec la participation des partenaires sociaux, qui constitueraient la base des objectifs obligatoires des programmes de réforme nationaux;

supprimé

Or. en

Amendement 267

Enrique Calvet Chambon, António Marinho e Pinto

Proposition de résolution

Paragraphe 19

Proposition de résolution

Amendement

19. invite la Commission à définir un indice de salaire minimum vital pour chaque État membre et à recommander l'instauration de planchers salariaux nationaux au moyen de la législation ou de la négociation collective et avec la participation des partenaires sociaux, qui constitueraient la base des objectifs obligatoires des programmes de réforme nationaux;

supprimé

Or. en

Amendement 268
Sven Schulze

Proposition de résolution
Paragraphe 19

Proposition de résolution

19. invite la Commission à définir un indice de salaire minimum vital pour chaque État membre et à recommander l'instauration de planchers salariaux nationaux au moyen de la législation ou de la négociation collective et avec la participation des partenaires sociaux, qui constitueraient la base des objectifs obligatoires des programmes de réforme nationaux;

Amendement

19. souligne que le mécanisme de détermination des salaires doit continuer de relever de la compétence des partenaires sociaux;

Or. de

Amendement 269
Thomas Mann

Proposition de résolution
Paragraphe 19

Proposition de résolution

19. invite la Commission à définir un indice de salaire minimum vital pour

Amendement

19. invite la Commission à respecter rigoureusement le principe de subsidiarité

chaque État membre et à recommander l'instauration de planchers salariaux nationaux au moyen de la législation ou de la négociation collective et avec la participation des partenaires sociaux, qui constitueraient la base des objectifs obligatoires des programmes de réforme nationaux;

pour toutes les questions relatives à la détermination des salaires;

Or. de

Amendement 270
Sergio Gutiérrez Prieto

Proposition de résolution
Paragraphe 19 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

19 bis. invite les États membres à promouvoir des échelles salariales plus justes réglementant en vertu de la loi les différences maximales de salaires dans les centres de travail, en fixant une proportion maximale de 1:10, ce qui signifie que le salaire le plus élevé n'est pas plus de dix fois supérieur au salaire moyen du centre de travail, afin de veiller à ce qu'en cas d'augmentation du salaire maximum, le reste des échelles salariales augmentent dans la même proportion;

Or. en

Amendement 271
Monika Vana
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Paragraphe 19 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

19 bis. souligne que concernant le

financement à long terme de nouveaux logements, outre les Fonds ESI, le Fonds européen pour les investissements stratégiques (EFIS), d'autres financements publics et privés devraient être mobilisés pour renforcer les activités des banques publiques nationales ou d'autres agences dans le domaine des logements sociaux abordables;

Or. en

Amendement 272

Enrique Calvet Chambon, António Marinho e Pinto, Jasenko Selimovic

Proposition de résolution

Paragraphe 19 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

19 bis. est convaincu que l'intervention dans la détermination des salaires n'est pas une mesure sociale mais plutôt une mesure économique qui représente une potentielle distorsion grave des marchés et pourrait avoir des effets négatifs sur la croissance économique; est convaincu des dialogues sociaux et des négociations collectives;

Or. en

Amendement 273

Helga Stevens

Proposition de résolution

Paragraphe 19 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

19 bis. souligne que l'apprentissage tout au long de la vie augmente le niveau de compétences, qu'il permet de combler les lacunes de compétences et qu'il contribue

*ainsi à améliorer les résultats sur le
marché du travail et la compétitivité;*

Or. nl

Amendement 274

Javi López, Sergio Gutiérrez Prieto, Elena Gentile, Evelyn Regner, Siôn Simon, Jutta Steinruck, Claudiu Ciprian Tănăsescu, Georgi Pirinski, Agnes Jongerius

Proposition de résolution

Paragraphe 19 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

*19 bis. invite la Commission à améliorer
la santé et la sécurité des travailleurs, y
compris la bonne application de la
directive sur le temps de travail;*

Or. en

Amendement 275

Sven Schulze

Proposition de résolution

Sous-titre 4

Proposition de résolution

Amendement

*Renforcer les organisations syndicales et
les droits des travailleurs*

supprimé

Or. de

Amendement 276

Enrique Calvet Chambon, António Marinho e Pinto, Jasenko Selimovic

Proposition de résolution

Sous-titre 4

Proposition de résolution

Amendement

Renforcer les organisations syndicales et les droits des travailleurs

Les réformes du marché du travail et les droits des travailleurs

Or. en

Amendement 277

Sven Schulze

Proposition de résolution

Paragraphe 20

Proposition de résolution

Amendement

20. estime que des réformes régressives du marché du travail ont affaibli le pouvoir de représentation et de négociation des travailleurs, compromis l'équité des relations en matière de négociation collective et augmenté les inégalités du travail par rapport au capital; s'inquiète des répercussions de ces réformes du marché du travail, à savoir la précarisation des conditions de travail et la baisse des salaires;

supprimé

Or. de

Amendement 278

Helga Stevens

Proposition de résolution

Paragraphe 20

Proposition de résolution

Amendement

20. estime que des réformes régressives du marché du travail ont affaibli le pouvoir de représentation et de négociation des travailleurs, compromis l'équité des relations en matière de négociation collective et augmenté les inégalités du travail par rapport au capital; s'inquiète des répercussions de ces réformes du marché du travail, à

supprimé

savoir la précarisation des conditions de travail et la baisse des salaires;

Or. nl

Amendement 279
Robert Rochefort

Proposition de résolution
Paragraphe 20

Proposition de résolution

Amendement

20. estime que des réformes régressives du marché du travail ont affaibli le pouvoir de représentation et de négociation des travailleurs, compromis l'équité des relations en matière de négociation collective et augmenté les inégalités du travail par rapport au capital; s'inquiète des répercussions de ces réformes du marché du travail, à savoir la précarisation des conditions de travail et la baisse des salaires;

supprimé

Or. fr

Amendement 280
Csaba Sógor

Proposition de résolution
Paragraphe 20

Proposition de résolution

Amendement

20. estime que des réformes régressives du marché du travail ont affaibli le pouvoir de représentation et de négociation des travailleurs, compromis l'équité des relations en matière de négociation collective et augmenté les inégalités du travail par rapport au capital; s'inquiète des répercussions de ces réformes du marché du travail, à

supprimé

savoir la précarisation des conditions de travail et la baisse des salaires;

Or. en

Amendement 281
Ádám Kósa, Heinz K. Becker

Proposition de résolution
Paragraphe 20

Proposition de résolution

Amendement

20. *estime que des réformes régressives du marché du travail ont affaibli le pouvoir de représentation et de négociation des travailleurs, compromis l'équité des relations en matière de négociation collective et augmenté les inégalités du travail par rapport au capital; s'inquiète des répercussions de ces réformes du marché du travail, à savoir la précarisation des conditions de travail et la baisse des salaires;*

supprimé

Or. en

Amendement 282
Thomas Mann

Proposition de résolution
Paragraphe 20

Proposition de résolution

Amendement

20. *estime que des réformes régressives du marché du travail ont affaibli le pouvoir de représentation et de négociation des travailleurs, compromis l'équité des relations en matière de négociation collective et augmenté les inégalités du travail par rapport au capital; s'inquiète des répercussions de ces réformes du marché du travail, à savoir la*

20. *estime que des réformes du marché du travail restent une nécessité dans certains États membres et qu'elles doivent y être entreprises de toute urgence;*

précarisation des conditions de travail et la baisse des salaires;

Or. de

Amendement 283
Verónica Lope Fontagné

Proposition de résolution
Paragraphe 20

Proposition de résolution

20. estime que *des réformes régressives* du marché du travail *ont affaibli le pouvoir de représentation et de négociation des travailleurs, compromis l'équité des relations en matière de négociation collective et augmenté les inégalités du travail par rapport au capital; s'inquiète des répercussions de ces réformes du marché du travail, à savoir la précarisation des conditions de travail et la baisse des salaires;*

Amendement

20. estime que *les réformes* du marché du travail *adoptées dans plusieurs États membres ont permis d'adapter le modèle d'entreprise à la nouvelle réalité productive et industrielle en inversant la tendance à la destruction d'emplois et sont parvenues à le remettre sur le chemin de la croissance et de la création d'emplois et, en dernier lieu, de la réduction des inégalités;*

Or. es

Amendement 284
Enrique Calvet Chambon, António Marinho e Pinto, Jasenko Selimovic

Proposition de résolution
Paragraphe 20

Proposition de résolution

20. *estime que* des réformes *régressives* du marché du travail *ont affaibli le pouvoir de représentation et de négociation des travailleurs, compromis l'équité des relations en matière de négociation collective et augmenté les inégalités du travail par rapport au capital; s'inquiète des répercussions de ces réformes* du marché du travail, à

Amendement

20. *souligne la nécessité* des réformes du marché du travail *et la nécessité de réaliser un grand bond en avant en ce qui concerne la libéralisation, l'ouverture et l'unification des marchés du futur qui sont encore sous contrôle national à l'exemple des marchés de l'énergie, des marchés des télécommunications, du marché du numérique et des marchés des*

savoir la précarisation des conditions de travail et la baisse des salaires;

capitaux; souligne le fort potentiel de création d'emplois dans ces secteurs;

Or. en

Amendement 285

Javi López, Sergio Gutiérrez Prieto, Elena Gentile, Evelyn Regner, Siôn Simon, Jutta Steinruck, Claudiu Ciprian Tănăsescu, Georgi Pirinski, Agnes Jongerius

Proposition de résolution

Paragraphe 20 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

20 bis. souligne que la couverture des négociations collectives a chuté dans la majorité des pays européens les plus durement touchés par la crise en raison des réformes récentes du marché du travail et de la décentralisation induite par les gouvernements, laquelle a engendré la suppression des accords collectifs généraux nationaux, a privilégié les entreprises au détriment d'accords sectoriels, a permis l'introduction des clauses d'exemption pour les employeurs et la reconnaissance des représentants non syndiqués des négociations; s'inquiète que les réformes ont accentué la précarité des conditions de travail et abaissé les salaires^{2 quater};

^{2 quater} OIT (2015) Note d'information « Tendances au niveau des taux de couverture de la négociation collective: stabilité érosion ou déclin? »

Or. en

Amendement 286

Enrique Calvet Chambon, Marian Harkin, António Marinho e Pinto, Jasenko Selimovic

Proposition de résolution

Paragraphe 21

Proposition de résolution

21. *invite la Commission et les États membres à renforcer les droits des travailleurs et à consolider le pouvoir de négociation des salariés en appliquant des réformes structurelles aux marchés du travail, en élargissant le champ d'application des négociations collectives et en favorisant la syndicalisation;*

Amendement

21. *constate l'importance des droits appropriés des travailleurs et de renforcer le pouvoir de négociation des salariés en appliquant des réformes structurelles aux marchés du travail, le cas échéant; reconnaît que le rôle des autorités nationales sera de garantir et de renforcer le droit d'adhérer à un syndicat ainsi que la force et l'autonomie des organisations syndicales et patronales lorsqu'elles engagent les négociations à tous les niveaux;*

Or. en

Amendement 287 Sven Schulze

Proposition de résolution Paragraphe 21

Proposition de résolution

21. *invite la Commission et les États membres à renforcer les droits des travailleurs et à consolider le pouvoir de négociation des salariés en appliquant des réformes structurelles aux marchés du travail, en élargissant le champ d'application des négociations collectives et en favorisant la syndicalisation;*

Amendement

21. *invite la Commission et les États membres à renforcer le dialogue social dans tous les États membres;*

Or. de

Amendement 288 Robert Rochefort

Proposition de résolution Paragraphe 21

Proposition de résolution

21. invite la Commission et les États membres à renforcer les droits des travailleurs et à consolider le pouvoir de négociation *des salariés en appliquant des réformes structurelles aux marchés du travail, en élargissant le champ d'application des négociations collectives et en favorisant la syndicalisation*;

Amendement

21. invite la Commission et les États membres à renforcer les droits des travailleurs et à consolider le pouvoir de négociation *collective des salariés*;

Or. fr

Amendement 289

Ádám Kósa, Heinz K. Becker

Proposition de résolution

Paragraphe 21

Proposition de résolution

21. invite la Commission et les États membres à **renforcer** les droits des travailleurs et à consolider le pouvoir de négociation des salariés en appliquant des réformes structurelles aux marchés du travail, *en élargissant le champ d'application des négociations collectives et en favorisant la syndicalisation*;

Amendement

21. invite la Commission et les États membres à **protéger** les droits des travailleurs et à consolider le pouvoir de négociation des salariés en appliquant des réformes structurelles aux marchés du travail *en coopération avec les partenaires sociaux*;

Or. en

Amendement 290

Georgi Pirinski

Proposition de résolution

Paragraphe 21

Proposition de résolution

21. invite la Commission et les États membres à renforcer les droits des travailleurs et à consolider le pouvoir de négociation des salariés en appliquant des

Amendement

21. invite la Commission et les États membres à renforcer les droits des travailleurs et à consolider le pouvoir de négociation des salariés en appliquant des

réformes *structurelles* aux marchés du travail, en élargissant le champ d'application des négociations collectives et en favorisant la syndicalisation;

réformes *progressives* aux marchés du travail, en élargissant le champ d'application des négociations collectives et en favorisant la syndicalisation;

Or. en

Amendement 291
Helga Stevens

Proposition de résolution
Paragraphe 21

Proposition de résolution

21. invite *la Commission et* les États membres à *renforcer* les droits des travailleurs *et à consolider le pouvoir de négociation des salariés en appliquant des réformes structurelles aux marchés du travail, en élargissant le champ d'application des négociations collectives et en favorisant la syndicalisation;*

Amendement

21. invite les États membres à *favoriser* les droits des travailleurs *et œuvrer en faveur de conditions de travail équitables, sûres et humaines; reconnaît l'importance de la concertation sociale mais insiste sur la présence de la politique dans une véritable démocratie;*

Or. nl

Amendement 292
Marian Harkin, Ivo Vajgl

Proposition de résolution
Paragraphe 21 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

21 bis. souligne le rôle du dialogue entre les partenaires sociaux dans la lutte contre les inégalités dans le marché du travail; souligne que le dialogue social devrait être couplé au dialogue civil avec les représentants des différents groupes de la société, à l'instar des personnes vivant dans la pauvreté, des différents groupes d'âges, des personnes avec des orientations sexuelles différentes, des

personnes handicapées, pendant l'examen des questions liées aux inégalités et à la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale;

Or. en

Amendement 293

Monika Vana

au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution

Paragraphe 21 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

21 bis. invite les États membres à prendre des mesures visant à lutter contre les discriminations, le harcèlement et la violence fondés sur le sexe, l'identité ou l'expression sexuelles, l'orientation sexuelle et les caractéristiques sexuelles (entre autres) au travail et à mettre en place des mécanismes clairs d'établissement de rapports et d'appui en faveur des victimes ainsi que des mécanismes permettant d'engager des procédures contre les auteurs;

Or. en

Amendement 294

Enrique Calvet Chambon, António Marinho e Pinto, Jasenko Selimovic

Proposition de résolution

Paragraphe 21 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

21 bis. demande l'application de la politique de lutte contre les discriminations qui joue un rôle essentiel en veillant à l'égalité des chances en matière d'emploi et à la promotion de

l'exclusion sociale; invite les États membres à débloquer la directive de lutte contre les discriminations;

Or. en

Amendement 295
Helga Stevens

Proposition de résolution
Paragraphe 22

Proposition de résolution

22. souligne *que, dans de nombreux pays, les régimes de prévoyance et de protection sociale ont été gravement affaiblis par les mesures d'austérité, qui ont eu d'importantes conséquences sur les inégalités salariales;*

Amendement

22. *estime que les mesures d'austérité ne sont pas la cause du malaise social mais visent au contraire à en sortir; insiste sur le fait que l'Union exige des États membres qu'ils gèrent leurs budgets de manière disciplinée afin de pouvoir garantir le bien-être et la sécurité sociale des générations futures; souligne qu'une économie solide est la meilleure garantie d'une Europe sociale et solidaire;*

Or. nl

Amendement 296
Monika Vana
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Paragraphe 22

Proposition de résolution

22. souligne que, dans de nombreux pays, les régimes de prévoyance et de protection sociale ont été gravement affaiblis par les mesures d'austérité, qui ont eu d'importantes conséquences sur les inégalités salariales;

Amendement

22. souligne que, dans de nombreux pays, les régimes de prévoyance et de protection sociale ont été gravement affaiblis par les mesures d'austérité, qui ont eu d'importantes conséquences sur les inégalités salariales *et ont augmenté les niveaux d'extrême pauvreté, notamment chez les jeunes;*

Amendement 297
Ádám Kósa, Heinz K. Becker

Proposition de résolution
Paragraphe 22

Proposition de résolution

22. souligne que, *dans de nombreux pays*, les régimes de prévoyance et de protection sociale *ont été gravement affaiblis par les mesures d'austérité, qui ont eu d'importantes conséquences sur les inégalités salariales*;

Amendement

22. souligne que les régimes de prévoyance et de protection sociale *doivent être adaptés pour améliorer l'équilibre en ce qui concerne les inégalités de revenus grâce à une amélioration de la compétitivité et la reprise économique ainsi qu'une situation financière plus stable et soutenable*;

Amendement 298
Thomas Mann

Proposition de résolution
Paragraphe 22

Proposition de résolution

22. souligne que, dans de nombreux pays, les régimes de prévoyance et de protection sociale *ont été gravement affaiblis par les mesures d'austérité, qui ont eu d'importantes conséquences sur les inégalités salariales*;

Amendement

22. souligne que, dans de nombreux pays *européens*, les régimes de prévoyance et de protection sociale *font partie du groupe de tête au niveau mondial*;

Amendement 299
Sven Schulze

Proposition de résolution
Paragraphe 22

Proposition de résolution

22. souligne que, dans de nombreux pays, **les régimes de prévoyance et de protection sociale ont été gravement affaiblis par les** mesures d'austérité, qui ont eu d'importantes conséquences sur les inégalités salariales;

Amendement

22. souligne que, dans de nombreux pays, **le financement des** régimes de prévoyance et de protection sociale **a subi une certaine pression du fait de la récession, ce qui a entraîné des** mesures d'austérité, qui ont eu d'importantes conséquences sur les inégalités salariales;

Or. de

Amendement 300

Mara Bizzotto, Dominique Martin, Joëlle Mélin

Proposition de résolution

Paragraphe 22

Proposition de résolution

22. souligne que, **dans de nombreux pays, les régimes de prévoyance et de protection sociale ont été gravement affaiblis par les mesures d'austérité, qui ont eu d'importantes conséquences sur les inégalités salariales;**

Amendement

22. souligne que **les mesures d'austérité soutenues par l'Union ont eu des répercussions importantes en matière d'inégalité de revenus, d'augmentation des inégalités et d'accentuation de la précarité, comme le montre le phénomène de «l'exode des travailleurs» en Italie;**

Or. it

Amendement 301

Enrique Calvet Chambon, Marian Harkin, António Marinho e Pinto

Proposition de résolution

Paragraphe 22

Proposition de résolution

22. souligne que, dans de nombreux pays, les régimes de prévoyance et de protection sociale ont été **gravement affaiblis par les mesures d'austérité, qui ont eu d'importantes conséquences sur les**

Amendement

22. souligne que, dans de nombreux pays, les régimes de prévoyance et de protection sociale ont été **touchés par la consolidation financière;**

inégalités salariales;

Or. en

Amendement 302

Verónica Lope Fontagné

Proposition de résolution

Paragraphe 22

Proposition de résolution

22. souligne que, dans de nombreux pays, *les* régimes de prévoyance et de protection sociale *ont été gravement affaiblis par les mesures d'austérité, qui ont eu d'importantes conséquences sur les inégalités salariales;*

Amendement

22. souligne que, dans de nombreux pays, *le maintien des* régimes de prévoyance et de protection sociale *a été garanti de façon durable grâce aux politiques européennes de contrôle budgétaire;*

Or. es

Amendement 303

Robert Rochefort

Proposition de résolution

Paragraphe 22

Proposition de résolution

22. *souligne que, dans de nombreux* pays, les régimes de prévoyance et de protection sociale ont été *gravement affaiblis* par les mesures *d'austérité*, qui ont eu *d'importantes conséquences* sur les inégalités salariales;

Amendement

22. *estime que, dans certains* pays, les régimes de prévoyance et de protection sociale ont été *affectés* par les mesures *de rigueur*, qui ont eu *des répercussions* sur les inégalités salariales;

Or. fr

Amendement 304

Javi López, Sergio Gutiérrez Prieto, Elena Gentile, Evelyn Regner, Siôn Simon, Jutta Steinruck, Claudiu Ciprian Tănăsescu, Georgi Pirinski, Agnes Jongerius

Proposition de résolution
Paragraphe 22 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

22 bis. souligne la nécessité d'une démarche multidimensionnelle en vue d'une meilleure égalité et cohésion sociale telle qu'énoncée dans la clause sociale horizontale (article 9 du traité FUE), centrée sur la dimension sociale des politiques de l'union; souligne que l'application de l'article 9 dépend de la détermination à appliquer le principe de l'intégration sociale de toutes les politiques de l'Union;

Or. en

Amendement 305

Enrique Calvet Chambon, Marian Harkin, António Marinho e Pinto, Jasenko Selimovic

Proposition de résolution
Paragraphe 22 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

22 bis. est convaincu que les systèmes de protection sociale devraient servir de filet de sécurité et permettre également à ce qu'il ait des incitations au travail;

Or. en

Amendement 306

Javi López, Sergio Gutiérrez Prieto, Elena Gentile, Evelyn Regner, Siôn Simon, Jutta Steinruck, Claudiu Ciprian Tănăsescu, Georgi Pirinski, Agnes Jongerius

Proposition de résolution
Paragraphe 22 ter (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

22 ter. affirme que le progrès social, tel que défini par l'indice européen de

progrès social, est la capacité d'une société à satisfaire les besoins humains fondamentaux de ses citoyens, à définir les piliers permettant aux citoyens et aux communautés d'améliorer et de conserver leurs qualités de vie, et à créer les conditions permettant à tous les individus de réaliser leur plein potentiel;

Or. en

Amendement 307
Sven Schulze

Proposition de résolution
Paragraphe 23

Proposition de résolution

23. invite les États membres à **réformer leurs systèmes de protection sociale (éducation, santé, pensions et transferts) afin de parvenir à une redistribution plus efficace et de** promouvoir une répartition plus juste des richesses, **en tenant compte des nouveaux risques sociaux et des groupes vulnérables qu'ont fait naître les défis sociaux et économiques auxquels la société est confrontée;**

Amendement

23. invite les États membres à **procéder à des réformes avant tout dans le secteur de l'éducation, y compris de l'éducation de la petite enfance, qui a une incidence indirecte sur la répartition des revenus et des richesses, et ainsi à** promouvoir une répartition plus juste des richesses;

Or. de

Amendement 308
Enrique Calvet Chambon, António Marinho e Pinto, Jasenko Selimovic

Proposition de résolution
Paragraphe 23

Proposition de résolution

23. **invite** les États membres à réformer leurs systèmes de protection sociale (éducation, santé, pensions et transferts) afin de parvenir à une **redistribution plus**

Amendement

23. **encourage** les États membres à réformer **si nécessaire** leurs systèmes de protection sociale (éducation, santé, pensions et transferts) afin de parvenir à

efficace et de promouvoir une répartition plus juste des richesses, en tenant compte des nouveaux risques sociaux et des groupes vulnérables qu'ont fait naître les défis sociaux et économiques auxquels la société est confrontée;

une *meilleure qualité*;

Or. en

Amendement 309

Jérôme Lavrilleux, Anne Sander, Elisabeth Morin-Chartier

Proposition de résolution Paragraphe 23

Proposition de résolution

23. invite les États membres à réformer leurs systèmes de protection sociale (éducation, santé, pensions et transferts) afin de parvenir à une redistribution plus efficace et de promouvoir une répartition plus juste des richesses, en tenant compte des nouveaux risques sociaux et des groupes vulnérables qu'ont fait naître les défis sociaux et économiques auxquels la société est confrontée;

Amendement

23. invite les États membres à réformer leurs systèmes de protection sociale (éducation, santé, pensions et transferts) afin de parvenir à une redistribution plus efficace et de promouvoir une répartition plus juste des richesses, en tenant compte des nouveaux risques sociaux et des groupes vulnérables qu'ont fait naître les défis sociaux et économiques auxquels la société est confrontée, *notamment depuis les crises successivement financière, économique puis sociale auxquelles les États membres doivent faire face* ;

Or. fr

Amendement 310

Robert Rochefort

Proposition de résolution Paragraphe 23

Proposition de résolution

23. invite les États membres à réformer leurs systèmes de protection sociale (éducation, santé, pensions et transferts)

Amendement

23. invite les États membres à réformer leurs systèmes de protection sociale (éducation, santé, pensions et transferts)

afin de parvenir à une redistribution plus efficace et ***de promouvoir une répartition plus*** juste des richesses, en tenant compte des nouveaux risques sociaux et des groupes vulnérables ***qu'ont fait naître les défis sociaux et économiques auxquels la société est confrontée;***

afin de parvenir à une redistribution plus efficace et juste des richesses, en tenant compte des nouveaux risques sociaux et des groupes vulnérables;

Or. fr

Amendement 311

Mara Bizzotto, Dominique Martin, Joëlle Mélin

Proposition de résolution

Paragraphe 23

Proposition de résolution

23. invite les États membres à ***réformer leurs systèmes de protection sociale (éducation, santé, pensions et transferts) afin de parvenir à une redistribution plus efficace et de promouvoir une répartition plus juste des richesses, en tenant compte des nouveaux risques sociaux et des groupes vulnérables qu'ont fait naître les défis sociaux et économiques auxquels la société est confrontée;***

Amendement

23. invite les États membres à ***intervenir pour rétablir immédiatement la justice sociale en faveur des nouvelles catégories de personnes engendrées par l'imposition par l'Union des mesures d'austérité, comme celle constituée par les travailleurs italiens en exode;***

Or. it

Amendement 312

Monika Vana

au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution

Paragraphe 23

Proposition de résolution

23. invite les États membres à réformer leurs systèmes de protection sociale (éducation, santé, pensions et transferts) afin de parvenir à une redistribution plus

Amendement

23. invite les États membres à réformer leurs systèmes de protection sociale (éducation, santé, ***logement***, pensions et transferts) afin de parvenir à une

efficace et de promouvoir une répartition plus juste des richesses, en tenant compte des nouveaux risques sociaux et des groupes vulnérables qu'ont fait naître les défis sociaux et économiques auxquels la société est confrontée;

redistribution plus efficace et de promouvoir une répartition plus juste des richesses, en tenant compte des nouveaux risques sociaux et des groupes vulnérables qu'ont fait naître les défis sociaux et économiques auxquels la société est confrontée **y compris les problèmes urgents tels que l'accroissement du sans-abrisme;**

Or. en

Amendement 313

Javi López, Sergio Gutiérrez Prieto, Elena Gentile, Evelyn Regner, Siôn Simon, Jutta Steinruck, Claudiu Ciprian Tănăsescu, Georgi Pirinski, Agnes Jongerius

Proposition de résolution Paragraphe 23

Proposition de résolution

23. invite les États membres à réformer leurs systèmes de protection sociale (éducation, santé, pensions et transferts) afin de parvenir à **une redistribution plus efficace et de promouvoir une répartition plus juste des richesses**, en tenant compte des nouveaux risques sociaux et des groupes vulnérables qu'ont fait naître les défis sociaux et économiques auxquels la société est confrontée;

Amendement

23. invite les États membres à réformer leurs systèmes de protection sociale (éducation, santé, pensions et transferts) **compte tenu des niveaux élevés de protection sociale** afin de parvenir à **la protection intégrale de tous et veiller à ce que personne ne soit exclu**, en tenant compte des nouveaux risques sociaux et des groupes vulnérables qu'ont fait naître les défis sociaux et économiques auxquels la société est confrontée;

Or. en

Amendement 314

Helga Stevens

Proposition de résolution Paragraphe 23

Proposition de résolution

23. invite les États membres à réformer

Amendement

23. invite les États membres à réformer

leurs systèmes de protection sociale (*éducation*, santé, pensions et transferts) afin de parvenir à une redistribution plus efficace et de promouvoir une répartition plus juste des richesses, en tenant compte des nouveaux risques sociaux et des groupes vulnérables qu'ont fait naître les défis sociaux et économiques auxquels la société est confrontée;

leurs systèmes de protection sociale (santé, pensions et transferts) afin de parvenir à une redistribution plus efficace et de promouvoir une répartition plus juste des richesses, en tenant compte des nouveaux risques sociaux et des groupes vulnérables qu'ont fait naître les défis sociaux et économiques auxquels la société est confrontée;

Or. nl

Amendement 315
Sergio Gutiérrez Prieto

Proposition de résolution
Paragraphe 23 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

23 bis. demande aux États membres de stimuler les investissements dans les structures d'accueil des enfants – souligne en particulier l'importance d'un accès équitable aux soins pédiatriques et la nécessité urgente d'investir dans d'autres structures d'accueil des enfants; affirme que ces investissements s'avèrent rentables en particulier pour les enfants issus des familles les plus défavorisées;

Or. en

Amendement 316
Jérôme Lavrilleux, Anne Sander, Elisabeth Morin-Chartier

Proposition de résolution
Paragraphe 23 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

23 bis. souligne l'importance pour les États membres de reformer leurs marchés du travail afin de donner plus de

souplesse aux entreprises, de favoriser l'emploi, ainsi que d'assurer une plus grande sécurisation des parcours professionnels des travailleurs ;

Or. fr

Amendement 317

Javi López, Sergio Gutiérrez Prieto, Elena Gentile, Evelyn Regner, Siôn Simon, Jutta Steinruck, Claudiu Ciprian Tănăsescu, Georgi Pirinski, Agnes Jongerius

Proposition de résolution

Paragraphe 23 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

23 bis. invite la Commission et les États membres à prendre des mesures appropriées afin de garantir un accès abordable et universel à une éducation publique de qualité dès le plus jeune âge (0-3), laquelle est essentielle à la lutte contre les inégalités à long terme;

Or. en

Amendement 318

Dieter-Lebrecht Koch

Proposition de résolution

Paragraphe 24

Proposition de résolution

Amendement

24. invite la Commission à proposer un cadre juridique européen conforme à la recommandation de l'Organisation internationale du travail à cet égard afin de garantir à chaque citoyen européen un socle de protection sociale minimale et un accès universel aux soins de santé, la sécurité d'un revenu de base et l'accès à des biens et services définis comme nécessaires au niveau national;

supprimé

Amendement 319
Sven Schulze

Proposition de résolution
Paragraphe 24

Proposition de résolution

24. invite la Commission à proposer un cadre *juridique* européen conforme à la recommandation de l'Organisation internationale du travail à cet égard *afin de garantir à chaque citoyen européen un socle de protection sociale minimale et un accès universel aux soins de santé, la sécurité d'un revenu de base et l'accès à des biens et services définis comme nécessaires au niveau national;*

Amendement

24. invite la Commission à proposer un cadre européen conforme à la recommandation de l'Organisation internationale du travail à cet égard *qui décrive un socle de protection sociale minimale garantissant un accès aux soins de santé ainsi qu'un minimum vital;*

Amendement 320
Helga Stevens

Proposition de résolution
Paragraphe 24

Proposition de résolution

24. invite la Commission à proposer un cadre *juridique* européen conforme à la recommandation de l'Organisation internationale du travail à cet égard *afin de garantir à chaque citoyen européen un socle de protection sociale minimale et un accès universel aux soins de santé, la sécurité d'un revenu de base et l'accès à des biens et services définis comme nécessaires au niveau national;*

Amendement

24. rappelle l'article 36 de la Charte des droits fondamentaux, qui stipule que l'Union reconnaît et respecte l'accès aux services d'intérêt économique général tel qu'il est prévu par les législations et pratiques nationales afin de promouvoir la cohésion sociale et territoriale de l'Union; reconnaît la grande importance accordée aux services publics dans l'Union, mais souligne qu'en vertu du traité, la responsabilité primaire incombe aux États membres;

Amendement 321

Javi López, Sergio Gutiérrez Prieto, Elena Gentile, Evelyn Regner, Jutta Steinruck, Claudiu Ciprian Tănăsescu, Georgi Pirinski, Agnes Jongerius

Proposition de résolution

Paragraphe 24

Proposition de résolution

24. invite la Commission à proposer un cadre juridique européen conforme à la recommandation de l'Organisation internationale du travail à cet égard afin de garantir à **chaque citoyen européen** un socle de protection sociale minimale et un accès universel aux soins de santé, la sécurité d'un revenu de base et l'accès à des biens et services définis comme nécessaires au niveau national;

Amendement

24. invite la Commission à proposer un cadre juridique européen conforme à la recommandation **2012 (n° 202)** de l'Organisation internationale du travail à cet égard afin de garantir à **toutes les personnes vivant dans l'Union européenne** un socle de protection sociale minimale et un accès universel aux soins de santé, **l'accès et le soutien à l'éducation**, la sécurité d'un revenu de base et l'accès à des biens et services définis comme nécessaires au niveau national;

Or. en

Amendement 322

Robert Rochefort

Proposition de résolution

Paragraphe 24

Proposition de résolution

24. invite la Commission à proposer un cadre juridique européen conforme à la recommandation de l'Organisation internationale du travail à cet égard afin de garantir à chaque citoyen européen un socle de protection sociale minimale et un accès universel aux soins de santé, la sécurité d'un revenu de base et l'accès à des biens et services définis comme

Amendement

24. invite la Commission à proposer un cadre juridique européen conforme à la recommandation de l'Organisation internationale du travail à cet égard afin de garantir à chaque citoyen européen un socle de protection sociale minimale et un accès universel aux soins de santé, la sécurité d'un revenu de base **dont le niveau est défini par chaque État membre** et l'accès à des biens et services définis

nécessaires au niveau national;

comme nécessaires au niveau national;

Or. fr

Amendement 323

Monika Vana

au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution

Paragraphe 24

Proposition de résolution

24. invite la Commission à proposer un cadre juridique européen conforme à la recommandation de l'Organisation internationale du travail à cet égard afin de garantir à chaque citoyen européen un socle de protection sociale minimale et un accès universel aux soins de santé, la sécurité d'un revenu de base et l'accès à des biens et services définis comme nécessaires au niveau national;

Amendement

24. invite la Commission à proposer un cadre juridique européen conforme à la recommandation de l'Organisation internationale du travail à cet égard afin de garantir à chaque citoyen européen un socle de protection sociale minimale et un accès universel aux soins de santé, **le logement**, la sécurité d'un revenu de base et l'accès à des biens et services définis comme nécessaires au niveau national;

Or. en

Amendement 324

Enrique Calvet Chambon, António Marinho e Pinto

Proposition de résolution

Paragraphe 24

Proposition de résolution

24. **invite la Commission à proposer un cadre juridique européen conforme à** la recommandation de l'Organisation internationale du travail **à cet égard** afin de garantir à chaque citoyen européen un socle de protection sociale minimale et un accès universel aux soins de santé, la sécurité d'un revenu de base et l'accès à des biens et services définis comme nécessaires au niveau national;

Amendement

24. **reconnait** la recommandation de l'Organisation internationale du travail afin de garantir à chaque citoyen européen un socle de protection sociale minimale et un accès universel aux soins de santé, la sécurité d'un revenu de base et l'accès à des biens et services définis comme nécessaires au niveau national **et des règles de jeu équitables sur notre marché commun**;

Amendement 325
Ádám Kósa, Heinz K. Becker

Proposition de résolution
Paragraphe 24

Proposition de résolution

24. invite *la Commission à proposer un cadre juridique européen conforme* à la recommandation de l'Organisation internationale du travail à cet égard *afin de garantir à chaque citoyen européen un socle de* protection sociale minimale et un accès universel aux soins de santé, la sécurité d'un revenu de base et l'accès à des biens et services définis comme nécessaires au niveau national;

Amendement

24. invite *les États membres conformément* à la recommandation de l'Organisation internationale du travail à cet égard *à garantir à chaque citoyen européen une protection sociale minimale et un accès universel aux soins de santé, la sécurité d'un revenu de base et l'accès à des biens et services et aux possibilités de travail* définis comme nécessaires au niveau national;

Amendement 326
Sergio Gutiérrez Prieto

Proposition de résolution
Paragraphe 24 bis (nouveau)

Proposition de résolution

24 bis. invite instamment les États membres à prendre rapidement des mesures afin de faire face aux migrations et à la crise des réfugiés existantes et à veiller à ce que les réfugiés aient accès au processus d'apprentissage rapide des langues et de la culture, à la formation, à un logement de qualité, aux soins de santé et à l'éducation, au marché du travail et à la protection sociale, à la reconnaissance des compétences et des capacités formelles et informelles et à veiller à leur inclusion dans la société;

Amendement

Amendement 327

Javi López, Sergio Gutiérrez Prieto, Elena Gentile, Evelyn Regner, Siôn Simon, Jutta Steinruck, Claudiu Ciprian Tănăsescu, Georgi Pirinski, Agnes Jongerius

Proposition de résolution

Paragraphe 24 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

24 bis. sollicite une législation visant à garantir l'accès universel à un logement abordable, tout en protégeant les ménages vulnérables contre l'expulsion et le surendettement, et en promouvant un cadre efficace accordant une seconde chance aux individus et aux familles à l'échelle de l'Europe;

Amendement 328

Marian Harkin, Ivo Vajgl

Proposition de résolution

Paragraphe 25

Proposition de résolution

Amendement

25. souligne que l'accès à des régimes de pension de retraite et de vieillesse publics, fondés sur la solidarité, et qui assurent un revenu suffisant doit être accordé à tous; invite la Commission à soutenir les États membres dans le renforcement des systèmes de pensions publiques et professionnelles afin de fournir un revenu de retraite adéquat, largement supérieur au seuil de pauvreté, et de permettre aux retraités de maintenir leur niveau de vie;

25. souligne que l'accès à des régimes de pension de retraite et de vieillesse publics, fondés sur la solidarité, et qui assurent un revenu suffisant doit être accordé à tous; invite la Commission à soutenir les États membres dans le renforcement des systèmes de pensions publiques et professionnelles afin de fournir un revenu de retraite adéquat, largement supérieur au seuil de pauvreté, et de permettre aux retraités de maintenir leur niveau de vie ***et de vivre dans la dignité et l'indépendance; réclame de nouveau des crédits pour soins dans les systèmes de retraite afin de compenser les cotisations***

perdues des femmes et des hommes en raison d'un enfant ou des responsabilités parentales à long terme en vue de réduire l'écart de retraite entre les hommes et les femmes; souligne que tandis que les régimes personnels de retraite peuvent être des outils importants pour améliorer l'adéquation des retraites, les systèmes de santé obligatoires fondés sur la solidarité demeurent le moyen le plus efficace de lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale à un âge avancé et devraient par conséquent être fournis avec les ressources appropriées;

Or. en

Amendement 329

Monika Vana

au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution

Paragraphe 25

Proposition de résolution

25. souligne que l'accès à des régimes de pension de retraite et de vieillesse publics, fondés sur la solidarité, et qui assurent un revenu suffisant doit être accordé à tous; invite la Commission à soutenir les États membres dans le renforcement des systèmes de pensions publiques et professionnelles afin de fournir un revenu de retraite adéquat, largement supérieur au seuil de pauvreté, et de permettre aux retraités de maintenir leur niveau de vie;

Amendement

25. souligne que l'accès à des régimes de pension de retraite et de vieillesse publics, fondés sur la solidarité, et qui assurent un revenu suffisant doit être accordé à tous; invite la Commission à soutenir les États membres dans le renforcement des systèmes de pensions publiques et professionnelles afin de fournir un revenu de retraite adéquat, largement supérieur au seuil de pauvreté, et de permettre aux retraités de maintenir leur niveau de vie *ou de vivre dans la dignité et l'indépendance; réclame de nouveau des crédits pour soins dans les systèmes de retraite afin de compenser les cotisations perdues des femmes et des hommes en raison d'un enfant ou des responsabilités parentales à long terme en vue de réduire l'écart de retraite entre les hommes et les femmes; souligne que tandis que les*

régimes personnels de retraite peuvent être des outils importants pour améliorer l'adéquation des retraites, les systèmes de santé obligatoires fondés sur la solidarité demeurent le moyen le plus efficace de lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale à un âge avancé et devraient par conséquent être fournis avec les ressources appropriées;

Or. en

Amendement 330

Javi López, Sergio Gutiérrez Prieto, Elena Gentile, Evelyn Regner, Jutta Steinruck, Claudiu Ciprian Tănăsescu, Georgi Pirinski, Agnes Jongerius

Proposition de résolution Paragraphe 25

Proposition de résolution

25. souligne que l'accès à des régimes de pension de retraite et de vieillesse publics, fondés sur la solidarité, et qui assurent un revenu suffisant doit être accordé à tous; invite la Commission à soutenir les États membres dans le renforcement des systèmes de pensions publiques et professionnelles afin de fournir un revenu de retraite adéquat, largement supérieur au seuil de pauvreté, et de permettre aux retraités de maintenir leur niveau de vie;

Amendement

25. souligne que l'accès à des régimes de pension de retraite et de vieillesse publics, fondés sur la solidarité, et qui assurent un revenu suffisant doit être accordé à tous; ***considère que la meilleure façon de garantir des retraites durables, sûres et adéquates pour les femmes et les hommes consiste à augmenter le taux d'emploi total et l'offre d'emplois de qualité pour tous les âges, à améliorer les conditions de travail et d'emploi et à engager les dépenses publiques supplémentaires nécessaires; affirme qu'il n'est ni juste ni viable de privilégier des systèmes de pension publique au détriment des systèmes de pension professionnelle;*** invite la Commission à soutenir les États membres dans le renforcement des systèmes de pensions publiques et professionnelles afin de fournir un revenu de retraite adéquat, largement supérieur au seuil de pauvreté, et de permettre aux retraités de maintenir leur niveau de vie;

Amendement 331
Ádám Kósa, Heinz K. Becker

Proposition de résolution
Paragraphe 25

Proposition de résolution

25. souligne que l'accès à des régimes de pension de retraite et de vieillesse publics, fondés sur la solidarité, et qui assurent un revenu suffisant doit être accordé à tous; invite la Commission à **soutenir** les États membres dans **le renforcement** des systèmes de pensions publiques et professionnelles afin de fournir un revenu de retraite adéquat, **largement** supérieur au seuil de pauvreté, et de permettre aux retraités de maintenir leur niveau de vie;

Amendement

25. souligne que l'accès à des régimes de pension de retraite et de vieillesse publics, fondés sur la solidarité, et qui assurent un revenu suffisant doit être accordé à tous **les citoyens européens**; invite la Commission à **assister** les États membres dans **une meilleure exploration** des systèmes de pensions publiques et professionnelles afin de fournir un revenu de retraite adéquat, **aussi** supérieur **que possible** au seuil de pauvreté **en se basant sur les conditions financières durables**, et de permettre aux retraités de maintenir leur niveau de vie;

Amendement 332
Helga Stevens

Proposition de résolution
Paragraphe 25

Proposition de résolution

25. souligne que l'accès à des régimes de pension de retraite et de vieillesse publics, fondés sur la solidarité, et qui assurent un revenu suffisant doit être **accordé à tous**; invite la Commission à soutenir les États membres dans le renforcement des systèmes de pensions publiques et professionnelles afin de fournir un revenu de retraite adéquat, **largement** supérieur au seuil de pauvreté, **et**

Amendement

25. souligne que l'accès à des régimes de pension de retraite et de vieillesse publics, fondés sur la solidarité, et qui assurent un revenu suffisant doit être **garanti**; invite la Commission à soutenir les États membres dans le renforcement des systèmes de pensions publiques et professionnelles afin de fournir un revenu de retraite adéquat, **largement** supérieur au

de permettre aux retraités de maintenir leur niveau de vie;

seuil de pauvreté;

Or. nl

Amendement 333

Enrique Calvet Chambon, Marian Harkin, António Marinho e Pinto, Jasenko Selimovic

Proposition de résolution

Paragraphe 25

Proposition de résolution

25. souligne que l'accès à des régimes de pension de retraite et de vieillesse publics, fondés sur la solidarité, et qui assurent un revenu suffisant doit être accordé à tous; *invite la Commission à soutenir les États membres dans le renforcement des systèmes de pensions publiques et professionnelles afin de fournir un revenu de retraite adéquat, largement supérieur au seuil de pauvreté, et de permettre aux retraités de maintenir leur niveau de vie;*

Amendement

25. souligne que l'accès à des régimes de pension de retraite et de vieillesse publics, fondés sur la solidarité, et qui assurent un revenu suffisant doit être accordé à tous; *souligne également le rôle important des systèmes de pensions liés au travail et des épargnes retraite individuelles pour veiller à une combinaison appropriée conforme aux pratiques des États membres;*

Or. en

Amendement 334

Thomas Mann

Proposition de résolution

Paragraphe 25

Proposition de résolution

25. souligne que l'accès à des régimes de pension de retraite et de vieillesse *publics, fondés sur la solidarité, et qui assurent un revenu suffisant* doit être accordé à tous; invite la Commission à soutenir les États membres dans le renforcement des systèmes de pensions publiques et professionnelles afin de

Amendement

25. souligne que l'accès à des régimes de pension de retraite et de vieillesse doit être accordé à tous; invite la Commission à soutenir les États membres dans le renforcement des systèmes de pensions publiques et professionnelles afin de fournir un revenu de retraite adéquat, largement supérieur au seuil de pauvreté, et

fournir un revenu de retraite adéquat, largement supérieur au seuil de pauvreté, et de permettre aux retraités de maintenir leur niveau de vie;

de permettre aux retraités de maintenir leur niveau de vie;

Or. de

Amendement 335
Sven Schulze

Proposition de résolution
Paragraphe 25

Proposition de résolution

25. souligne que l'accès à des régimes de pension de retraite et de vieillesse publics, fondés sur la solidarité, et qui assurent un revenu suffisant doit être accordé à tous; invite la Commission à soutenir les États membres dans le renforcement des systèmes de pensions publiques *et* professionnelles afin de fournir un revenu de retraite adéquat, largement supérieur au seuil de pauvreté, et de permettre aux retraités de maintenir leur niveau de vie;

Amendement

25. souligne que l'accès à des régimes de pension de retraite et de vieillesse publics, fondés sur la solidarité, et qui assurent un revenu suffisant doit être accordé à tous; invite la Commission à soutenir les États membres dans le renforcement des systèmes de pensions publiques, professionnelles *et des régimes de retraite privés* afin de fournir un revenu de retraite adéquat, largement supérieur au seuil de pauvreté, et de permettre aux retraités de maintenir leur niveau de vie;

Or. de

Amendement 336
Verónica Lope Fontagné

Proposition de résolution
Paragraphe 25

Proposition de résolution

25. souligne que l'accès à des régimes de pension de retraite et de vieillesse publics, fondés sur la solidarité, et qui assurent un revenu suffisant doit être accordé à tous; invite la Commission à soutenir les États membres dans le

Amendement

25. souligne que l'accès à des régimes de pension de retraite et de vieillesse publics, fondés sur la solidarité, et qui assurent un revenu suffisant doit être accordé à tous; invite la Commission à soutenir les États membres dans le

renforcement des systèmes de pensions publiques et professionnelles afin de fournir un revenu de retraite adéquat, **largement** supérieur au seuil de pauvreté, et de permettre aux retraités de maintenir leur niveau de vie;

renforcement des systèmes de pensions publiques et professionnelles afin de fournir un revenu de retraite adéquat, supérieur au seuil de pauvreté, et de permettre aux retraités de maintenir leur niveau de vie;

Or. es

Amendement 337
Robert Rochefort

Proposition de résolution
Paragraphe 27

Proposition de résolution

27. considère que le commerce international ***a été*** un moteur de croissance ***dans de nombreux pays, mais peut également être considéré comme une source d'inégalités; invite la Commission et les États membres à promouvoir des accords commerciaux internationaux plus justes, qui respectent la réglementation européenne de l'emploi, protègent l'emploi de qualité ainsi que les droits des travailleurs et garantissent l'existence de mécanismes intraeuropéens et nationaux pour l'indemnisation des travailleurs et des secteurs ayant subi des conséquences négatives;***

Amendement

27. considère que le commerce international ***est*** un moteur de croissance ***qu'il faut préserver et promouvoir via*** des accords commerciaux internationaux justes;

Or. fr

Amendement 338
Mara Bizzotto, Dominique Martin, Joëlle Mélin

Proposition de résolution
Paragraphe 27

Proposition de résolution

27. ***considère que le commerce***

Amendement

27. ***dénonce la responsabilité*** des

international a été un moteur de croissance dans de nombreux pays, mais peut également être considéré comme une source d'inégalités; invite la Commission et les États membres à promouvoir des accords commerciaux internationaux plus justes, qui respectent la réglementation européenne de l'emploi, protègent l'emploi de qualité ainsi que les droits des travailleurs et garantissent l'existence de mécanismes intraeuropéens et nationaux pour l'indemnisation des travailleurs et des secteurs ayant subi des conséquences négatives;

accords commerciaux *portés par l'Union, tels que l'accord économique et commercial global (AECG), dans l'accentuation des inégalités sociales et des phénomènes de dumping, favorisant ainsi la dégradation des droits des travailleurs des États membres;*

Or. it

Amendement 339
Helga Stevens

Proposition de résolution
Paragraphe 27

Proposition de résolution

27. considère que le commerce international *a été* un moteur de croissance dans de nombreux pays, *mais peut également être considéré comme une source d'inégalités;* invite la Commission et les États membres à promouvoir des accords commerciaux internationaux *plus justes, qui respectent la réglementation européenne de l'emploi, protègent l'emploi de qualité ainsi que les droits des travailleurs et garantissent l'existence de mécanismes intraeuropéens et nationaux pour l'indemnisation des travailleurs et des secteurs ayant subi des conséquences négatives;*

Amendement

27. considère que le commerce international *est* un moteur de croissance *et de création d'emplois* dans de nombreux pays; invite la Commission et les États membres à promouvoir des accords commerciaux internationaux *qui prévoient entre autres le respect et la promotion de l'emploi de qualité ainsi que des droits des travailleurs;*

Or. nl

Amendement 340

Sven Schulze

Proposition de résolution

Paragraphe 27

Proposition de résolution

27. considère que le commerce international ***a été*** un moteur de croissance dans de nombreux pays, mais peut également être considéré comme une source d'inégalités; invite la Commission et les États membres à ***promouvoir des accords commerciaux internationaux plus justes***, qui respectent la réglementation européenne de l'emploi, protègent l'emploi de qualité ainsi que les droits des travailleurs ***et garantissent l'existence de mécanismes intraeuropéens et nationaux pour l'indemnisation des travailleurs et des secteurs ayant subi des conséquences négatives***;

Amendement

27. considère que le commerce international ***est*** un moteur de croissance dans de nombreux pays, mais peut également être considéré comme une source d'inégalités; invite la Commission et les États membres à ***conclure d'autres accords commerciaux internationaux***, qui respectent la réglementation européenne de l'emploi ***et qui*** protègent l'emploi de qualité ainsi que les droits des travailleurs;

Or. de

Amendement 341

Ádám Kósa, Heinz K. Becker

Proposition de résolution

Paragraphe 27

Proposition de résolution

27. ***considère que le commerce international a été un moteur de croissance dans de nombreux pays, mais peut également être considéré comme une source d'inégalités***; invite la Commission et les États membres à promouvoir des accords commerciaux internationaux plus justes, qui respectent la réglementation européenne de l'emploi, protègent l'emploi de qualité ainsi que les droits des travailleurs et garantissent ***l'existence de mécanismes intraeuropéens et nationaux*** pour l'indemnisation des travailleurs et des

Amendement

27. invite la Commission et les États membres à promouvoir des accords commerciaux internationaux plus justes, qui respectent la réglementation européenne de l'emploi, protègent l'emploi de qualité ainsi que les droits des travailleurs et garantissent ***un meilleur accès au Fonds européen d'ajustement à la mondialisation*** pour l'indemnisation des travailleurs et des secteurs ayant subi des conséquences négatives;

secteurs ayant subi des conséquences négatives;

Or. en

Amendement 342

Laura Agea, Rosa D'Amato, Dario Tamburrano, Tiziana Beghin, Marco Valli

Proposition de résolution

Paragraphe 27

Proposition de résolution

27. considère que le commerce international a été un moteur de croissance dans de nombreux pays, mais peut également *être considéré comme* une source d'inégalité; invite la Commission et les États membres à promouvoir des accords commerciaux internationaux plus justes, qui *respectent* la réglementation européenne de l'emploi, protègent l'emploi de qualité ainsi que les droits des travailleurs *et garantissent l'existence* de mécanismes intraeuropéens et nationaux pour l'indemnisation des travailleurs et des secteurs ayant subi des conséquences négatives;

Amendement

27. considère que le commerce international a été un moteur de croissance dans de nombreux pays, mais peut également *devenir* une source d'inégalités; invite la Commission et les États membres à promouvoir des accords commerciaux internationaux plus justes, qui *exigent le respect de* la réglementation européenne de l'emploi *et qui* protègent l'emploi de qualité ainsi que les droits des travailleurs; *est d'avis que ces accords devraient s'accompagner* de mécanismes intraeuropéens et nationaux pour l'indemnisation des travailleurs et des secteurs ayant subi des conséquences négatives;

Or. it

Amendement 343

Javi López, Sergio Gutiérrez Prieto, Elena Gentile, Evelyn Regner, Siôn Simon, Jutta Steinruck, Claudiu Ciprian Tănăsescu, Georgi Pirinski, Agnes Jongerius

Proposition de résolution

Paragraphe 27

Proposition de résolution

27. considère que le commerce international a été un moteur de croissance dans de nombreux pays, mais peut

Amendement

27. considère que le commerce international a été un moteur de croissance dans de nombreux pays, mais peut

également être considéré comme une source d'inégalités; invite la Commission et les États membres à promouvoir des accords commerciaux internationaux plus justes, qui respectent la réglementation européenne de l'emploi, protègent l'emploi de qualité ainsi que les droits des travailleurs et garantissent l'existence de mécanismes intraeuropéens et nationaux pour l'indemnisation des travailleurs et des secteurs ayant subi des conséquences négatives;

également être considéré comme une source d'inégalités; invite la Commission et les États membres à promouvoir des accords commerciaux internationaux plus justes, qui respectent la réglementation européenne de l'emploi *et les conventions de l'OIT*, protègent l'emploi de qualité ainsi que les droits des travailleurs et garantissent l'existence de mécanismes intraeuropéens et nationaux pour l'indemnisation des travailleurs et des secteurs ayant subi des conséquences négatives;

Or. en

Amendement 344

Enrique Calvet Chambon, Marian Harkin, António Marinho e Pinto, Jasenko Selimovic

Proposition de résolution

Paragraphe 27

Proposition de résolution

27. considère que le commerce international a été un moteur de croissance *dans de nombreux pays, mais peut également être considéré comme une source d'inégalités*; invite la Commission et les États membres à promouvoir des accords commerciaux internationaux *plus justes*, qui respectent la réglementation européenne de l'emploi, *protègent* l'emploi de qualité ainsi que les droits des travailleurs et garantissent l'existence de mécanismes intraeuropéens et nationaux pour l'indemnisation des travailleurs et des secteurs ayant subi des conséquences négatives;

Amendement

27. considère que le commerce international a été un moteur de croissance *mais que les bénéfices ne sont pas souvent bien repartis*; invite la Commission et les États membres à *continuer à* promouvoir des accords commerciaux internationaux, qui respectent la réglementation européenne de l'emploi, *contribuent à* l'emploi de qualité ainsi que les droits des travailleurs et garantissent l'existence de mécanismes intraeuropéens et nationaux pour l'indemnisation des travailleurs et des secteurs ayant subi des conséquences négatives;

Or. en

Amendement 345

Sergio Gutiérrez Prieto

Proposition de résolution
Paragraphe 27 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

27 bis. invite la Commission européenne et les États membres à lutter contre la ségrégation résidentielle et la concentration des ménages défavorisés dans des régions spécifiques qui subissent les effets négatifs des perspectives de vie des populations; invite les États membres et la Commission européenne à prêter davantage d'attention à la création des zones cohésives comportant davantage de logements mixtes et différents types d'écoles où tous types de résidents peut s'intégrer, à atténuer les effets des inégalités sociales et économiques et à accroître le sentiment d'appartenance à une communauté dans son ensemble;

Or. en

Amendement 346

Monika Vana

au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Paragraphe 28

Proposition de résolution

Amendement

28. estime que le manque d'égalité des **chances** chez les enfants et les jeunes a des conséquences néfastes sur leur bien-être et sur leur **avenir** en tant qu'individus, contribuant ainsi **au sentiment d'aliénation** de la jeunesse européenne, en particulier des jeunes qui ont le moins de perspectives d'avenir;

28. estime que le manque d'égalité des **résultats chez toutes les personnes vivant dans l'Union, mais particulièrement** chez les enfants et les jeunes, **est souvent aggravé par la conception inégalitaire des systèmes éducatifs et** a des conséquences néfastes sur leur bien-être et sur leur **épanouissement** en tant qu'individus, contribuant ainsi **à miner l'estime de soi et l'inclusion dans société** de la jeunesse européenne, en particulier des jeunes qui ont le moins de perspectives d'avenir;

Amendement 347

Javi López, Sergio Gutiérrez Prieto, Elena Gentile, Evelyn Regner, Siôn Simon, Jutta Steinruck, Claudiu Ciprian Tănăsescu, Georgi Pirinski, Agnes Jongerius

Proposition de résolution

Paragraphe 28

Proposition de résolution

28. estime que le manque d'égalité des **chances** chez les enfants et les jeunes a des conséquences néfastes sur leur bien-être et sur leur avenir en tant qu'individus, contribuant ainsi au sentiment d'aliénation de la jeunesse européenne, en particulier des jeunes **qui ont le moins de perspectives d'avenir**;

Amendement

28. estime que le manque d'égalité des **résultats chez toutes les personnes vivant dans l'Union, mais particulièrement** chez les enfants et les jeunes, **est souvent aggravé par la conception inégalitaire des systèmes éducatifs et** a des conséquences néfastes sur leur bien-être et sur leur avenir en tant qu'individus, contribuant ainsi au sentiment d'aliénation de la jeunesse européenne, en particulier des jeunes **privés de ressources et de possibilités**;

Amendement 348

Robert Rochefort

Proposition de résolution

Paragraphe 28

Proposition de résolution

28. estime que le manque d'égalité des chances chez les enfants et les jeunes a des conséquences néfastes sur leur bien-être et sur leur avenir en tant qu'individus, **contribuant ainsi au sentiment d'aliénation de la jeunesse européenne**, en particulier des jeunes qui ont le moins de perspectives d'avenir;

Amendement

28. estime que le manque d'égalité des chances chez les enfants et les jeunes a des conséquences néfastes sur leur bien-être et sur leur avenir en tant qu'individus **et travailleurs**, en particulier des jeunes qui ont le moins de perspectives d'avenir;

Amendement 349
Helga Stevens

Proposition de résolution
Paragraphe 28

Proposition de résolution

28. estime que le manque d'égalité des chances chez les enfants et les jeunes **a des conséquences néfastes sur leur bien-être et sur leur avenir en tant qu'individus, contribuant ainsi au sentiment d'aliénation de la jeunesse européenne, en particulier des jeunes qui ont le moins de perspectives d'avenir;**

Amendement

28. estime que **des efforts importants sont nécessaires pour lutter contre** le manque d'égalité des chances chez les enfants et les jeunes; **souligne qu'il y a lieu de promouvoir activement l'égalité des chances et de lutter contre les discriminations;**

Or. nl

Amendement 350
Enrique Calvet Chambon, António Marinho e Pinto, Jasenko Selimovic

Proposition de résolution
Paragraphe 28

Proposition de résolution

28. estime que le manque d'égalité des chances chez les enfants et les jeunes **a** des conséquences néfastes sur leur bien-être et sur leur avenir en tant qu'individus, contribuant ainsi au sentiment d'aliénation de la jeunesse européenne, en particulier des jeunes qui ont le moins de perspectives d'avenir;

Amendement

28. estime que le manque d'égalité des chances chez les enfants et les jeunes **peut avoir** des conséquences néfastes sur leur bien-être et sur leur avenir en tant qu'individus, contribuant ainsi au sentiment d'aliénation de la jeunesse européenne, en particulier des jeunes qui ont le moins de perspectives d'avenir;

Or. en

Amendement 351
Sergio Gutiérrez Prieto

Proposition de résolution

Paragraphe 28 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

28 bis. considère important d'envisager la possibilité pour les jeunes d'utiliser et d'avoir accès aux politiques publiques fondamentales; affirme l'importance de l'accès universel à l'éducation et de l'accès des jeunes à l'aide aux étudiants dans l'enseignement supérieur; invite la Commission à soutenir les États membres dans la réforme des systèmes de sécurité sociale afin de créer des mécanismes d'accès à la protection du marché du travail en faveur des nouveaux venus; invite la Commission à appuyer les États membres dans la création d'un logement plus juste et plus accessible afin que les jeunes puissent soutenir leurs transitions;

Or. en

Amendement 352

Enrique Calvet Chambon, Marian Harkin, António Marinho e Pinto, Jasenko Selimovic

Proposition de résolution

Paragraphe 28 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

28 bis. considère que chaque citoyen européen a droit à l'égalité des chances et est libre de choisir sa propre voie vers l'émancipation; est convaincu de la capacité des individus à façonner leur propre avenir et à créer leurs propres possibilités;

Or. en

Amendement 353

Robert Rochefort

Proposition de résolution
Paragraphe 28 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

28 bis. souligne que l'éducation a un rôle prépondérant dans la réduction des inégalités et invite à cet effet les États membres à renforcer leurs efforts et à investir suffisamment pour assurer l'égalité des chances;

Or. fr

Amendement 354
Helga Stevens

Proposition de résolution
Paragraphe 29

Proposition de résolution

Amendement

29. invite la Commission et les États membres à intensifier leur lutte contre la pauvreté des enfants, **en veillant à la coordination du déploiement de l'initiative «Investir dans l'enfance» par l'intermédiaire du dispositif de garantie pour l'enfance;**

29. invite la Commission et les États membres à intensifier leur lutte contre la pauvreté des enfants;

Or. nl

Amendement 355
Monika Vana
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Paragraphe 29

Proposition de résolution

Amendement

29. invite la Commission et les États membres à intensifier leur lutte contre la pauvreté des enfants, en veillant à la coordination du déploiement de **l'initiative**

29. invite la Commission et les États membres à intensifier leur lutte contre **la pauvreté, et notamment chez les jeunes, en définissant des objectifs visant à**

«Investir dans l'enfance» par
l'intermédiaire du dispositif de garantie
pour l'enfance;

réduire la pauvreté des enfants, en veillant
à la coordination du déploiement de ***la***
recommandation «Investir dans
l'enfance», ***et*** par ***la création d'un***
dispositif de garantie pour l'enfance;

Or. en

Amendement 356

Enrique Calvet Chambon, António Marinho e Pinto, Jasenko Selimovic

Proposition de résolution

Paragraphe 29

Proposition de résolution

29. invite la Commission et les États membres à intensifier leur lutte contre la pauvreté des enfants, ***en veillant à la coordination du déploiement de l'initiative «Investir dans l'enfance» par l'intermédiaire du dispositif de garantie pour l'enfance;***

Amendement

29. invite la Commission et les États membres à intensifier leur lutte contre la pauvreté des enfants;

Or. en

Amendement 357

Javi López, Sergio Gutiérrez Prieto, Elena Gentile, Evelyn Regner, Siôn Simon, Jutta Steinruck, Claudiu Ciprian Tănăsescu, Georgi Pirinski, Agnes Jongerius

Proposition de résolution

Paragraphe 29

Proposition de résolution

29. invite la Commission et les États membres à intensifier leur lutte contre la pauvreté ***des*** enfants, en veillant à la coordination du déploiement de l'initiative «Investir dans l'enfance» par l'intermédiaire ***du*** dispositif de garantie pour l'enfance;

Amendement

29. invite la Commission et les États membres à intensifier leur lutte contre la pauvreté, ***en particulier chez les*** enfants, ***et*** en veillant à la coordination du déploiement de l'initiative «Investir dans l'enfance» par l'intermédiaire ***d'un*** dispositif de garantie pour l'enfance;

Or. en

Amendement 358

Laura Agea, Rosa D'Amato, Dario Tamburrano, Tiziana Beghin, Marco Valli

Proposition de résolution

Paragraphe 29

Proposition de résolution

29. **invite** la Commission et les États membres à **intensifier leur** lutte contre la pauvreté des enfants, en veillant à la coordination du déploiement de l'initiative «Investir dans l'enfance» par l'intermédiaire du dispositif de garantie pour l'enfance;

Amendement

29. **exhorte** la Commission et les États membres à **déployer tous les efforts possibles dans le cadre de la** lutte contre la pauvreté des enfants, en veillant à la coordination du déploiement de l'initiative «Investir dans l'enfance» par l'intermédiaire du dispositif de garantie pour l'enfance;

Or. it

Amendement 359

Ádám Kósa, Heinz K. Becker

Proposition de résolution

Paragraphe 29

Proposition de résolution

29. invite la Commission et les États membres à **intensifier** leur lutte contre la pauvreté des enfants, **en veillant à la** coordination du déploiement de l'initiative «Investir dans l'enfance» **par l'intermédiaire du dispositif de garantie pour l'enfance;**

Amendement

29. invite la Commission et les États membres à **envisager** leur lutte contre la pauvreté des enfants **en explorant une** coordination du déploiement de l'initiative «Investir dans l'enfance»;

Or. en

Amendement 360

Agnieszka Kozłowska-Rajewicz

au nom de la commission des droits de la femme et de l'égalité des genres

Proposition de résolution

Paragraphe 29 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

29 bis. souligne qu'en Europe la pauvreté revêt un visage féminin et que ce sont en particulier les mères célibataires, les jeunes femmes et les femmes âgées qui sont le plus touchées; souligne qu'il est possible de réduire les niveaux de pauvreté de 20 millions de personnes d'ici à 2020 grâce à des politiques de lutte contre la pauvreté fondées sur l'intégration des questions d'égalité entre les hommes et les femmes visant essentiellement à accroître et à soutenir la participation des femmes au marché du travail;

Or. en

Amendement 361

Robert Rochefort

Proposition de résolution

Paragraphe 29 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

29 bis. souligne par ailleurs que de nombreuses activités liées au domaines culturels et sportifs sont de puissants outils de cohésion et d'intégration sociale, rappelle que ces domaines offrent des opportunités en terme d'emploi pour les plus défavorisés grâce à l'apprentissage de "soft skills";

Or. fr

Amendement 362

Javi López, Sergio Gutiérrez Prieto, Elena Gentile, Evelyn Regner, Siôn Simon, Jutta Steinruck, Claudiu Ciprian Tănăsescu, Agnes Jongerius

Proposition de résolution
Paragraphe 30

Proposition de résolution

30. invite les États membres et la Commission à faciliter l'adoption d'une approche commune en faveur d'un revenu ***national*** de base pour les enfants afin de veiller à ce que chaque enfant reçoive un revenu ***minimum***, ce qui permettrait d'atteindre les objectifs de la stratégie Europe 2020 relatifs à la réduction de la pauvreté et du risque d'exclusion sociale;

Amendement

30. invite les États membres et la Commission à faciliter l'adoption d'une approche commune en faveur d'un ***système de*** revenu de base pour les enfants ***à l'échelle de l'Europe cofinancé par les gouvernements nationaux et qui utilise un mécanisme spécifique de la Capacité budgétaire européenne; invite la Commission à définir un indice européen de la nécessité (dans le cadre du PPP) tel qu'un seuil de revenu*** afin de veiller à ce que chaque enfant ***âgé de 0 à 18 ans*** reçoive un revenu ***de base supérieur à ce plafond au titre du système de revenu de base pour les enfants***, ce qui permettrait d'atteindre les objectifs de la stratégie Europe 2020 relatifs à la réduction de la pauvreté et du risque d'exclusion sociale;

Or. en

Amendement 363

Enrique Calvet Chambon, Marian Harkin, António Marinho e Pinto, Jasenko Selimovic

Proposition de résolution
Paragraphe 30

Proposition de résolution

30. invite les États membres ***et la Commission à faciliter l'adoption d'une approche commune en faveur d'un revenu national de base pour les enfants afin de veiller à ce que chaque enfant reçoive un revenu minimum, ce qui permettrait d'atteindre*** les objectifs de la stratégie Europe 2020 relatifs à la réduction de la pauvreté et du risque d'exclusion sociale;

Amendement

30. invite les États membres ***à atteindre*** les objectifs de la stratégie Europe 2020 relatifs à la réduction de la pauvreté et du risque d'exclusion sociale;

Or. en

Amendement 364
Helga Stevens

Proposition de résolution
Paragraphe 30

Proposition de résolution

30. invite les États membres *et la Commission à faciliter l'adoption d'une approche commune en faveur d'un revenu national de base pour les enfants afin de veiller à ce que chaque enfant reçoive un revenu minimum*, ce qui permettrait d'atteindre les objectifs de la stratégie Europe 2020 relatifs à la réduction de la pauvreté et du risque d'exclusion sociale;

Amendement

30. invite les États membres **à garantir l'accès aux allocations familiales**, ce qui permettrait d'atteindre les objectifs de la stratégie Europe 2020 relatifs à la réduction de la pauvreté et du risque d'exclusion sociale;

Or. nl

Amendement 365
Verónica Lope Fontagné

Proposition de résolution
Paragraphe 30

Proposition de résolution

30. invite les États membres et la Commission à faciliter l'adoption d'une approche commune en faveur d'un revenu national de base pour les enfants afin de *veiller à ce que chaque enfant reçoive un revenu minimum*, ce qui permettrait d'atteindre les objectifs de la stratégie Europe 2020 relatifs à la réduction de la pauvreté et du risque d'exclusion sociale;

Amendement

30. invite les États membres et la Commission à faciliter l'adoption d'une approche commune en faveur d'un revenu national de base pour les enfants **en situation de pauvreté** afin de **garantir l'égalité des chances**, ce qui permettrait d'atteindre les objectifs de la stratégie Europe 2020 relatifs à la réduction de la pauvreté et du risque d'exclusion sociale;

Or. es

Amendement 366

Ádám Kósa, Heinz K. Becker

Proposition de résolution
Paragraphe 30

Proposition de résolution

30. invite les États membres *et la Commission à faciliter l'adoption d'une approche commune en faveur d'un revenu national de base pour les enfants afin de* veiller à ce que chaque enfant reçoive un **revenu** minimum, ce qui permettrait d'atteindre les objectifs de la stratégie Europe 2020 relatifs à la réduction de la pauvreté et du risque d'exclusion sociale;

Amendement

30. invite les États membres à veiller à ce que chaque *famille possédant au moins un* enfant reçoive un **niveau** minimum *de services*, ce qui permettrait d'atteindre les objectifs de la stratégie Europe 2020 relatifs à la réduction de la pauvreté et du risque d'exclusion sociale; d'exclusion sociale;

Or. en

Amendement 367
Thomas Mann

Proposition de résolution
Paragraphe 30

Proposition de résolution

30. invite les États membres et la Commission à faciliter l'adoption d'une approche commune *en faveur d'un revenu national de base* pour les enfants afin de veiller à ce que chaque enfant *reçoive un* **revenu minimum**, ce qui permettrait d'atteindre les objectifs de la stratégie Europe 2020 relatifs à la réduction de la pauvreté et du risque d'exclusion sociale;

Amendement

30. invite les États membres et la Commission à faciliter l'adoption d'une approche commune *pour ce qui est des prestations de sécurité sociale* pour les enfants afin de veiller à ce que chaque enfant *bénéficie de prestations de sécurité sociale*, ce qui permettrait d'atteindre les objectifs de la stratégie Europe 2020 relatifs à la réduction de la pauvreté et du risque d'exclusion sociale;

Or. de

Amendement 368

Agnieszka Kozłowska-Rajewicz

au nom de la commission des droits de la femme et de l'égalité des genres

Proposition de résolution
Paragraphe 30 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

30 bis. encourage les États membres à garantir une retraite décente, y compris une pension minimale nationale, afin de veiller à ce que personne – encore moins les femmes qui perçoivent déjà de modestes pensions en raison des écarts de salaire pendant leurs années de travail – ne soit dès lors encore exposé à une situation économique plus précaire pendant la retraite;

Or. en

Amendement 369

Monika Vana

au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Paragraphe 30 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

30 bis. considère que l'augmentation rapide du sans-abrisme dans la majorité des États membres est un problème urgent. Conformément aux principes énoncés dans le socle des droits sociaux, la Commission européenne devrait appuyer les États dans les efforts visant à freiner la montée du sans-abrisme en vue de sa suppression progressive;

Or. en

Amendement 370

Sergio Gutiérrez Prieto

Proposition de résolution

Paragraphe 30 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

30 bis. invite les États membres et la Commission à agir d'urgence pour combattre le sans-abrisme, afin de veiller à ce que personne ne soit exclu de la lutte contre la pauvreté;

Or. en

Amendement 371

Monika Vana

au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution

Paragraphe 30 ter (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

30 ter. souligne que le dialogue social devrait être couplé au dialogue civil avec les représentants des différents groupes de la société, à l'instar des personnes vivant dans la pauvreté, des différents groupes d'âges, des personnes avec des orientations sexuelles différentes, des personnes handicapées, pendant l'examen des questions liées aux inégalités et à la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale;

Or. en

Amendement 372

Agnieszka Kozłowska-Rajewicz

au nom de la commission des droits de la femme et de l'égalité des genres

Proposition de résolution

Paragraphe 30 ter (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

30 ter. rappelle qu'il convient de considérer les nouvelles technologies comme un instrument de travail fondamental pour la création de nouveaux emplois et comme une occasion de faire sortir les femmes de la pauvreté;

Or. en

Amendement 373

Agnieszka Kozłowska-Rajewicz

au nom de la commission des droits de la femme et de l'égalité des genres

Proposition de résolution

Paragraphe 30 quater (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

30 quater. fait observer que la pauvreté continue d'être mesurée en fonction des revenus accumulés des ménages, ce qui suppose que tous les membres du ménage gagnent le même montant et distribuent équitablement les ressources; demande l'institution de droits individualisés et que les calculs soient réalisés sur la base des revenus individuels afin de révéler l'ampleur réel de la pauvreté des femmes;

Or. en

Amendement 374

Helga Stevens

Proposition de résolution

Paragraphe 31

Proposition de résolution

Amendement

31. invite la Commission à compléter son paquet législatif sur l'équilibre entre vie professionnelle et vie privée avec les deux mesures fondamentales suivantes:

supprimé

une proposition de nouvelle directive sur le congé maternité pour renouveler ces droits, et une nouvelle proposition de directive sur les soins de longue durée et les aidants;

Or. nl

Amendement 375
Dominique Martin, Joëlle Mélin

Proposition de résolution
Paragraphe 31

Proposition de résolution

Amendement

31. invite la Commission à compléter son paquet législatif sur l'équilibre entre vie professionnelle et vie privée avec les deux mesures fondamentales suivantes: une proposition de nouvelle directive sur le congé maternité pour renouveler ces droits, et une nouvelle proposition de directive sur les soins de longue durée et les aidants;

supprimé

Or. fr

Amendement 376
Enrique Calvet Chambon, Marian Harkin, António Marinho e Pinto

Proposition de résolution
Paragraphe 31

Proposition de résolution

Amendement

31. invite la Commission à compléter son paquet législatif sur l'équilibre entre vie professionnelle et vie privée avec les deux mesures fondamentales suivantes: une proposition de nouvelle directive sur le congé maternité pour renouveler ces droits, et une nouvelle proposition de directive sur les soins de longue durée et

31. invite la Commission à compléter son paquet législatif sur l'équilibre entre vie professionnelle et vie privée;

les aidants;

Or. en

Amendement 377

Thomas Mann

Proposition de résolution

Paragraphe 31

Proposition de résolution

31. invite la Commission à compléter son paquet législatif sur l'équilibre entre vie professionnelle et vie privée avec **les deux** mesures fondamentales **suivantes: une proposition de nouvelle directive sur le congé maternité pour renouveler ces droits, et une** nouvelle proposition de directive sur les soins de longue durée et les aidants;

Amendement

31. invite la Commission à compléter son paquet législatif sur l'équilibre entre vie professionnelle et vie privée avec **des** mesures fondamentales, **telles qu'une** nouvelle proposition de directive sur les soins de longue durée et les aidants;

Or. de

Amendement 378

Ádám Kósa, Heinz K. Becker

Proposition de résolution

Paragraphe 31

Proposition de résolution

31. invite la Commission à **compléter** son paquet législatif sur l'équilibre entre vie professionnelle et vie privée **avec les deux mesures fondamentales suivantes: une proposition de nouvelle directive sur le congé maternité pour renouveler ces droits, et une nouvelle proposition de directive sur les soins de longue durée et les aidants;**

Amendement

31. invite la Commission à **poursuivre** son paquet législatif sur l'équilibre entre vie professionnelle et vie privée **conformément à la législation en vigueur régissant les questions liées à l'équilibre entre vie professionnelle et vie privée;**

Or. en

Amendement 379
Sven Schulze

Proposition de résolution
Paragraphe 31

Proposition de résolution

31. invite la Commission à compléter son paquet législatif sur l'équilibre entre vie professionnelle et vie privée avec **les deux mesures fondamentales suivantes: une proposition de nouvelle directive sur le congé maternité pour renouveler ces droits, et une nouvelle proposition de directive sur les soins de longue durée et les aidants;**

Amendement

31. invite la Commission à compléter son paquet législatif sur l'équilibre entre vie professionnelle et vie privée avec **la mesure fondamentale suivante: l'examen de la situation des soins de longue durée et des aidants au regard des effets exercés sur ce secteur par la révision de la directive sur le détachement des travailleurs;**

Or. de

Amendement 380
Sergio Gutiérrez Prieto

Proposition de résolution
Paragraphe 31 bis (nouveau)

Proposition de résolution

31 bis. invite la Commission à présenter des initiatives législatives, si nécessaire, à supprimer tout type d'écart entre hommes et femmes en matière de salaires, à prévoir des peines pour les centres de travail qui bafouent le droit à l'égalité en octroyant différents salaires pour des catégories d'emplois identiques, selon que ces emplois sont essentiellement occupés par des hommes ou des femmes;

Amendement

Or. en

Amendement 381
Enrique Calvet Chambon, Marian Harkin, António Marinho e Pinto, Jasenko Selimovic

Proposition de résolution
Paragraphe 32

Proposition de résolution

32. considère qu'en dépit de la législation en vigueur, qui garantit le principe de rémunération égale pour travail de valeur égale entre les travailleurs masculins et féminins, il existe encore des écarts entre hommes et femmes en matière de salaires, écarts qui sont encore plus grands en matière de pensions de retraite; invite la Commission *et* les États membres à s'attaquer au problème des écarts de salaires et de retraites entre les hommes et les femmes;

Amendement

32. considère qu'en dépit de la législation en vigueur, qui garantit le principe de rémunération égale pour travail de valeur égale entre les travailleurs masculins et féminins, il existe encore des écarts entre hommes et femmes en matière de salaires, écarts qui sont encore plus grands en matière de pensions de retraite; invite la Commission, les États membres *et les partenaires sociaux* à s'attaquer au problème des écarts de salaires et de retraites entre les hommes et les femmes;

Or. en

Amendement 382
Ádám Kósa, Heinz K. Becker

Proposition de résolution
Paragraphe 32

Proposition de résolution

32. considère qu'en dépit de la législation en vigueur, qui garantit le principe de rémunération égale pour travail de valeur *égale* entre les travailleurs masculins et féminins, il existe encore des écarts entre hommes et femmes en matière de salaires, écarts qui sont encore plus grands en matière de pensions de retraite; invite la Commission et les États membres à s'attaquer au problème des écarts de salaires et de retraites entre les hommes et les femmes;

Amendement

32. considère qu'en dépit de la législation en vigueur, qui garantit le principe de rémunération égale pour travail de valeur *et d'expérience égales* entre les travailleurs masculins et féminins, il existe encore des écarts entre hommes et femmes en matière de salaires, écarts qui sont encore plus grands en matière de pensions de retraite; invite la Commission et les États membres à s'attaquer au problème des écarts de salaires et de retraites entre les hommes et les femmes;

Or. en

Amendement 383

Monika Vana

au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution

Paragraphe 32

Proposition de résolution

32. considère qu'en dépit de la législation en vigueur, qui garantit le principe de rémunération égale pour travail de valeur égale entre *les travailleurs masculins et féminins*, il existe encore des écarts entre hommes et femmes en matière de salaires, écarts qui sont encore plus grands en matière de pensions de retraite; invite la Commission et les États membres à s'attaquer au problème des écarts de salaires et de retraites entre les hommes et les femmes;

Amendement

32. considère qu'en dépit de la législation en vigueur, qui garantit le principe de rémunération égale pour travail de valeur égale entre *tous les travailleurs sans distinction de sexe*, il existe encore des écarts entre hommes et femmes en matière de salaires, écarts qui sont encore plus grands en matière de pensions de retraite; invite la Commission et les États membres à s'attaquer au problème des écarts de salaires et de retraites entre les hommes et les femmes;

Or. en

Amendement 384

Robert Rochefort

Proposition de résolution

Paragraphe 32

Proposition de résolution

32. *considère* qu'en dépit de la législation en vigueur, qui garantit le principe de rémunération égale pour travail de valeur égale entre les travailleurs masculins et féminins, il existe encore des écarts entre hommes et femmes en matière de salaires, écarts qui sont encore plus grands en matière de pensions de retraite; invite la Commission et les États membres à s'attaquer au problème des écarts de salaires et de retraites entre les hommes et les femmes;

Amendement

32. *déplore* qu'en dépit de la législation en vigueur, qui garantit le principe de rémunération égale pour travail de valeur égale entre les travailleurs masculins et féminins, il existe encore des écarts entre hommes et femmes en matière de salaires, écarts qui sont encore plus grands en matière de pensions de retraite; invite la Commission et les États membres à s'attaquer au problème des écarts de salaires et de retraites entre les hommes et les femmes;

Or. fr

Amendement 385
Helga Stevens

Proposition de résolution
Paragraphe 32

Proposition de résolution

32. considère qu'en dépit de la législation en vigueur, qui garantit le principe de rémunération égale pour travail de valeur égale entre les travailleurs masculins et féminins, il existe encore des écarts entre hommes et femmes en matière de salaires, écarts qui sont encore plus grands en matière de pensions de retraite; invite **la Commission et** les États membres à s'attaquer au problème des écarts de salaires et de retraites entre les hommes et les femmes;

Amendement

32. considère qu'en dépit de la législation en vigueur, qui garantit le principe de rémunération égale pour travail de valeur égale entre les travailleurs masculins et féminins, il existe encore des écarts entre hommes et femmes en matière de salaires, écarts qui sont encore plus grands en matière de pensions de retraite; invite les États membres à s'attaquer au problème des écarts de salaires et de retraites entre les hommes et les femmes;

Or. nl

Amendement 386
Monika Vana
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Paragraphe 32 bis (nouveau)

Proposition de résolution

32 bis. demande instamment aux États membres de réformer les régimes fiscaux et les systèmes de prestations pour qu'ils n'empêchent pas le second apporteur de revenus de travailler ou de travailler plus, car les femmes sont souvent une seconde source de revenus; invite les États membres à remplacer le modèle du ménage en tant qu'unité et à individualiser l'imposition et les droits de protection sociale afin de garantir aux femmes des droits individuels et de lutter contre leur dépendance vis-à-vis de leurs partenaires ou de l'État;

Amendement

Amendement 387

Agnieszka Kozłowska-Rajewicz

au nom de la commission des droits de la femme et de l'égalité des genres

Proposition de résolution

Paragraphe 32 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

32 bis. rappelle le rôle important des services publics dans la réalisation de l'égalité hommes-femmes; constate que les dépenses dans ces domaines doivent être considérées comme des investissements qui apporteront des retombées économiques et devraient faire l'objet d'une attention particulière dans le cadre des règles de gouvernance économique et de surveillance budgétaire de l'Union européenne;

Or. en

Amendement 388

Monika Vana

au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution

Paragraphe 32 ter (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

32 ter. insiste sur l'importance capitale que revêt la présence de services publics de qualité, en particulier pour les femmes, qui en sont davantage tributaires; souligne l'importance de l'accès universel aux services publics de haute qualité, abordables, bien situés et axés sur la demande dans la lutte contre la pauvreté et les injustices;

Amendement 389

Agnieszka Kozłowska-Rajewicz

au nom de la commission des droits de la femme et de l'égalité des genres

Proposition de résolution

Paragraphe 32 ter (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

32 ter. renouvelle sa demande faite au Conseil de veiller à l'adoption rapide de la directive relative à l'équilibre hommes-femmes parmi les administrateurs non exécutifs des sociétés cotées en bourse comme première étape importante pour l'égalité de représentation dans les secteurs public et privé;

Amendement 390

Enrique Calvet Chambon

Proposition de résolution

Sous-titre 8

Proposition de résolution

Amendement

Moderniser *la fiscalité*

Moderniser *les systèmes d'imposition*

Amendement 391

Ádám Kósa, Heinz K. Becker

Proposition de résolution

Paragraphe 33

Proposition de résolution

Amendement

33. invite la Commission à introduire une législation exigeant des États membres qu'ils publient les rescrits

supprimé

fiscaux signés avec de grandes entreprises dans un délai limité;

Or. en

Amendement 392

Enrique Calvet Chambon, Marian Harkin, António Marinho e Pinto, Jasenko Selimovic

Proposition de résolution

Paragraphe 33

Proposition de résolution

33. *invite la Commission à introduire une législation exigeant des États membres qu'ils publient les rescrits fiscaux signés avec de grandes entreprises dans un délai limité;*

Amendement

33. *demande aux États membres de mettre rapidement en œuvre la directive relative à la coopération administrative;*

Or. en

Amendement 393

Mara Bizzotto, Dominique Martin, Joëlle Mélin

Proposition de résolution

Paragraphe 33

Proposition de résolution

33. *invite la Commission à introduire une législation exigeant des États membres qu'ils publient les rescrits fiscaux signés avec de grandes entreprises dans un délai limité;*

Amendement

33. *invite les États membres à publier les rescrits fiscaux signés avec de grandes entreprises dans un délai limité;*

Or. it

Amendement 394

Enrique Calvet Chambon, Marian Harkin, António Marinho e Pinto, Jasenko Selimovic

Proposition de résolution

Paragraphe 33 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

33 bis. invite la Commission et les États membres à corriger les inégalités interpersonnelles en soutenant et en encourageant les investissements les plus productifs; rappelle qu'il est crucial d'adopter des politiques fiscales objectives et que plusieurs États membres ont besoin d'une profonde réforme fiscale; invite la Commission à suivre, proposer, promouvoir ou préparer des références compte tenu du semestre européen;

Or. en

Amendement 395

Javi López, Sergio Gutiérrez Prieto, Elena Gentile, Evelyn Regner, Siôn Simon, Jutta Steinruck, Claudiu Ciprian Tănăsescu, Agnes Jongerius

Proposition de résolution

Paragraphe 33 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

33 bis. invite les États membres et la Commission à promouvoir et à développer davantage des systèmes fiscaux socialement justes qui garantissent le financement approprié des protections sociales;

Or. en

Amendement 396

Ádám Kósa, Heinz K. Becker

Proposition de résolution

Paragraphe 34

Proposition de résolution

Amendement

34. invite la Commission à soutenir la création d'un organe

supprimé

*intergouvernemental des Nations unies
pour la coopération fiscale;*

Or. en

Amendement 397
Helga Stevens

Proposition de résolution
Paragraphe 35

Proposition de résolution

Amendement

*35. invite la Commission à élaborer
des propositions en faveur d'un registre
financier européen et à entamer des
discussions sur un registre financier
mondial;*

supprimé

Or. nl

Amendement 398
Ádám Kósa, Heinz K. Becker

Proposition de résolution
Paragraphe 35

Proposition de résolution

Amendement

*35. invite la Commission à élaborer
des propositions en faveur d'un registre
financier européen et à entamer des
discussions sur un registre financier
mondial;*

supprimé

Or. en

Amendement 399
**Javi López, Sergio Gutiérrez Prieto, Elena Gentile, Evelyn Regner, Jutta Steinruck,
Claudiu Ciprian Tănăsescu, Agnes Jongerius**

Proposition de résolution
Paragraphe 35 bis (nouveau)

35 bis. invite les États membres à rétablir le rôle d'imposition des héritages et des donations qui ne permettent pas actuellement de réduire les écarts en matière d'inégalité de chances conduisant à l'inégalité économique dans la majorité des pays européens; souligne par ailleurs, comme l'affirme le Comité économique et social européen dans son projet d'avis sur la richesse et les inégalités en Europe, qu'il est nécessaire d'adopter des mesures, dans des domaines tels que la financiarisation de l'économie, de renforcer la coordination et l'harmonisation de la politique fiscale, de prendre des mesures de lutte contre les paradis fiscaux, la fraude et l'évasion fiscales, des mesures visant à combattre le travail non déclaré, et des mesures visant à optimiser la combinaison des régimes d'imposition et leur poids en tant qu'une part des recettes fiscales des États membres à cheval entre les recettes fiscales fondées sur le travail et celles fondées sur le patrimoine;

Or. en

Amendement 400

Monika Vana

au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution

Paragraphe 35 bis (nouveau)

35 bis. encourage la Commission à développer un instrument législatif visant à protéger ceux qui font rapport des manquements ou de toute autre faute commise par des entreprises ou des organismes publics aux autorités publiques concernées;

Or. en

Amendement 401
Georgi Pirinski

Proposition de résolution
Paragraphe 35 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

35 bis. invite la Commission et les États membres à adopter des mesures concrètes pour lutter contre l'évitement fiscal et la fraude fiscale, lesquelles constituent un moyen important de réduction des inégalités économiques dans les États membres;

Or. en

Amendement 402
Monika Vana
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Paragraphe 35 ter (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

35 ter. invite la Commission à promouvoir les réformes des politiques fiscales des États membres afin de veiller à ce que les budgets publics alloués aux services sanitaires, de logement, sociaux, de l'emploi et de l'éducation soient suffisants; estime que ces réformes devraient comprendre la lutte contre l'évasion fiscale et l'évitement fiscal, la lutte contre la corruption dans l'administration publique, ainsi que les réformes garantissant une redistribution plus équitable.

Or. en

